


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRE

SUR LE

GUATEMALA.

MÉMOIRE

CONTENANT

UN APERÇU STATISTIQUE

DE L'ÉTAT DE GUATEMALA,

AINSI QUE

DES RENSEIGNEMENTS PRÉCIS SUR SON COMMERCE,

SON INDUSTRIE, SON SOL, SA TEMPÉRATURE, SON CLIMAT,

ET TOUT CE QUI EST RELATIF A CET ÉTAT;

INDIQUANT

Les avantages qu'il présente pour la Colonisation du département de VERA PAZ et du district de SANTO THOMAS, dont le territoire a été cédé en propriété perpétuelle, avec des privilèges, à la Compagnie Commerciale et Agricole des Côtes orientales de l'Amérique Centrale, pour la fondation d'Établissements coloniaux.

ACCOMPAGNÉ DE CARTES.

Jamais l'Espagne n'eut consenti
à céder ce beau Département.
DON CARLOS ANTONIO MEANY.
Mémoire, page 20.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE LESIGNE ET Cie, RUE PACHECO, 20.

1840.

AVANT PROPOS.

Toute œuvre littéraire ou toute chose à laquelle on donne de la publicité a évidemment un but, soit politique, instructif, moral, religieux, d'utilité publique, ou autre; celui que l'on s'est proposé d'atteindre en rédigeant ce mémoire est purement et simplement pour faire apprécier un pays peu connu en Europe.

Or, comme la première pensée qui naturellement se présente à l'esprit de tout homme après avoir lu un ouvrage, est de rechercher outre les causes qui le firent écrire, quel est le degré d'importance que l'on doit attacher aux rapports et aux faits qui se trouvent relatés dans son contenu, il est bon de faire remarquer que tout ce qui a été recueilli dans ce volume, *avec un peu de confusion peut-être*, est relatif à l'État de Guatemala, situé dans l'Amérique Centrale, dont le Gouvernement vient de céder une partie du territoire a une société de capitalistes pour la coloniser, ce territoire offrant d'immenses avantages à l'industrie et au commerce Européen, rien n'a été négligé pour se procurer par les plus minutieuses recherches toutes les pièces officielles et authentiques pouvant faire connaître ce beau pays, sans s'écarter du vrai et du positif.

En conséquence, après avoir compulsé divers auteurs, obtenu le plus de renseignements possibles et en général

tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur l'État de Guatemala, des investigations furent encore poussées plus loin, des correspondances particulières (*) furent recueillies pour s'assurer principalement des ressources de ce pays, des mœurs de ses habitans, de leurs besoins, de leur industrie, de leur commerce et enfin du parti que l'on peut en tirer pour la marine, l'industrie et le commerce Européen.

En outre, rien n'a été négligé pour connaître sa température, son climat, son sol et ses productions ainsi que les avantages qu'il peut offrir à l'agriculture, au commerce et aux hommes industrieux et entreprenants qui voudront s'y fixer.

Afin que l'on puisse être à même de juger du degré d'importance de ces contrées, parmi les divers documents qui ont été rassemblés, les plus importants ont été traduits avec la plus scrupuleuse attention; si l'on ne trouve pas suffisant les renseignements réunis dans ce mémoire, que l'on consulte les meilleurs auteurs qui ont écrit sur ce pays, tels que *l'Essai Politique sur la nouvelle Espagne* du célèbre Humboldt, publié au commencement de ce siècle; l'*Encyclopédie du 19me siècle* ; ainsi que Thompson, qui fut chargé en 1825, par le gouvernement Britannique de faire un rapport sur l'Amérique Centrale ; Haefkens, consul général Hollandais dans l'Amérique du Centre, en 1829, et enfin Montgomery, envoyé des États-Unis d'Amérique, près l'État de Guatemala en 1838, ces divers ouvrages permettront de juger des immenses ressources

(*) Les plus récentes sont arrivées en Europe le 22 octobre 1840.

que l'Amérique Centrale offre aux nations Européennes, tant par la colonisation que par sa position géographique sur les deux Océans, son beau climat, sa température, la richesse de son sol, les importantes et nombreuses productions végétales, minérales et autres.

Par les débouchés qu'il offre à l'industrie et les avantages qu'il présente tant au commerce qu'à la marine.

Par l'avantage qu'il possède d'être tout à la fois pays vierge et civilisé, habité par une nation industrielle, laborieuse et pouvant rendre de grands services pour la colonisation, ensuite par l'assurance que l'on a d'être protégé du Gouvernement de Guatemala, dans toute entreprise commerciale, agriculturale, financière ou autre, et enfin, par la garantie que le même Gouvernement de Guatemala donna par pièces authentiques et officielles à la Compagnie Commerciale et Agricole des Côtes Orientales de l'Amérique Centrale, en lui cédant à perpétuité le Département de Vera-Paz et le District de Santo Thomas, avec divers priviléges pour 20 ans, qui assurent aux colons, outre une sécurité entière, la certitude que cette colonie atteindra chaque jour un degré d'accroissement et de prospérité par les avantages signalés dans le cours de ce mémoire.

Le Gouvernement de l'Amérique du Centre en cédant une partie de son territoire, ne l'a fait que pour marcher dans une voie progressive de civilisation, et entrer dans une ère nouvelle, sans porter atteinte aux droits politiques du pays et sans compromettre l'avenir de ses habitants, aussi les établissements coloniaux que l'on y fondera avec l'ap-

probation, la garantie et sous la protection de ce Gouvernement, ont-ils un avenir prospère assuré, sans que l'on doive, comme dans toute colonie naissante qui veut jouir d'une entière sécurité, faire les moindres sacrifices.

D'après les différents auteurs cités plus haut, qui sont tous d'un accord parfait, ce pays jouit d'un climat aussi beau que salubre, notamment sur les côtes orientales, où l'on respire l'air le plus sain parce qu'il est purifié par les vents d'Est, il y existe en outre une grande diversité de température, qui contribue à rendre le Guatemala riche en productions de toutes les contrées (*). Cet État est l'un des plus riches en produits agricoles et minéralogiques, son sol est d'une fertilité extraordinaire (**).

Parmi ses nombreuses productions, on remarque l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nacre, les perles et quelques pierres précieuses.

On y récolte abondamment toutes espèces de grains, légumes et fruits. La vigne et le mûrier y réussissent parfaitement. Le gibier, la volaille et les poissons, y sont aussi abondants que toute espèce de bestiaux.

Le thé, le café, le sucre, le tabac, y sont d'excellentes qualités.

On rencontre dans les forêts, les baumes, drogues, gommes, etc.

Le cacao, la vanille, l'indigo, le coton, y sont d'une qualité supérieure à ceux des autres contrées. C'est le pays

(*) Encyclopédie du 19e siècle. (**) Id.

de Guatemala, qui seul fournit et produit la cochenille à l'Industrie Européenne. (*)

Les bois de teinture de toute espèce y sont abondants et de qualité supérieure.

Les bois durs et de charpente y sont nombreux et d'une grande supériorité à ceux des autres pays; c'est de Bélize, colonie anglaise, près de Vera Paz, que les Anglais tirent tout leur bois d'acajou. A Vera Paz il est très-abondant n'ayant pas encore été exploité, et infiniment préférable à celui de Bélize.

L'asphalte, la poix et le naphte, s'y rencontrent en abondance. On y trouve aussi quelques fourrures. Le lin et le chanvre y sont indigènes, mais faute d'en connaitre la valeur, les naturels en négligent la culture.

Les laines y sont de bonne qualité, et les troupeaux très nombreux.

Il n'y a pas de contrée plus propice à la récolte de la soie. Pour des colons, c'est une véritable terre promise, restée en quelque sorte inconnue à la majeure partie du commerce en Europe, et cela par suite de l'apathie ou de l'égoisme des Espagnols, qui interdisaient l'entrée de ces contrées aux autres commerçants Européens, et changeaient les noms de provenance des produits de ce pays : aujourd'hui qu'il est affranchi de ces entraves, il est appelé à un commerce plus important que celui des États-Unis.

Ce pays situé au tiers de la route de la Nouvelle Zélande, l'Australie ou la Nouvelle Galles, est préférable sous tous

(*) Voir page 8 et 58 du mémoire.

les rapports, pour la création d'établissements coloniaux, puisqu'en offrant les avantages d'un pays neuf aux Colons, il ouvre à l'Industrie de vastes et riches marchés, ce pays possédant outre de nombreux villages, des villes dont la population varie depuis cinq jusqu'à quarante mille âmes et au-delà. Ces marchés sont ouverts au commerce de la Belgique avec de grands privilèges, et loin de l'entraîner dans des sacrifices, ils lui donneront presqu'immédiatement des produits considérables, et l'aideront à reprendre sa splendeur primitive.

A Guatemala, la religion dominante est la religion Catholique. Tous les hommes y sont libres; les colons y sont parfaitement accueillis. Aucune loi ne peut restreindre la liberté de la presse.

Le joug espagnol ayant pesé pendant longtemps sur une partie des peuples de l'Amérique du Sud, ils profitèrent en 1821 de la faiblesse de la métropole pour s'en affranchir.

Ces colonies ne manquèrent pas d'exciter la convoitise des puissances maritimes, mais le droit des gens s'opposant à ce qu'aucune d'elles puisse s'en emparer sans motifs, leur indépendance fut reconnue, et les peuples de ces contrées fiers de cette indépendance, évitent tout ce qui pourrait susciter une guerre étrangère.

MM. Thompson, Haefkens, Montgomery, etc., furent chargés par leurs Gouvernements respectifs d'une mission spéciale dans le Guatemala à différentes époques, et rendirent compte de ce pays, dont le Gouvernement, qui craint tout envahissement, a cependant reconnu que cet

État a besoin de population pour prendre le rang qui lui est assigné par sa richesse et sa position, en conséquence il a consenti à céder des terres à une Société Européenne pour la colonisation, en ne faisant toutefois cette concession qu'à une Société en dehors de toute influence et sans nuance politique, de plus ils ont compris qu'une Compagnie commerciale et agricole n'aurait jamais d'autre but que l'intérêt commun.

Observation sur la Note 3, page 58.

Le réal signalé à cette note est le *réal* de Plata, plus loin les calculs sont faits sur le réal de change.

Nota. Les cessions faites à la Compagnie sont mesurées en arpents anglais.

L'arpent anglais est de. . .	4,046	mètres carrés.
L'hectare.	10,000	» »

ERRATA.

—

Page 21. La note (**) appartient à la note (*), et vice versa.

Page 22, ligne 16. *Pour* d'après Thomson, *lisez* d'après Anderson.

Page 28, 1re ligne. *Pour* sa latitude N. E. etc., *lisez* sa latitude est de 14° 40" N.

Page 47, ligne 21. *Pour* Ysabal, *lisez* Santa Isabella.

Page 128. On n'a pas sorti l'addition des exportations qui s'élèvent à 41,300,000 francs.

Page 149. Après les mots Indes occidentales, on a oublié l'entête : *Description de l'Amérique Centrale, etc., etc.*, par Montgomery.

LETTRE

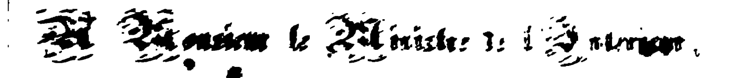
ADRESSÉE

LE 14 OCTOBRE 1840,


A Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

SERVANT

D'INTRODUCTION AU PRÉSENT MÉMOIRE.



A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Chargé par la Compagnie Commerciale et Agricole des Côtes Orientales de l'Amérique Centrale, d'offrir au Commerce Belge divers priviléges dans l'État de Guatemala, à la condition que la colonisation pour Vera Paz et Santo Tomas, deux Provinces du Guatemala cédées à cette Compagnie serait encouragée en Belgique : et afin de vous mettre à même d'apprécier l'importance et la richesse du sol de ces deux Provinces, ainsi que la variété de leurs produits agricoles et métallurgiques, j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de mettre sous vos yeux un aperçu statistique, rédigé d'après des documents authentiques et officiels de l'État de Guatemala, dont Vera Paz est le plus riche département, lequel a été cédé en toute propriété à la Compagnie par le Gouvernement de Guatemala, en vertu d'un contrat* en date du 6 août 1834, approuvé et ratifié le 14 août de la même année par l'assemblée législative, et sanctionné le 10 août suivant par le Conseil représentatif; Saint-Thomas a aussi été cédé à la Compagnie par le même Gouvernement, le 15 octobre 1834.**

Ces cessions lui ont été faites dans le but de développer les ressources du pays, en augmentant sa population au

* Voy. Annexe [illegible]



moyen de l'immigration étrangère. Le Gouvernement d
Guatemala aime et protège les colons, il les encourage pa
tous les moyens possibles, il a reconnu que l'Amérique
Centrale, quoique riche et fertile, avait encore besoin qu
l'industrie et les lumières de l'Europe vinssent en aid
pour développer sa richesse, en introduisant une exploitation
sage et bien entendue; les chartes de concession, ains
que les priviléges qu'elles accordent aux colons le prouvent
ces preuves sont en outre appuyées par les lettres du Gén
Don Mariano Galvez, Chef de l'État, à M. Fletcher, Agen
de la Société. Je crois donc bien faire en donnant extrait d
ces lettres, la 1re du 3 septembre 1836 où il dit : « Veuille
» avoir la bonté de témoigner de ma part la plus vive affe
» tion à tous les colons en général qui viennent d'arrive
» et à chacun d'eux en particulier. Dites leur que je le
» salue comme mes compatriotes, et que le Gouvernemen
» fera tout pour assurer leur bonheur et leur prospérité.

La deuxième est du 20 septembre 1836, voici les terme
d'une partie de cette lettre : « Je suis bien convaincu qu
» mon pays possède tous les éléments pour devenir l'u
» des plus florissants et des plus riches, et qu'il ne l
» manque pour atteindre ce but qu'une nombreuse popu
» lation industrielle et capable de profiter des avantage
» que la nature nous a prodigués, je ne cesserai jamai
» d'encourager par tous les moyens possibles, l'émigratio
» et la colonisation. » Les mêmes causes produisirent l
mêmes résultats sur l'esprit des Directeurs de la Compa
gnie. Cette Compagnie étant devenue propriétaire d'un
immense étendue de terre, ils ont compris que pour donne
de la valeur à ces terres, il ne manquait que des bras pou
les faire fructifier, qu'il en fallait aussi pour exploite
les mines.

Beaucoup de leurs compatriotes ont déjà répondu à leu
appel, mais leurs possessions sont d'une telle étendue, qu
la nation Anglaise qui déjà fournit chaque année, out



ses nombreux établissements, plus de cent mille colons tant aux États-Unis qu'à ses nouvelles colonies, qui sont : la nouvelle Galles, Swan River, la Nouvelle Zélande; dans l'Amérique du sud, le Canada, le Texas, etc., est insuffisante pour cette nouvelle colonie.

Je suis parvenu, M. le Ministre, à les convaincre des avantages qu'il y aurait pour eux à accorder quelques priviléges au Commerce de la Belgique. Et j'ai obtenu pour notre marine et nos colons, ceux que j'ai eu l'honneur de vous soumettre par ma missive du 21 juillet 1840. Je pense, M. le Ministre, que vous reconnaîtrez les avantages immenses et réels présentés par ces concessions.

Comme je devais vous donner la preuve que mes propositions n'ont rien d'illusoire, que nos colons trouveront aide et protection de la part du Gouvernement de Guatemala, j'ai pris la liberté de vous adresser la traduction des chartes qui assurent cette protection et qui garantissent à la Compagnie la propriété perpétuelle de ces Départements et Districts avec le droit de les transmettre; j'ose espérer que vous en prendrez connaissance, et que vous serez convaincu qu'il y a assez de garanties, pour que le Gouvernement encourage la colonisation, et qu'il y a toute sécurité à traiter avec la Compagnie. Les extraits qui précèdent de deux lettres écrites par le Senor Don Mariano Galvez, Chef de l'État de Guatemala, vous donneront une idée de la bienveillance que les colons sont certains de rencontrer près des autorités. Ce qui doit encore augmenter la sécurité, si l'on traite avec la Compagnie, c'est que cet Etat quoique étant celui qui en opérant sa révolution a éprouvé moins de commotions que les autres n'en fut pas moins en butte aux troubles inséparables de tout changement de Gouvernement; pendant ces troubles, les propriétés et les individus furent respectés, les traités maintenus, et lors de la dissolution de l'union, rien n'a été changé. *

* Voir à la fin du mémoire, la circulaire adressée le 28 avril 1839, à tous les Consuls résidant à Guatimala, par le Secrétaire de ce Gouvernement.

Ce projet étant encouragé par le Gouvernement, il
le moyen de relever le commerce et l'industrie de la
gique de leur état de souffrance.

Ne devant pas traiter légèrement une question de
importance, j'ai rédigé tout ce qui va suivre à l'ai
documents officiels, les autorités sur lesquelles je m
appuyé, sont des plus respectables, ce sont les
d'hommes entièrement désintéressés dans la questio
auteurs auxquels j'ai eu recours ne peuvent inspir
la plus grande confiance par leur position. Le mé
que j'ai l'honneur de vous adresser a été composé
ouvrages suivants :

1° Narration d'une visite officielle à Guatemala
L. A. Thompson, ancien secrétaire de la Compagnie
caine de S. M. Britannique, et commissaire chargé
gouvernement anglais de faire un rapport sur l'Éta
République centrale. Cet ouvrage a été publié en 18
les soins de M. Murray.

2° Central America uit een geschiedkundig, aar
kundig en statistiek oogpunt beschouwd door J. Ha
und. Consul-generaal der Nederlanden in de Repu
Dordrecht. 1832.

Cet ouvrage fut dédié au roi de Hollande, par M.
Haefkens, Consul-général hollandais à Guatemal
par sa position était à même de recueillir une grande
tité de renseignements exacts, faisant son rapport
sur la situation de ce pays, il n'a dû avancer aucu
donner aucun renseignement que ceux puisés à des s
certaines et authentiques.

Ce rapport doit avoir atteint un degré d'exactitu
serait impossible de rencontrer dans un voyageur
écrivant pour le public, se laissant par conséquent q
fois entraîner par son imagination, ou par des fictio
gérées.

J'emprunterai un instant les paroles de Haefkens, dans sa dédicace au Roi, il dit : « Que depuis son retour de la mission importante, dont S. M. avait daigné l'honorer, il s'est continuellement occupé de préparer un ouvrage, rédigé principalement dans le but de donner un apperçu exact de ce pays, et de bien faire connaître et apprécier une aussi belle partie du Globe. Dans la préface de ce même ouvrage, Haefkens fait remarquer qu'aucune partie de l'Amérique Espagnole n'est plus digne de fixer l'attention que le Guatemala : ses Ports sur les deux Océans, la variété du climat, sont des circonstances dont l'ensemble rend l'Amérique du centre capable d'un développement très remarquable, et lui assure une grande supériorité parmi les nouvelles Républiques; il dit ensuite : « Une résidence » de 3 ans à Guatemala, plusieurs voyages dans les diffé- » rentes provinces, des relations intimes avec les person- » nages les plus distingués du pays me mirent à même » de connaître très particulièrement une multitude de faits » relatifs à l'histoire, à la géographie, et à la statistique de » cette partie de l'Amérique du centre, qui me permettent » de donner des renseignements beaucoup plus certains » que ceux fournis par les ouvrages publiés à Guatemala, » et qui ne présentent qu'un tableau inexact et controuvé.»

Ce que je n'ai pas puisé dans les ouvrages que je cite plus haut, est basé sur les documents fournis par M. Young Anderson, surintendant de la Compagnie dans l'Amérique du centre. Les copies des renseignements obtenus dudit M. Anderson, sont à la suite du présent mémoire, ainsi que des copies de divers documents, dont les originaux sont conservés dans les bureaux de la société. Veuillez remarquer, M. le Ministre, que depuis la publication des ouvrages déjà cités, ou plutôt depuis l'époque où leurs auteurs ont remis les matériaux nécessaires à leur rédaction, l'État de Guatemala a fait de grands progrès sous le rapport de la civilisation, et son commerce extérieur a pris un très grand déve-

loppement. J'ai aussi consulté Montgommery, envoyé des États-Unis de l'Amérique près l'État de Guatemala; cet envoyé a publié un ouvrage sous le titre de *Narration d'un voyage à Guatemala en* 1838, qui fut dédié au secrétaire d'État des États-Unis, l'honorable John Forsyth, il fut publié en 1839, et il confirme tout ce que les documents indiqués ci-dessus ont pu me fournir.

Voici donc un Anglais, un Hollandais et un Américain n'ayant qu'une opinion sur Guatemala, étant tous d'accord avec nos documents particuliers et le célèbre Humboldt ; l'unanimité d'hommes de nations et de mœurs si différentes, sur la beauté du climat, la richesse du sol, et l'importance de la position de ce pays, le rang élevé que ces mêmes hommes occupent dans la société, tout cela doit être une garantie bien puissante, et donner toute la sécurité désirable pour se déterminer d'après leur opinion. A ce que j'ai recueilli dans leurs ouvrages j'ajouterai les renseignements particuliers obtenus récemment de M. Fletscher, spécialement envoyé par la société fondatrice d'une Banque à Guatemala, pour recueillir les renseignements les plus positifs sur la situation financière et commerciale de ce beau pays. Extrait de son rapport au représentant de cette Société, et copie de la Charte de cette Banque, sont ajoutés, à la suite du mémoire, aux extraits déjà cités.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de la parfaite considération de votre dévoué serviteur.

Signé OBERT.

Bruxelles, le 14 octobre 1840.

Mémoire.

MÉMOIRE STATISTIQUE

SUR L'ÉTAT

DE

GUATEMALA,

DANS

L'AMÉRIQUE DU CENTRE.

Le GUATEMALA ou GUATIMALA, ancienne colonie espagnole, formait une Capitainerie Générale, indépendante des autres gouvernements, et Vice-Royauté de l'Amérique Espagnole; elle était divisée en 15 provinces, savoir : CHIMALTENANGO, CHIQUIMULA, CIUDAD-RÉAL, COMAYAGUA, COSTA-RICA, ESCUINTLA, LÉON, QUESALTENANGO, ZACATEPEQUE, S.-SALVADOR, SUCHILTEPEQUE, SOLOLA, ZONZONATE, TOTONICAPAN et VERA-PAZ.

GUATEMALA, Colonie Espagnole.

Il y avait un Archevêché et trois Évêchés : l'Archevêché dont la juridiction s'étendait sur toute la Capitainerie, avait son siège à Guatemala. Les Évêchés étaient à Léon, Ciudad-Réal et Comayagua.

On remarque qu'aucune Colonie Espagnole ne coûta moins de sang aux nations indigènes que celle-ci, ce qui est dû en grande partie à la philanthropie du célèbre Las Casas, qui accompagna les conquérants.

L'État de Guatemala a peu souffert des révolutions qui ont affranchi les colonies espagnoles de l'Amérique, il a été

le dernier à se séparer de la métropole. Vers la fin d
il fut incorporé aux États Mexicains, mais à la chûte
lide, il se déclara État Indépendant.

GUATEMALA République Fédérative.

En 1823, cet État s'est constitué en République f
tive, sous le nom de REPUBLICA FEDERAL DE C
AMERICA ou AMÉRIQUE DU CENTRE, sa constituti
décrétée en Assemblée nationale le 22 novembre 182
est modelée sur celle des États-Unis et de la Colom

…ois de l'État.

Le Gouvernement est composé d'un Sénat, d'une Ch
des Représentants, et d'un Président du pouvoir exé

Tout homme est libre dans la République. Sont cit
tous les habitants natifs ou naturalisés, mariés ou â
18 ans, pourvus de moyens d'existence, ou qui ex
une profession utile. Aucune loi ne peut restrein
liberté de la presse.

Religion. Abolition de l'Esclavage.

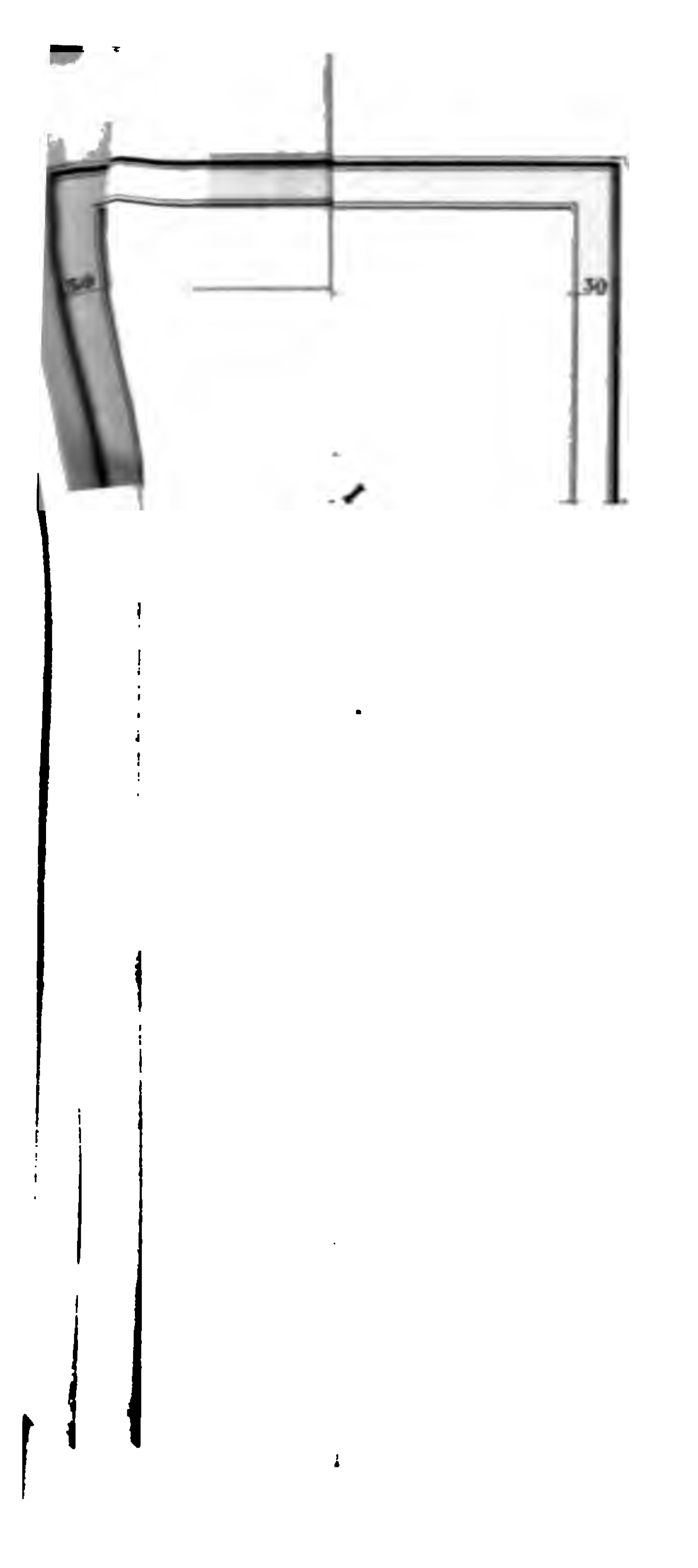
La religion dominante est la religion catholique. l
vage a été aboli, et tous les esclaves furent mis en l
l'État s'est engagé à indemniser les propriétaires. l
toyens riches ont refusé cette indemnité. Le clerg
favorable à ce nouvel état de choses.

Instruction.

Le Gouvernement s'occupe de l'instruction publiq
y a deux universités, des écoles primaires et d'ens
ment mutuel.

Amérique du Centre. Description.

L'Amérique du Centre se compose de cinq États, s
COSTA-RICA, GUATEMALA, HONDURAS, NICARAG
SAN-SALVADOR. L'Amérique du Centre peut être cons
comme un grand isthme séparant les mers Atlanti
Pacifique, et joignant les deux grandes divisions de
rique Espagnole ; elle est située entre 8° et 17° 32'
N., et entre 84° 43' et 96° 36' de long. O. Elle est re
au N. E. par la Mer des Antilles dans l'Atlantique,
S.-O. par le Grand Océan Équinoxial, bornée au N.
le Mexique et la baie d'Honduras, et au S. E. par
lombie. L'étendue générale de ses côtes est de plus
lieues, la longueur de son territoire du N.-O. au S.


30

de 360 lieues : sa plus grande largeur. du cap Gracias-a-Dios à la Punta Desolada, est de 130 lieues, et sa plus petite, vers l'extrêmité S.-E., est de 30 lieues, elle n'est que de 40 lieues, entre le golfe Amatique et l'embouchure du Rio-Santiago.

La superficie de l'Amérique du Centre est de 16,740 lieues de 20 au degré, ou d'environ 26,650 lieues communes, à peu près l'étendue du territoire Français. La population de ce vaste pays s'élevait en 1825 tout au plus à 2 millions d'habitants; * il est, proportion gardée, plus peuplé que le Mexique et la Colombie. ** Les indigènes descendent principalement des vieux Espagnols et Ladinos, ainsi que des Indiens Aborigènes, ils sont remarquables par leur industrie, leur intelligence et l'activité de leur esprit, qui les portent principalement vers le commerce.

Étendue, Population et Climat.
—

Jusqu'en 1822, le Guatemala fut la seule partie de l'hémisphère méridional, qui, au lieu d'espèces, exportait les produits du sol, en retour des importations d'Europe. L'Amérique du Centre peut nourrir une population infiniment plus nombreuse que celle actuelle. *** D'immenses parties de terrain à l'intérieur, jouissant d'un climat très-salubre, dans des positions très-favorables, d'une richesse de végétation extraordinaire, sont encore inhabitées et entièrement abandonnées à la nature, il y a d'immenses forêts encore vierges, dont l'exploitation doit donner de grands bénéfices aux hommes industrieux qui l'entreprendront, la fertilité du sol y est telle; que l'on fait jusqu'à

* D'après les calculs de Thompson, elle doit s'élever aujourd'hui au moins à 3 millions; il estime que la population augmente annuellement de 5 p. o/o; il dit que cette augmentation rapide est due à l'excellence de la nourriture, à la salubrité du climat et à la moralité du peuple. Son opinion est que le pays doit se peupler très-rapidement, car dans les villes et les villages, il a été étonné du grand nombre d'enfants qu'il y rencontra. Il résulte du relevé des décès et naissances ayant lieu dans la *Capitale*, *pendant le courant d'une année, qu'il y a deux naissances pour un décès.* (Narration. Thompson, page 453 et 454.)

** Thompson. *** Montgomery.

trois récoltes par an de toutes espèces de graminées; principalement de maïs, qui produit de 100 jusqu'à 500 pour un. * Toutes les productions des pays chauds et tempérés y réussissent; la température est aussi variée que la surface du pays, les côtes et les terres basses qui avoisinent la mer, profitent de la chaleur des Tropiques, tandis que sur les plateaux et dans l'intérieur, on jouit d'un printemps et d'une verdure perpétuelle; la succession et l'abondance des fruits, ainsi que des récoltes de toutes espèces, ont lieu sans interruption. Le sol des plaines et des vallons est composé de terre d'alluvion d'une profondeur de 5 à 6 pieds; il est assez riche pour servir d'engrais à des terres moins fertiles.

GUATEMALA État de l'Amérique du Centre.

L'État de Guatemala se divise en cinq départements qui sont: VERA-PAZ, CHIQUIMULA, GUATEMALA, ZACATEPEQUE, SOLOLA, QUESALTENANGO et TOTONICAPAN. Il est borné à l'Est par le golfe d'Honduras, l'État de ce nom et celui de S.-Salvador; au Sud et à l'Ouest par le Grand-Océan; ayant le Mexique au Nord et au Nord-Ouest. Sa longueur, du Nord-Ouest au Sud-Est, est de 125 lieues, et sa moyenne largeur de 55 lieues. Sa population s'élève de 750 à 800,000 âmes. Tenant aux deux Océans il peut servir de point central, et devenir par la suite l'entrepôt du Commerce de l'Europe, non-seulement avec les Côtes Orientales des deux Amériques, mais encore avec les nombreuses populations de l'Asie et de l'Australie.

Causes de fertilité.

L'État de Guatemala est le plus fertile des cinq États de l'Amérique du Centre, il doit en partie cette grande fertilité aux inondations régulières, qui, comme en Égypte, aident à la végétation, ainsi qu'aux lacs, rivières et sources dont il est couvert, qui arrosent le pays, et entretiennent une fraîcheur continuelle, même à l'époque périodique et annuelle des sécheresses.

* Thompson.

ıpérature du département de Guatemala est d'une é remarquable, le thermomètre de Réaumur ne amais plus bas que 12° degrès au-dessus de zéro, et : pas au-dessus de 21 degrès.* C'est à cette régularité érature, ainsi qu'aux saisons invariables, qu'il doit : et l'abondance des cochenilles, que seul, il fournit)e. Du mois de janvier au mois de juin, le ciel étant ges, le Guatemala devra encore à cette particula- nouvelle source de richesses; car on y élève main- ɜs Vers à soie, qui promettent les produits les plus ; les plus abondants. Le 15 octobre 1838, M. le de Ayciena, écrivant de Guatemala à M. Anderson, dant de la Compagnie, s'exprimait ainsi à ce sujet: 'ésultat de mes premiers essais sur l'entretien et la gation de vers à soie, a dépassé mon attente au- le toute expression, j'ai aujourd'hui l'intime con- ı qu'aucun pays ne réunit à un aussi haut degré que ɔi, tous les moyens qui doivent lui donner une très- e supériorité dans ce genre d'industrie, le mûrier t parfaitement et se multiplie très promptement; ularité naturelle du climat, de la température, et .isons, offre l'avantage de multiplier les récoltes. »

Climat et Productions.

Vers à soie.

ntage particulier dont jouit l'Amérique centrale de a température de tous les climats, tient aux diffé- lévations du sol, les vallons étant dominés par des ɛ qui sont à 5,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, ue ceux-ci sont à leur tour dominés par la chaine des ères dont l'élévation est de plus de 14,000 pieds. iverses positions permettent aux colons de choisir ats les plus convenables à leur constitution physique, connaissances pratiques, et aux produits qu'ils se nt de cultiver. **

rentes productions végétales croissent dans les mêmes , par exemple : on trouve à côté des pois, des hari-

gomery. ** Haefkens, page 326.

cots, des pommes de terre, etc.; le manioc, les ignames, la cassave, etc., ainsi que tous les fruits d'Europe et des tropiques qui y sont réunis. La vigne que l'on y cultive depuis peu de temps, promet d'excellent vin.

Vigne.
—

C'est à cette graduation de température, et à la fertilité du sol, que l'on doit l'abondance des productions végétales de ce pays, qui embrassent toutes les variétés de l'Europe et des Indes Occidentales, ainsi que quelques unes qui lui sont entièrement particulières.

Les plus importantes sont :

Indigo.
—

L'indigo connu dans le commerce sous le nom de Guatemala flora, et réputé pour le plus beau. *

Cochenille.
—

La cochenille répandue dans le commerce, sous le nom de cochenille d'Honduras, celle que nous employons en Europe, ainsi que celle qui est expédiée des ports du Mexique, est récoltée dans un rayon de 9 lieues de Guatemala.

En 1838, la récolte d'indigo et de cochenille, s'est élevée à la somme énorme de 750,000 livres sterlings (18 millions 750 mille francs).

Cacao.
—

Le cacao est indigène de Vera-Paz; on en récolte d'excellent à Soconusco, Suchiltepeque et Gualan, près d'Omoa; il est préférable à tous ceux des autres pays : on en expédie au Mexique et au Pérou, quoique les habitants de ces pays en récoltent, ils achètent celui provenant de Guatemala à un prix plus élevé que le leur; c'est Soconusco qui fournissait le cacao pour la consommation des rois d'Espagne.

Canne à Sucre.
—

La canne à sucre, dont on exporte les produits au Mexique, est principalement cultivée pour la consommation intérieure. D'après Haefkens, on en extrait du sucre nommé Rapadure, employé pour la confection des confitures et la fabrication d'une espèce d'eau-de-vie, nommée Chica par les Indiens, et consommée par la basse classe.

** Thompson, page 231, dit que l'indigo de Guatemala a été analysé par le professeur de chimie Brande, qui l'a reconnu supérieur à tout autre.

Café. — Le café, d'après Montgomery, est d'une qualité supérieure à celui de toutes les autres colonies. M. Klée, négociant à Guatemala, assure que dans peu il sera un article de première importance, plusieurs plantations étant en plein rapport et promettant de très-beaux résultats.

Mr Thompson, courtier à Londres, auquel il en fut adressé quelques parties, assure qu'il a été reconnu par beaucoup de consommateurs pour posséder un goût très-supérieur aux autres cafés.

Coton. — Le coton, M. Anderson en a remis à la Compagnie des échantillons, qui ont été unanimement reconnus supérieurs à tous ceux des autres contrées reçus en Angleterre. Faute de machines pour le séparer des semences, on est obligé de le nettoyer à la main, ce qui ne permet pas de l'exporter ; il est employé par les petits fabricants du pays. L'on récolte aussi le coton brun ou couleur nankin, que les moines ont importé de la Chine ; généralement la culture en est très-facile, et peu dispendieuse.

Vanille. — La vanille ne le cède en rien à celle des autres pays.

Tabac. — Le tabac d'excellente qualité est supérieur au tabac de la Havane, il ne manque aux habitants de Guatemala que de connaitre le procédé employé par les Havannais, pour le sécher. *

Épices. — Le poivre et les épices s'y cultivent avec succès.

Baumes. — Les baumes y sont de plusieurs espèces, et recueillis dans les bois, il y en a une espèce que l'on exporte à Lima, d'où on l'expédie en Europe, sous le nom de baume du Pérou, quoiqu'il soit exclusivement récolté dans le Guatemala. (**) On y rceueille aussi les baumes de Tolu, qui sont très-estimés et très-précieux.

Gommes. — Les gommes les plus estimées s'y recueillent aussi, principalement les gommes arabiques, copales, quitini, etc.

(*) Voir Anderson. (**) Voir Anderson.

Parfums. On y trouve d'excellents parfums, le guapicol, l'encens, le chiracca, et la gomme des maronniers ; on extrait du fruit de ces mêmes arbres, une substance oléagineuse, qui sert à fabriquer des bougies aussi belles que celles de cire blanche, et donnant une lumière brillante et fixe.

Drogues. Plantes médicinales. On y trouve aussi des drogues, des plantes médicinales, et des aromates de toutes espèces, tels que le sassafras, la salsepareille, qui s'exporte en grande quantité de Guatemala aux États-Unis, à la Havane, et de là en Europe ; l'hellébore, le musc, le tamarin, le safran, le sel ammoniac et le caoutchouc, dont l'arbre qui le fournit est indigène de Vera-Paz ; et très abondant près d'Abbottsville, première colonie de la Compagnie, le caoutchouc quoique obtenu avec facilité, n'a pas été exporté jusqu'à ce jour, il s'en trouve une immense quantité dans le district de Peten faisant partie du département de Vera-Paz.

Cet article, employé avec tant de succès, dans l'industrie, doit devenir un excellent article d'exportation, consommation en augmentant tous les jours.

En 1833, l'Angleterre en importait 90,000 kilogramme il est plus que probable qu'actuellement cette quantité e doublée et même triplée.

Lin, Chanvre. Le lin et le chanvre y sont abondants, mais la culture e est négligée, cette négligence provient probablement (l'abondance de coton, qui exige moins de préparation da la fabrication (*).

Forêts, leurs productions. Les forêts, dont plusieurs sont encore vierges, sont pe plées d'une très grande variété de bois précieux pour marine, la teinture et l'industrie. En indiquant les pr ductions de ces forêts, Haefkens cite les plus précieuse parmi lesquelles on remarque l'acajou, que l'on expor en très-grande quantité de Guatemala aux États-Unis, la Havane, et de là en Europe ; le cèdre, le Baume, le bo

(*) Thompson, Narration *page* 464.

de Brésil, le guaycan, qui possède toutes les qualités du palmier, mais qui est d'une nuance un peu moins claire, et le bois de Santa-Maria ou indestructible, que l'on emploie particulièrement pour la construction des vaisseaux. Il cite encore comme se trouvant abondamment dans les forêts, la vanille, la salsepareille, ainsi qu'un grand nombre de plantes médicinales, parmi lesquelles il fait remarquer le Guaco, remède très-efficace contre la morsure des animaux vénimeux ; le Palma-Christi, qui produit l'huile de castor ou de risin, etc. Outre les productions mentionnées par M. Haefkens, il en existe une grande quantité qui se rencontrent dans les forêts de Guatemala, et dont je ne puis indiquer le nombre pour ne pas entreprendre un travail interminable, ensuite, parce qu'il en est encore beaucoup d'ignorées ; cependant j'indiquerai le St-Juan de Poro, qui donne un très-beau jaune, l'annona reticulata, qui a la particularité de changer de couleur, et de blanc qu'il était sur pied, de devenir d'un rouge clair et brillant lorsqu'il est coupé ; on en extrait facilement la partie colorante, elle donne une couleur solide.

L'industrie n'y est pas moins richement dotée, outre l'acajou déjà cité, on trouve des cèdres d'une dimension gigantesque, le ceyba ou l'arbre à coton soyeux, le palma Real ou l'arbre à choux sauvage, le tamarinier sauvage, le cocotier, le bois de guayac, le chêne, le guachapelin, bois très-dur et très-bon pour le pilotage étant indestructible par l'humidité ; le quibra-hacha très remarquable par sa dureté et sa longue durée, enfin le coménégro ou arbre de fer, très estimé chez les Indiens de l'Orient, et chez tous les autres peuples.

De riches paturages sont couverts de nombreux troupeaux de bêtes à cornes et de moutons, la laine qui en provient est d'une belle qualité et d'un prix avantageux. Pâturages — Bêtes à corn —

Les abeilles y fourmillent et fournissent un excellent miel. Abeilles. —

Chevaux Mulets. — Les chevaux et principalement les mulets, sont très-robustes et en assez grand nombre, ils rendent de grands services, notamment pour le transport des marchandises et des produits du pays, ces moyens de transport constituent une industrie assez considérable dans le Guatemala.

Poissons. — Produits des Côtes. — Les lacs, fleuves et rivières, abondent en poissons, et les côtes fournissent des perles, des écailles et des coquillages rares et curieux, parmi lesquels on remarque le murex, dont on extrait l'ancien pourpre de Tyr.

L'Amérique du centre, déjà si remarquable par les produits de son sol, l'est encore davantage par ses produits minéralogiques qui sont très-variés et d'une telle abondance, que dans plusieurs endroits ils se rencontrent à la surface du sol : à Truxillo, M. Montgomery, envoyé Américain, a rencontré dans ses excursions, un individu qui gagnait facilement 5 ou 6 dollars par jour, en vendant de la mine d'argent qu'il ramassait sur les montagnes, dans des lieux connus de lui seul.

Minéraux. — Dans l'Amérique centrale on trouve non-seulement l'or et l'argent, mais aussi le cuivre, le plomb, le fer, le zinc, le talc, le mercure, le soufre et le sel, ainsi que des rubis et d'autres pierres précieuses. (*)

Mines. — Les mines d'or de Costa Rica, principalement celles d'Aguacate, qui sont tellement abondantes, que c'est à leur richesse que l'État doit son nom de Costa Rica ou Côte Riche. Ces mines, qui ont déjà donné d'immenses bénéfices, augmentent encore tous les jours en produits, il en est de même des mines d'argent d'Honduras.

Il y a aussi des mines d'argent, dans la province de Comayagua, dans la nouvelle Ségovie, dans le Nicaragua, et dans l'État de San-Salvador ; ces mines sont tellement productives, que chaque quintal que l'on en extrait, donne 17 marcs 6 onces d'argent, (**) il y a en outre de fortes présomptions qu'il existe d'autres mines dans certaines parties

(*) Montgomery. (**) Un marc d'argent est de huit onces.

des régions montagneuses de l'Amérique du Centre, des recherches faites par des hommes expérimentés, auraient probablement des résultats heureux; ce que je dis plus haut en est la preuve.

Gibier. — Oiseaux. —

L'Amérique du Centre possède aussi outre une grande abondance de toute espèce de gibier, une grande variété d'oiseaux rares et remarquables par leur plumage, notamment le Quetzal ou Trogons Resplendens, qu'on ne rencontre que dans les parties les plus sauvages et les plus reculées. Les Indiens ont consacré cet oiseau à la Divinité, il est sacré pour eux.

Industrie. —

Les Guatemaliens possèdent quelques connaissances industrielles, dans l'intérieur les Indiens fabriquent de la fayence et tissent des toiles grossières de laine et de coton; dans quelques endroits et particulièrement à Solola, on a essayé de fabriquer des draps de qualité supérieure, mais le prix trop élevé de la main d'œuvre et l'absence de machines ont paralysé ces essais. Cette industrie est restée ce qu'elle était à l'époque de la domination Espagnole. Elle est bornée à la fabrication des draps les plus communs.

Après ce premier exposé sur la beauté et la richesse de Guatemala, sur les avantages que ce pays présente pour la colonisation, il n'est pas douteux que quelques esprits inquiets, quelques hommes envieux et jaloux, ne pouvant détruire la vérité des faits présentés par Humboldt, Haefkens, Thompson et Montgomery, dans le but d'en paralyser l'effet, signaleront l'existence de volcans dans certaines localités de l'Amérique du Centre, feront connaitre la présence à certaines époques, des ouragans ou des fièvres, sur divers points des côtes. Partout on rencontre des hommes cherchant à paralyser ou à entraver les projets les plus sages et les plus utiles, les opérations les mieux combinées, et même les améliorations réelles et positives, et cela, par la seule raison qu'ils n'y ont pas songé les premiers. Ces combinaisons demandent elles de la publicité? Si ce n'est

pas eux qui ont été chargés de les faire connaître, leur réputation ne peut s'en accroître, leur fortune ne peut en être augmentée, d'autres en recueilleront le fruit, cela suffit pour qu'ils disent : ce projet n'a aucun but, il est sans utilité, heureux encore s'ils ne le signalent pas comme étant nuisible.

A ces hommes se joignent ordinairement ceux jouissant d'une certaine adresse, qui, sans avoir aucune idée personnelle, sans avoir rien fondé, se tiennent constamment à la piste des entreprises qui leur paraissent avantageuses et capables de servir leur ambition impuissante ; ceux-là comprennent qu'ils ne peuvent déposséder ouvertement les novateurs et se cachent dans l'ombre pour les tuer par la calomnie ; véritables flibustiers, qui comptent avec raison que les obstacles qu'ils savent adroitement élever sur chacun des pas de leurs antagonistes, amèneront le découragement qu'ils attendent patiemment pour s'établir sur leur ruine.

Vient ensuite la nombreuse cohorte des casaniers ou routiniers, de ces hommes ennemis de toute idée nouvelle, craintifs et tremblants devant ce qui est neuf; disant : cela ne doit rien valoir, ce n'est pas connu, ou bien : puisqu'on ne l'a pas fait, cela est impraticable, cependant toute chose a eu un commencement, et si quelques hommes énergiques bravant la misère ne s'étaient attachés à suivre leurs idées, nous serions dans l'ignorance du premier âge. Les hommes ennemis des progrès sont nombreux, s'il fallait citer leurs victimes il faudrait des volumes, je me contenterai de quelques exemples frappants.

Galilée fut persécuté parce qu'il assurait que la terre tournait. Sous Richelieu un malheureux est mort dans une maison de fous, prétendant que la vapeur était une puissance, depuis, Fulton appliquant cette puissance à la navigation, se ruinait en Europe, aux États-Unis il fut plus heureux; cependant il fut traité de fou lorsqu'il commença à développer ses idées, et comme tant d'autres, il serait

mort ruiné et ignoré, s'il n'avait été compris et secondé par Colden.

Winser ayant compris l'utilité du gaz, est mort dans un état plus que médiocre, aujourd'hui il est mention de lui élever un monument.

Puisqu'il s'agit de l'Amérique, oublirai-je Christophe Colomb, ayant compris la forme du globe, mendiant de cour en cour, les moyens de pouvoir doter l'une ou l'autre de ces cours du pays qu'il avait déviné. Après avoir découvert ce pays, il revint dans l'Europe qu'il venait d'enrichir et dont il avait étendu la puissance, fut persécuté, et mourut sans avoir pu donner son nom à ses découvertes. Plus heureux que lui, Améric Vespuce recueillit son héritage.

Après avoir rappelé quelques unes des victimes de la routine; revenant à mon projet de colonisation du Vera-Paz, combien n'aurai-je pas de semblables opérations à citer, qui firent la fortune de ceux qui les ont entreprises. Ces immense fortunes, cette puissance de l'Angleterre, sur quoi est-elle basée? Si ce n'est sur les innombrables établissements coloniaux que possède ce pays.

Considérons le Portugal possesseur de ses riches colonies, et le Portugal d'aujourd'hui les ayant perdues. Qu'est-ce que les États-Unis d'Amérique aujourd'hui si puissants ? d'anciennes colonies qui se sont unies et affranchies du joug de la mère patrie. Le Brésil, aujourd'hui Empire, autrefois colonie. Le Mexique, ancienne colonie espagnole; voyons les nombreuses Républiques de l'Amérique du sud, et le Canada, encore colonie anglaise. Qu'est-ce que l'Espagne d'aujourd'hui, comparativement à l'époque de sa splendeur, lorsque ses souverains prenaient le titre de Rois de toutes les Espagnes et des Indes.

Reportant nos yeux plus loin, nous trouvons l'Océanie qui se couvre de colonies nouvelles, dont la prospérité va tous les jours croissant. Pour en donner un exemple, je me contenterai de citer la Nouvelle Galles (pays cependant

peuplé de forçats), dont les terres au commencement de ce siècle, se vendaient à très bas prix (2 ou 3 schellings l'arpent), et dont le prix s'élève aujourd'hui, dans la ville de Sydney, capitale de cette colonie, jusqu'à 1,000 livres sterling (25,000 francs); cependant les communications entre l'Europe et cette colonie présentent de grandes difficultés et sont peu nombreuses. Ce fait seul, suffit pour faire comprendre les avantages que l'on trouvera à créer des établissements coloniaux dans l'État de Guatemala, qui est situé à une distance de l'Europe, de deux tiers plus rapprochée que celle de la Nouvelle Galles, et qui outre cela, est déjà peuplé d'habitants dont les habitudes de luxe, présentent à nos produits, des débouchés beaucoup plus positifs que n[illegible] trouvèrent les Anglais dans toute l'Océanie, où les Indigèn[illegible] ont été trouvés à l'état de simple nature, et dont les é[illegible] blissements coloniaux ne sont devenus productifs, qu'e[illegible] expédiant à grands frais des consommateurs, tandis q[illegible] Guatemala, il n'y a aucun frais à faire pour profiter d[illegible] marché considérable.

J'entends d'ici les antagonistes que je signale plus ha[illegible] s'écrier : mais dans ce pays que vous nous présentez s[illegible] des couleurs si brillantes, qui selon vous est si riche, salubre, d'un climat si régulier, dont enfin vous faites [illegible] véritable Eldorado, il y existe des volcans, dans certai[illegible]es saisons les orages y sont fréquents et les côtes d'un difficile accès, les fièvres y sont dangereuses etc. Je ne cherche pas à le nier, oui, dans le Guatemala il y a des volcans, et dans certaines saisons, quelques parties des côtes y sont d'un difficile accès par suite de la violence des vents; oui, dans certaines parties, des fièvres paraissent à quelques époques, mais ces inconvénients n'existent que dans quelques localités, la majeure partie du pays en étant affranchie, nos colons auront le choix dans les contrées les plus salubres du monde, où l'on n'a aucune connaissance des feux souterrains et où les ouragans et les fièvres sont pour ainsi dire inconnus.

le ce que la Sicile soit un pays de volcans, doit-on fuir Europe? le Vésuve a-t-il fait abandonner Naples? les sinistres nombreux que la marine supporte continuellement dans la Manche, dans la Mer du Nord et sur les côtes de Bretagne, doivent-ils empêcher d'aborder sur notre Continent? Les fièvres des lagunes de Venise, des Marais Pontins, des Polders flamands, de la Hollande, de Furnes, de Nieuport, influent-elles sur le restant de l'Europe? ont-elles jamais fait abandonner les contrées qui en sont affligées? les réponses seront négatives, et j'en conclus que le Guatemala est exactement dans la même situation que tous es pays, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas de perfection, qu'il faut savoir remédier à ce qui en est susceptible et éviter ce qui est nuisible.

La richesse et la beauté du climat de ce pays sont deux choses incontestables, la nature fût prodigue envers lui, c'est aux hommes à le rendre par une habile exploitation, digne du rang qu'il est appelé à occuper, lorsqu'ils auront reconnu qu'il renferme tout pour être mis en parallèle avec les colonies les plus riches du Globe, la diversité de son climat lui procurant l'immense avantage de renfermer les productions de toutes les contrées. Outre le sommaire qui précède, je fais connaître la situation du Département de Vera-Paz, et du District de Santo Thomas. Les principaux lacs, fleuves, rivières et villes, de l'état de Guatemala, ses produits, et tout ce qui pourra contribuer à jeter de nouveaux éclaircissements sur le commerce et les ressources que présente ce beau pays, qui fut trop longtemps ignoré en Europe.

Le 28 avril 1838, l'Union des cinq États de l'Amérique du Centre a été dissoute, aujourd'hui chacun de ces États a une existence politique séparée : ce changement est on ne peut plus avantageux à l'État de Guatemala, qui joignant les deux mers (*) et étant le plus grand, le plus riche, et

GUATEMALA
État
Indépendant

(*) Pacifique et atlantique.

le seul vraiment commerçant des cinq États, augmen
par ce fait, son influence commerciale sur les quatre autr
États, qui sont devenus ses tributaires après avoir été se
alliés, et qui tirent leur numéraire et leurs marchandise
étrangères de Guatemala la Nueva, où il transportent le
produits de leur sol.

GUATEMALA LA NUEVA capitale.

Guatemala la Nueva est la capitale de l'Amérique du Centre, cette ville dans une situation très-favorable et d'une construction moderne, a quelque analogie avec Bruxelles; elle est l'entrepôt de tout le commerce de ces contrées, principalement de Mexico et de la Vera-Cruz. Les marchés y sont très-bien approvisionnés. En 1825 sa population suivant Mr Thompson envoyé du Gouvernement Anglais, était de 40,000 habitants, elle est aujourd'hui beaucoup plus nombreuse. Les dépenses à faire à Guatemala pour les premiers besoins de la vie sont excessivement minimes, et les aliments se vendent à très-bas prix (*).

Le climat est très-salubre et très-remarquable en ce qu'il varie très-peu, il est tempéré, et jamais, le thermomètre de Réaumur ne s'élève à plus de 21 degrés, ou ne descend plus bas que 12 degrés au-dessus de zéro.

Guatemala est le siège du Corps Législatif, du pouvoir exécutif, ainsi que d'un Archévêché, qui a pour suffragants, les Évêchés de Nicaragua, de Comayagua et de Chiapa; Guatemala possède, outre la Cathédrale qui est d'une très-belle architecture moderne, trois autres Églises paroissiales.

Cette ville forme le carré, les rues sont larges et droites, les maisons sont élégantes, commodes et entourées de jardins spacieux; il y a une vaste place publique, servant de marché, au centre de laquelle se trouve une belle fontaine, qui distribue l'eau avec abondance dans les rues et les maisons.

Le palais archi-épiscopal, celui du gouvernement, l'hôtel

(*) La viande de boucherie se vend à Guatemala 25 centimes la livre.

de ville, la douane et la monnaie, sont d'une architecture remarquable.

Il y a en outre 12 Couvents des deux sexes, 4 Hôpitaux, 3 Hospices de femmes, 1 Université, 1 Bibliothèque publique, 2 Colléges, et plusieurs écoles gratuites.

Il s'y publie plusieurs ouvrages périodiques.

Guatemala la Nueva sert de résidence à la noblesse, aux grands propriétaires, et aux principaux négociants.

En 1825, Thompson indiquait 35 familles de cette ville, possédant entre-elles 7 millions 780,000 dollars, ou 1,556,000 livres sterling, ce qui fait plus d'un million de francs pour chaque famille. Depuis cette époque le commerce s'étant développé, et ayant pris une plus grande extension, les fortunes particulières ont augmenté proportionnellement.

Ce qui précède peut déjà faire juger de la richesse et de l'importance de Guatemala, ville de premier ordre et qui est appelée à devenir un grand centre de commerce.

Outre la capitale, il y a dans l'État de Guatemala, plusieurs villes dont la population s'élève de 5 à 14,000 âmes.

Cession du département de VERA PAZ.

Le 6 août 1834, le gouvernement de Guatemala a cédé à perpétuité le département de Vera-Paz, (*) à la Compagnie commerciale et agricole des côtes orientales de l'Amérique du centre, ce département est l'un des plus riches de cet État : il possède par ses lacs et rivières le plus de moyens de communications. Ses produits, son climat, sont en tout semblables à ceux du Guatemala.

La superficie de ce département est de 80 lieues carrées, ou environ 14 millions d'arpents, il est situé entre le 15e et le 19e degré de latitude N. le 88e et le 92e degré de longitude ouest.

Afin de donner une idée de la cession faite à cette Compagnie, je joins l'extrait d'une lettre adressée par don Carlos Antonio Meany, à M. Coxe, secrétaire de la Compagnie.

(*) Par une charte de cession.

Cette lettre datée de Guatemala, le 7 avril 1837, est ainsi conçue :

« Le pays cédé à la Compagnie n'est pas suffisamment
» connu, et il ne faut pas juger de son importance par les
» quelques endroits que vous connaissez sur les bords de
» la mer et des rivières.

» Le département de Vera-Paz n'est même pas connu
» des naturels, la majeure partie du sol, ne fut jamais foulé
» par un pied humain.

» La grande rivière, la Passion, peut être considérée
» comme le Nil de la République, elle fertilise le sol, par ses
» inondations régulières, et sera pour ce pays sagement
» exploité, une grande source de richesses; se déchargeant
« dans la baie de Campêche, elle le met à même de com-
» mander le commerce entier de la république Mexicaine,
» et d'attirer à lui, les richesses de ce pays.

» Jamais l'Espagne n'eut consenti à céder ce beau dé-
» partement à quelque prix que ce fut; une preuve con-
» vaincante de l'importance qu'elle y attachait, c'est le désir
» qu'elle avait qu'il reste inconnu, cette preuve existe dans
» les divers arrêtés royaux provenant de la cour d'Es-
» pagne, défendant aussi bien aux vieux Espagnols, qu'aux
» naturels, de pénétrer dans ce département, n'en laissant
» la libre jouissance qu'aux moines de Saint-Domingue. »

Pour que ces moines déjà si puissants, au milieu de tant de richesses dont ils avaient en partie l'administration, eussent sollicité des rois d'Espagne le droit d'être les seuls qui puissent parcourir ce département, il fallait qu'ils eussent un bien puissant motif, ils ne pouvaient avoir en vue que l'augmentation de la prépondérance ou de la fortune de leur ordre. Ici la possession exclusive de Vera-Paz ne pouvait avoir d'autre but que le second de ces motifs, leur influence politique ne pouvant rien y gagner.

Ces moines avaient sans doute reconnu la richesse du sol de ce département et sachant que sur plusieurs points,

ɔuvait trouver des mines d'or et d'argent, ils en firent dire l'entrée; il se peut encore qu'une des causes prin- ɛs de cette interdiction, provient de ce qu'ayant re- ı le sol et le climat propice à la culture du thé, ils ɒnt introduit et cultivé dans le Vera Paz. Cette sup- ion semble se confirmer par cet extrait du rapport de ınderson, aux Directeurs de la Compagnie, en oc- 1839, ainsi conçu :

On trouve ici une grande quantité d'arbres à thé, on ure qu'ils y furent introduits par les moines, plusieurs droits en sont entièrement couverts, mais je ne puis sitivement reconnaître, si c'est le thé originaire de ıine, ou celui connu sous le nom de Paraguay, si je en rapporte à Montgomery, je le mettrai au rang thé Chinois, jusqu'à ce jour les Indiens ont ignoré manière de sécher, et de préparer convenablement tte feuille.

même Compagnie a obtenu le 15 octobre 1838, du ɛrnement de Guatemala, la cession à perpétuité du ɔt et du port de Santo Thomas, ce district d'une super- l'un million d'arpents, est situé au S.-E. du départe- de Vera-Paz.

port de Santo Thomas est situé à la tête de la vaste l'Honduras, (*) entre l'embouchure du golfe Dulce la rivière Motagua, avec laquelle il doit être mis en unication par une courte route que la Compagnie ngagée à construire, et qui est probablement ter- maintenant (**), alors au moyen de la navigation à , on pourra approcher de Guatemala, jusqu'à une e de 12 à 13 lieues, et en outre établir une commu- n facile avec le reste de l'intérieur de l'État, ce qui era une très-grande économie de temps et d'argent. le golfe Dulce, le port de Santo Thomas communi- avec l'intérieur du département de Vera-Paz, les

Port de Santo Thomas

—

oir la charte. (**) Montgomery.

autres départements du Guatemala, et se rendra maître d'une grande partie du commerce du Mexique.

Le port de Santo Thomas égale sous tous les rapports celui de la Havane, il peut être considéré comme étant de première importance (*) et d'une rare beauté; entouré de tous côtés par de hautes montagnes, il offre la plus grande sécurité aux vaisseaux, qui y sont à l'abri de tous les vents; les plus grands qui furent construits jusqu'à ce jour, peuvent mouiller près du rivage, où il y a six brasses de profondeur. Ils peuvent y entrer et en sortir en tous temps, il est assez grand pour contenir à l'ancre toute la marine anglaise, enfin d'après diverses descriptions, sa position est tellement favorable pour communiquer avec l'intérieur, qu'il paraît destiné par la nature à devenir un jour l'un des plus vastes et des meilleurs entrepôts du commerce. D'après Thompson il devrait être choisi comme station de la ligne des bateaux à vapeur récemment établis pour le service du Mexique et des Indes Occidentales.

Après avoir donné des détails statistiques, Montgomery fait la description suivante du port de Santo Thomas :

« Il est impossible de rendre l'impression que j'éprouvai » à mon arrivée à Santo Thomas, jamais rien de plus beau » ni de plus majestueux ne s'était présenté à ma vue.

» Devant moi se déployait une immense nappe d'eau, » dont le calme et la transparence, me permettaient de » distinguer un fond clair et sablé, sur lequel se réflettaient les rayons d'un soleil pur et brillant, qui, s'élevant » en ce moment au-dessus des monts, laissait échapper » du haut de leurs cimes, des torrents de lumière, qu'il » répandait avec profusion sur les collines et vallons, formant les rives de la baie.

» Je me trouvais au centre d'un cercle d'une immense » étendue. La terre couverte d'une admirable végétation,

(*) D'après Montgomery, envoyé des États-Unis d'Amérique, en 1838; et don Antonio Porta ingénieur du gouvernement espagnol.

» s'élévait à perte de vue, une chaîne de montagnes, bor-
» nait l'horizon et formait un immense amphithéâtre d'un
» effet admirable.

Avant d'entrer dans de plus grands détails, je citerai, comme je l'ai dit plus haut, les lacs principaux de l'État de Guatemala, qui sont :

1° Le lac de Peten ou Itza, dans le Vera-Paz, au Nord de ce département. Il contient plusieurs petites îles, on trouve sur la plus grande un château qui sert de prison aux condamnés ; il a une circonférence de 26 lieues, sa forme est plus longue que large ; ses eaux se déchargent par l'Itza dans la baie d'Honduras. Lac de Peten. —

2° Le lac d'Amititlan sur les bords duquel est batie la ville du même nom, est situé au centre du département de Guatemala, il a trois milles de longueur sur un de largeur ; il est entouré de belles et hautes montagnes. Il fournit du sel et d'exellents poissons à la capitale ; il alimente la rivière Michatoyat, qui forme le port d'Istapa en Independencia. Lac d'Amititlan. —

3° Le lac d'Atitan, dans le départemeut de Solola, situé à 30 lieues Ouest de la capitale, a huit milles de longueur sur quatre de largeur. Lac d'Atitan. —

4° Le golfe Dulce, dans le département de Vera-Paz, qui se décharge dans l'Atlantique. Ce lac ou golfe a environ 20 lieues de circonférence ; sur son bord méridionnal, est situé le port d'Ysabal, par lequel se fait la majeure partie du commerce d'importation et d'exportation de Guatemala, et qui sert d'entrepôt aux ports de Belize et d'Omoa. Golfe d'Ulce. —

Parmi les nombreuses rivières que possède l'État, je citerai les plus remarquables qui sont les suivantes :

1° Le Polochic dans le département de Vera-Paz, dont l'embouchure est située sur la côte occidentale du golfe Dulce. Dans toutes les saisons les plus grands vaisseaux trouvent sur cette belle rivière une profondeur d'eau suffisante pour naviguer jusqu'à une distance de plus de 100 milles de la mer, c'est ce qui a fait choisir de préférence ses Polochie rivière. —

bords pour y fonder la ville d'Abbottsville, elle offre déjà des moyens supérieurs pour le transport des marchandises entre la mer, la capitale et la route d'Ysabal à Gualan. De l'embarcadère ou quai de Teleman à la Capitale, le voyage se fait en cinq ou six jours, il faut cinq jours pour monter la rivière jusqu'à Téleman, mais on peut la descendre en 24 heures; par l'emploi des bateaux à vapeur ce trajet sera très-court.

A six lieues de l'embouchure de la rivière, et au point même ou les eaux du Cajabon viennent se réunir à ceux du Polochic, les bords de la rivière deviennent plus élévés. Ils sont très fertiles et très riches, mais ils manquent de population. Le silence de ces contrées n'est troublé que par les cris des singes, ou des porcs sauvages qui y sont en grande quantité et par troupeaux, ses bords réunissent tout ce qu'il est possible de désirer pour l'établissement d'une colonie, le climat est très beau et parfaitement sain.

ιio-Γulce
ıu canal.

2° Le Rio-Dulce, ou Angostura comprend la partie connue sous le nom de golfe Dulce à la baie d'Honduras, dans laquelle il se décharge après avoir traversé le Golfete. Cette rivière ou canal est d'une profondeur remarquable dans toute sa longueur. Son embouchure présente un coup d'œil magnifique. La baie forme le demi-cercle, et au centre on voit la rivière coulant entre ses bords qui s'élèvent en amphithéâtre.

Les arbres, y sont toujours verts et gracieusement ornés de fleurs et de lierre. La majeure partie des marchandises qui sont expédiées d'Omoa et de Belize à Guatemala, remontent la rivière Dulce jusqu'à Yzabal, d'où elles sont expédiées pour cette ville sur des mulets ou sur des bateaux par le Polochic.

a Motagua
fleuve.

3° La Motagua (Rio Grande) l'un des fleuves les plus considérables de l'État de Guatemala, prend sa source dans le Quesaltenango, entre la ville de ce nom, et Solola; il sert de limite au département de Vera-Paz, au district de

Santo Thomas, et se décharge dans l'Atlantique entre ce district et l'État d'Honduras.

Ce fleuve qui par sa profondeur pourrait recevoir de grands vaisseaux, se trouve privé de cet avantage par les bancs de sable, qui, comme dans la plupart des rivières Amé ricaines, obstruent son embouchure; mais étant celui qui peut transporter des marchandises jusqu'au point le plus rapproché de la capitale, la Compagnie, pour obvier à cet inconvénient, s'est engagée à établir un bateau à vapeur qui fera un service régulier sur toute la partie navigable de ce fleuve, qui sera bientôt en communication avec Santo Thomas au moyen d'une route que l'on construit actuellement; et même pour rendre cette communication plus directe, il est mention de creuser un canal qui réunirait la Motagua au port de Santo Thomas. La largeur de ce fleuve varie depuis 40 jusqu'à 110 mètres; sa rapidité, terme moyen, est d'un mille $^{1}/_{2}$ à l'heure, sauf sur quelques points, où elle est de 2 à 3 milles. De Gualan jusqu'à son embouchure, dont cette ville est éloignée de 40 lieues, sa profondeur varie de 6 à 24 pieds, et au moyen d'un bateau à vapeur la navigation en est très-facile. Lorsque l'on aura dégagé ce fleuve de quelques obstacles qui l'obstruent, on pourra le remonter jusqu'à Chicasapote qui n'est plus qu'à 14 lieues de la capitale. Ce voyage fut déjà fait dans la saison des sécheresses par don Antonio Porta, ingénieur espagnol, sur un bateau ordinaire tirant autant d'eau qu'un bateau à vapeur en fer, et pouvant porter 150 surons. En se servant des bateaux à vapeur d'une construction semblable à ceux employés actuellement sur la Meuse, les obstacles existants seraient facilement surmontés.

Tributa de la Mot

Les rivières tributaires de ce fleuve étant très nombreuses, je ne citerai que les principales, qui sont : le Rio Nuevo, la Chichagualla, la Cuchara, le Binogal, le Monos, le Canal, le Rio de Las Animas, le San Francisco, Bobos, Ingama, Rio Chucla, le Tépémechin, la Descanso, la Baranca-de la

Vigia, le Lagartos, la Moya et la Jabo; sur les bords de ces deux dernières, se trouve une quantité prodigieuse de maoghons (acajou) et de cèdres d'une qualité supérieure; il y en a d'énormes, dont les troncs ont jusqu'à 3 mètres de diamètre, ce qui n'empèche nullement de les transporter sur ces rivières jusqu'à la Motagua, dans lequel elles se déchargent. A une lieue du confluent des deux mêmes rivières sont situées les belles savannes ou paturages de Capaculpo, d'une largeur de quatre lieues, ainsi que la Vega ou plaine de Santa Catalina, dont la superficie est de 5 lieues sur 4. Le sol de ces plaines est excellent, et convient à toute espèce de fruits et fourrages. La Motagua offre autant de sécurité pour la navigation, que la Tamise, et reçoit, outre les rivières désignées, la Palmilla, le Tripon, le Meerfizo, le Lobos, le Binfara, la Puerto, Los Limones et le Gualan. Ce que ces rivières apportent à la Motagua, dans le temps des sécheresses, est de peu d'importance, mais lors de la saison des pluies, elles contribuent puissamment à augmenter les eaux de ce fleuve.

La Motagua et ses affluents sont bordés par des terres qui sont généralement très-productives; les sites sont extrêmement variés et couverts de bois de toutes espèces. Le cacao y réussit parfaitement et la salsepareille s'y rencontre en abondance. Les terres s'élèvant graduellement des bords du fleuve jusqu'au pied des montagnes, forment de spacieuses savannes où l'on rencontre quelques plantations établies par les indigènes qui y résident une partie de l'année, s'occupant à semer, planter et récolter; ces terres sont excellentes et conviennent parfaitement à la culture du café, du coton, de la canne à sucre, de l'indigo, du blé Indien et de toutes les productions des pays situés entre les tropiques.

Usumasinta ou Passion. — Usumasinta ou Passion, principale rivière du département de Vera Paz, elle prend sa source au Sud-Est et tout

près de San Luis dans le Vera Paz, devient navigable au confluent de la rivière de Chacmuic, et se jette dans la baie de Campèche.

El Rio Viego, ou vieille rivière, prend sa source près de la ville de Dolorès dans le Vera Paz, et se jette dans l'Atlantique près de Belize après un cours de 67 lieues. El Rio Viego —

Le Platanos, rivière de Guatemala, qui tire son nom des nombreux plataniers qui couvrent ses bords, se jette dans la mer des Antilles, après un cours de 30 lieues. Le Platanos —

4° La Michatoyat, cette rivière prend sa source dans le lac d'Amititlan et se décharge dans la mer du Sud, son embouchure forme l'entrée du port d'Istapa, qui est sûr et commode, mais l'entrée en est difficile. La Michatoyat —

5° Los Esclavos, cette rivière prend sa source à l'Est de la Michatoyat, mais elle est beaucoup plus grande. Elle est traversée par un pont en pierres de neuf arcades, c'est le plus beau monument de toute la république dans son genre, il sert à joindre la route de Guatemala la Nueva à San Salvador. Los Esclavos —

Deux bateaux à vapeur parcourent déjà diverses parties des eaux du département de Vera Paz, l'un fait un service régulier entre Ysabal et Belize, l'autre fait le service de l'embouchure du golfe Dulce jusqu'à Abbottsville, en traversant le lac Dulce, et en remontant la rivière Polochic. On s'occupe activement d'établir diverses lignes de communications, en rendant naviguables toutes les eaux qui sont susceptibles de pouvoir apporter quelques améliorations aux relations existantes entre les villes de l'État de Guatemala, dont les principales sont les suivantes : Bateaux à Vapeur. —

Guatemala la Nueva, ville capitale dont il a déjà été parlé (*), à 220 lieues S.-E. de Mexico, près du grand Océan équinoxial sur le Rio de Las Varas, dans une plaine de 5 lieues d'étendue, fertilisée par des nombreux ruisseaux, sous un ciel pur, et un climat généralement doux. Guatemala la Nueva. —

(*) Voir à la page 18.

Sa latitude N.-E. est de 14° 40', et sa longitude O. de 93° 45'. L'instruction publique y a reçu de grandes améliorations depuis quelques années, l'industrie et les arts, y ont aussi fait beaucoup de progrès. On y compte plusieurs manufactures de tissus de coton, de tabac, de faïence, de poterie, etc.; des raffineries de sucre et des indigoteries. Cette ville est l'entrepôt d'un commerce considérable; les habitants sont affables et hospitaliers. Au N.-E. est un faubourg excessivement grand, divisé en deux quartiers, et en quatre arrondissements, ce faubourg est, ainsi que la ville, fourni d'eau par un bel aqueduc de deux lieues de long, dont la construction a demandé des travaux immenses. On remarque aussi près de la ville, le monastère Del Carmen, sur une colline, dans une position fort agréable.

Cette ville fut fondée en 1775; le siége de l'ancien gouvernement et celui de l'archévéché y furent transférés en 1776.

Guatemala est à 52 lieues du premier établissement fondé par la Compagnie, nommé Abbottsville, et à 14 lieues de Chicasapote, sur le fleuve Motagua. De ces deux points partent plusieurs routes qui traversent le Vera-Paz. Le transport des marchandises s'effectue (comme il a déjà été dit) à dos de mulets, en partant d'Ysabal, situé sur le golfe Dulce; mais au moyen de la communication facile qui doit être établie entre Guatemala la Nueva et le port de Santo Thomas, en remontant le fleuve Motagua avec des bateaux à vapeur, cette ville deviendra un grand entrepôt.

Le gouvernement a accordé un privilége exclusif de vingt années pour établir une banque (*). Une société, dite patriotique, a été créée pour favoriser et encourager les arts, l'industrie et le commerce.

Les églises et autres édifices publics sont d'une architecture remarquable (**), le cirque pour le combat de taureaux

(*) Voir la Charte de cette Banque à la fin de cet ouvrage.

(**) Voir page 18.

est un grand et bel édifice, mais il n'a pas servi depuis 1826; cette coutume paraît être tombée en désuétude, surtout parmi la classe riche. Il y a un journal du gouvernement. Toutes les provisions de bouche se vendent à un très-bas prix. Son climat est d'une beauté rare, jamais il ne fait trop chaud pour porter des habits de laine, et jamais le froid n'est assez intense pour forcer de quitter ceux de coton.

S.-Salvador ou Cuscatlan, chef lieu de l'État et du département de ce nom, est située sur une rivière tributaire du grand Océan, à 50 lieues E.-S.-E. de la capitale, dans une belle vallée entourée de montagnes boisées. Les rues sont droites et les maisons sont bien bâties et commodes. Cette ville a une église paroissiale, plusieurs chapelles et trois couvents. Il y a un marché bien approvisionné. Elle sert d'entrepôt à l'indigo que produit ce département et qui passe pour le plus beau du monde. Le climat de cet État est chaud et le sol fertile en toutes sortes de productions. Il y croît des bois de toutes espèces, qui fournissent des gommes, des résines, un certain baume très-estimé, etc. On y trouve des mines d'argent, de plomb et de fer, de l'ocre et du bol d'Arménie. Les rivières et les lacs y sont très poissonneux. San Salvador ou Cuscatlan.

Chiquimula de la Sierra, ville du Guatemala, chef lieu de la province de Chiquimula, à 30 lieues Sud de Vera Paz et à 45 lieues Est de la capitale. La province est bornée au Nord par le golfe Dulce et la province de Vera Paz; à l'Est par celle d'Honduras, au Sud, par celles de S.-Salvador, de Zonzonate, à l'Ouest par celles de Zacatepeque et Chimaltenango, elle produit du riz, du maïs, du cacao, du coton et du sucre; on y élève beaucoup de bestiaux et surtout des cochons, des mulets et des chevaux. Il y a des mines d'or, d'argent et d'autres minéraux. Chiquimula.

Salama, petite ville du département de Vera Paz et Peten, chef lieu de district, population 5,000 âmes; en allant de cette ville vers le Polochic, on traverse plusieurs villes indiennes situées dans des contrées riches et pittoresques, la Salama.

dernière est Chamiquin, dans une vallée extrêmement fertile, dont les environs abondent en salsepareille.

bottsville. — Abbottsville, sur les bords du fleuve Polochic, à deux lieues de Teleman et à cent milles de l'embouchure de cette rivière, est le premier établissement colonial créé par la Compagnie, dont l'avenir est assuré au moyen de bateaux à vapeur faisant un service régulier entre cet établissement et Ysabal.

matitlan. — Amatitlan, ville située sur le lac de ce nom, à 6 lieues S.-S.-E. de la capitale; dans un fort beau vallon, mais d'un climat plus chaud; plusieurs familles distinguées viennent y passer les mois d'avril et de mai, il y a des sources d'eaux thermales, une belle église, et le plus magnifique couvent de Dominicains du pays. Il s'y fait un grand trafic de coton, de fruits, et de sel que l'on ramasse sur les bords du lac du même nom.

uatemala a Viega. — Guatemala la Viega (Antigua) chef-lieu et ville principale du département de Zacatepèque, située à 8 lieues nord de Guatemala la Nueva; dans la vallée de son nom au pied du mont d'Agua, près de Guacalat. Cette ville possède de nombreuses églises, de beaux édifices, et une fort jolie cathédrale, son principal commerce consiste en cochenille récoltée dans ses environs.

tonicapan. — Totonicapan, ou S. Miguel Totonicapan, chef-lieu du département de Totonicapan et Gueguetenango, à 38 lieues de la capitale, sa population est de 12,000 âmes, on y fabrique de la faïence, des ustensiles de bois, des guitares et du drap de laine. Cette ville possède des sources d'eau thermales. Le climat y est très beau, les récoltes de blés et de pommes de terre y sont abondantes; par sa situation pittoresque, cette ville offre un coup d'œil ravissant lorsqu'on l'apperçoit de la route de Guatemala.

guetenango — Gueguetenango ville du département de ce nom, elle jouit d'un climat encore plus beau que Totonicapan, elle se trouve à 20 milles au nord de cette dernière. Il y a des sources

thermales avec bains, dont les Indiens tirent un très-grand parti; sa population est d'à peu près 5,000 habitants.

Quesaltenango, del Espiritu-Santo, chef-lieu du département de ce nom, à 35 lieues N. de la capitale et à 4 lieues S. de Totonicapan, dans une fort belle plaine entourée de montagnes. Cette ville est riche et florissante, il y a une douane, un bureau de poste, et des dépôts de tabac, de poudre à tirer, de salpêtre et de cartes à jouer. L'église principale est spacieuse et bien décorée. On y fabrique beaucoup de toiles fines, des serges, des draps communs et des étoffes de coton, etc. On y fait un grand commerce de blé, de cacao et de sucre. Sa population est de 14,000 âmes, son climat est très frais et très sain. Quesaltenan —

Solola, ville principale du département de ce nom, située à l'O.-N.-O. de la capitale. Sa population est de 5,000 âmes, on cultive dans le département, le maïs et le froment, on nourrit aussi des brebis pour en avoir la laine qui se vend facilement. Solola. —

Mazaltenango, ou S. Bartholomeo Mazaltenango, chef-lieu du département de Suchiltepèque à 40 lieues N.-O. de la capitale, cette ville est située au centre des plantations de cacao dont elle fait un très-grand commerce, son climat, quoique chaud, est très-sain, on y fait aussi le commerce de coton. Mazaltenan —

Cuoytenango ville du département de ce nom, jouit d'un beau climat, elle fait un grand commerce de cacao et de coton. Cuoytenan —

Omoa, petite ville et fort du Guatemala, province d'Honduras, sur la baie de ce nom, à 35 lieues N. de Comayagua. Omoa. —

Comayagua ou Valladolid, chef-lieu de la province d'Honduras sur la rive gauche de l'Ulua, à 75 lieues E. de la capitale, siége d'un évêché. Cette ville a une belle église, un collége, plusieurs couvents et un hôpital richement doté, elle portait autrefois le nom de N^tra^ Senora de la Concepcion, sa population est de 12 à 14,000 âmes. Comayagu —

Rabinal.
—

Rabinal, petite ville du Guatemala, état de ce nom, département de Salama, à 15 lieues de Coban ou Vera Paz.

Vera Paz ou Coban.
—

Vera Paz ou Coban, chef-lieu du département de ce nom, à 40 lieues N.-E. de la capitale, cette ville dont la population s'élève de 12 à 14,000 âmes, est située dans une belle vallée dont le climat est magnifique. Elle renferme des plantations de cannes à sucre et de bananes, on y cultive aussi le piment dans les jardins. Elle possède des fabriques de toiles et fait un grand commerce de coton (*).

Santo Thomas.
—

Santo Thomas, ville projetée, sa situation a été choisie entre les embouchures du golfe Dulce et du fleuve Motagua (**) son port qui est, comme je le dis plus haut, supérieur à tous ceux de la côte; la nature semble avoir tout fait, pour qu'il devienne un des plus beaux ports et l'un des premiers entrepôts de commerce du monde. Il n'y a pas un port sur toute la côte que baigne l'Océan Atlantique, dont l'ancrage soit aussi sûr, étant défendu du côté de l'Est par les côtes du district du même nom. A l'Ouest, il est protégé par les rives du département de Vera Paz; cet espace représente un immense bassin, où les eaux sont toujours calmes et tranquilles, le fond en est sablonneux. Sa forme est exactement celle d'un amphithéâtre maritime de 20 milles de circonférence, entouré de montagnes éternellement couvertes d'une verdure toujours fraîche. Ce point de la côte est des plus heureusement situé pour communiquer avec l'intérieur.

Des communications s'établissent déjà entre le port de Santo Thomas et le fleuve Motagua (Sud-Est), ainsi qu'avec la rivière Polochic (Nord-Ouest). Par ces moyens, et par l'emploi des bateaux à vapeur, on aura une communication directe avec Guatemala, capitale de l'État, et Abbottsville, premier établissement dans l'intérieur de Vera Paz.

Ce léger aperçu statistique donnera une idée de l'importance de ce pays, et fera comprendre l'urgence d'y créer promptement des établissements coloniaux, pour jouir des

(*) Voir Vera Paz, page 19. (**) Voir Santo Thomas, page 21.

antages offerts au commerce par les priviléges que l'on t prêt à lui accorder.

Je m'abstiendrai encore de faire connaître ces avantages, oulant avant tout, convaincre le lecteur, au moyen des ièces officielles qui me servirent à rédiger ce qui précède, u'il n'y a rien d'exagéré dans le courant de ce mémoire, et pour en établir la preuve, je donnerai copie de la maeure partie de ces pièces, renvoyant mes lecteurs pour le reste, à MM. Thompson, Haefkens et Montgomery, déjà cités, à l'Encyclopédie du 19e siècle, à la Géographie moderne, d'où j'ai tiré quelques extraits, ainsi qu'à l'Essai politique sur la nouvelle Espagne, publié par le baron Alexandre de Humboldt, membre de l'institut de France, l'un de nos plus célèbres voyageurs modernes.

Les copies et extraits qui suivront mettront mes lecteurs à même de connaître plus particulièrement le département de Vera Paz et le district de Santo Thomas, sur lesquels je n'ai donné que peu de détails particuliers, voulant que ceux qui ont visité les lieux s'expriment eux-mêmes.

Ces pièces se composent comme il est dit plus haut des rapports de M. Young Anderson, surintendant de la Compagnie, à l'Administration, et de ceux de M. Fletcher, aux fondateurs de la Banque, ainsi que diverses lettres du Chef de l'État de Guatemala, du Secrétaire du gouvernement de cet État, du Consul de S. M. Britannique, et de plusieurs négociants de Guatemala, qui traitent des ressources et de la richesse du pays, de son commerce, de ses productions et de son climat. Je pense que publiant ces diverses pièces, il ne restera plus aucun doute sur les avantages réels que l'on peut retirer de la formation immédiate d'établissements coloniaux dans ce pays. Je commencerai par les rapports de M. Young Anderson, qui, chargé par la Compagnie d'obtenir la concession du district de Santo Thomas, visita ces possessions en 1837, et lui fit un rapport sur l'état desdites possessions.

RAPPORTS

ET

CORRESPONDANCE

RELATIVE

A LA COLONISATION

DU

VERA PAZ,

DANS LE

GUATEMALA.

RAPPORT

DE

M. YOUNG ANDERSON,

SURINTENDANT DE LA COMPAGNIE,

RÉSIDANT A VERA PAZ,

Aux Directeurs

DE LA

COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE

DES CÔTES ORIENTALES

DE L'AMÉRIQUE DU CENTRE.

---

23 *septembre* 1839,

« Vous devez avoir reçu par mon entremise les documents » officiels qui confirment et garantissent vos possessions ter- » ritoriales et les priviléges que vous avez obtenu du Gou- » vernement de Guatemala, ainsi que quelques lettres que » j'eus l'honneur de vous adresser de Vera Paz, contenant » des descriptions de son sol, de son climat, et tous les » renseignements topographiques qui doivent servir de base » à un plan d'opérations, qu'on devra adopter immédiate- » ment. La lecture de ces documents suffira pour vous dé- » montrer la valeur et l'importance des concessions qui vous » furent faites. Il dépend maintenant de la Compagnie de » tirer un parti immense des avantages qui lui sont accordés; » comme il est probable que vous réclamerez mon avis sur » ce plan général d'opérations, et sur ce qui doit être fait » actuellement, je viens au devant de votre demande.

» Thomas et ce port (*); dans le cas contraire, il faudra
» prendre des arrangements avec le port de la Havane, afin
» qu'il puisse naviguer de ce port à Santo Thomas, sur des
» conditions plus favorables.

» Mes instructions portent que je dois faire un rapport
» topographique, et indiquer les localités qui réuniront les
» avantages du sol, du climat, et les facilités de commu-
» nication à l'extérieur, qui soient compatibles avec une
» sécurité entière à l'intérieur. J'ai condamné New Liver-
» pool qui ne possède d'autre avantage qu'une salubrité
» remarquable, en effet, de tous les colons qui furent placés
» là par Mr Fletcher, ex-surintendant de la Compagnie,
» aucun d'eux n'y est mort, quoique à peu près quatre-vingts
» y ont séjourné environ un an, et ceux qui y sont encore,
» jouissent d'une parfaite santé. »

» Parmi ceux qui se laissèrent entraîner par l'appât de
» hauts salaires, et qui se trouvent aujourd'hui à Guate-
» mala ou Belize, plusieurs demandent à retourner à New-
» Liverpool, mais cherchant à assurer l'avenir des établis-
» sements coloniaux que je désire fonder, je choisirai des
» lieux plus éloignés pour fonder des établissements agri-
» coles, conservant Santo Thomas, comme la porte par
» laquelle entreront les colons, et Boca Nueva, comme en-
» trepôt pour nos établissements intérieurs; ces deux
» endroits étant chacun dans une situation éminemment
» avantageuse comme point d'appui pour le commerce.

» L'administration désire voir prospérer les établisse-
» ments coloniaux qui seront fondés sous ses auspices; elle
» veut donc que les colons y soient heureux et y rencontrent
» autant que cela dépendra d'elle, tout ce qui est nécessaire
» à leur bien-être.

» Pour atteindre ce double but, la première condition
» dépend du choix que l'on fera des colons; la plupart

(*) Depuis que ce rapport a été fait le droit de tonnage est abandonné à Belize.

» de ceux envoyés primitivement étaient paresseux et » vicieux, aujourd'hui, les nouveaux engagements ne » doivent être acceptés que de la part d'hommes d'une » moralité reconnue et habitués aux travaux agricoles et » industriels.

« Il est probable que parmi ceux qui vont partir, il en » est plusieurs qui possèdent assez de moyens pécuniaires » pour occuper à la journée, depuis un, jusqu'à dix ou- » vriers, par conséquent, à leur arrivée, tous ceux qui » voudront travailler, trouveront plus d'occupation qu'il » ne leur en faudra, soit pour leur propre compte, soit » pour celui des autres.

« L'agent de la Compagnie fournira de l'ouvrage à tous » ceux qui voudront travailler pour la Compagnie, à un » prix juste et raisonnable, de sorte que si un homme ne » gagnait pas sa vie, ce serait de sa faute, et le résultat » de sa paresse. En cas de maladie, tous les secours récla- » més par l'humanité seront accordés par les agents de la » Compagnie.

« Les territoires du département de Vera-Paz et du « district de Santo Thomas, offrent à la Compagnie à » laquelle ils appartiennent, des avantages extraordinaires » pour la colonisation, par la fertilité de leur sol et par » leurs productions.

« Le droit exclusif de naviguer sur les rivières au moyen » de ses bateaux à vapeur, le droit de péage qu'elle possède » sur les routes, ainsi que la possession d'un port magni- » fique, la rendront maîtresse de tout le commerce du pays; » c'est en vue de tous ces avantages que ce qui précède a » été fait, et sans calculer nullement l'importance des capi- » taux que pourra tirer la Compagnie de la vente des terres » dans la ville projetée ou dans les localités agricoles.

« Les habitants de Santo Thomas jouissent d'une santé » parfaite, cela suffit pour me donner la preuve de la bonté » de son climat; cependant ayant séjourné pendant l'espace

» de 18 mois à Vera Paz, y ayant subi des fatigues et » des privations continuelles, mon tempérament, après » une aussi rude épreuve, n'ayant éprouvé aucun déran- » gement, il ne me reste plus aucun doute sur la salubrité » du climat de cette contrée, et mon opinion se trouve » entièrement établie sur un point aussi délicat que celui- » ci ; parlant par expérience, j'accorderai toujours la pré- » férence à Vera Paz pour la fondation d'établissements » agricoles.

« Je porte à votre connaissance l'extrait suivant d'une » réponse que j'eus l'honneur d'adresser à Mr le Consul » anglais concernant cette question.

« J'admets l'exactitude de vos observations sur l'inégalité » de la partie haute du territoire de Vera Paz, mais cette » inégalité de terrain est la principale cause de la diversité » du climat, qui permet aux colons de choisir la tempéra- » ture qui convient le mieux à leur tempérament et au genre » de culture auquel ils veulent s'adonner. Par exemple : à » Santa-Cruz (*), près de San Geronimo, et à Pampa, près » de Chamiquin (**), on trouve une température favorable » à la culture du froment et des fruits européens.

» Vous me demandez où j'ai vu des plaines de quelques » lieues d'étendue dans les États de Guatemala, Honduras » ou Vera Paz, qui soient propices à la culture ou à la fon- » dation d'établissements agricoles sur une grande échelle? » Je vous en citerai quelques unes qui furent visitées par » moi, et dont l'existence est notoire.

(*) Il ne fau tpas confondre Santa-Cruz, avec la ville de ce nom, citée comme malsaine.

(**) Il m'est en quelque sorte impossible de donner la description de cette partie du Vera Paz, car je n'ai jamais vu un pays semblable. Un écossais me disait un jour en parlant de ce pays : « Multipliez les pays montagneux de » l'Ecosse par 10, transportez y les arbres ou arbrisseaux des forêts, les fleurs » des quatre parties du globe, et vous aurez quelque idée du tableau qu'offre » le Vera Paz. »

» Les plaines d'Antigua, d'une étendne très-vaste, d'un
» sol fertile, d'un climat doux et tempéré sont susceptibles
» de produire de très-belles récoltes.

» C'est de ces plaines que l'on tire la majeure partie de
» la cochenille exportée de l'État de Guatemala, où l'on
» récolte toutc celle expédiée en Europe.

» Je ne vous parlerai pas des plateaux de Guatemala, qui
» contiendraient facilement deux cités comme Londres et
» Paris, et dont le climat est préférable à celui de ces
» deux villes.

» Les plaines de Moscoso, où un seul propriétaire possède
» 30,000 brebis.

« Les plaines de Rabinal, qui jouissent d'une température
» très-favorable à la culture de la cochenille et des vers à
» soie. La plaine voisine de San Miguel. Les plaines de
» Salama et San Geronimo ; les terres élevées se trouvant
» dans le voisinage de ees plaines sont les endroits les plus
» convenables que l'on puisse désirer pour toute espèce de
» culture.

« Le pays nommé Pampa, contient plusieurs grandes
» plaines (d'où il tire son nom) qui jouissent d'un fort beau
» climat; on y rencontre également des côteaux, des val-
» lons, des montagnes et des vegas (*). La plaine de Santa
» Catharina, située entre Teleman et Chamiquin, qui pro-
» duit du coton d'une excellente qualité. Entre cette plaine
» et le golfe Dulce, on trouve la grande Vega, qui est tra-
» versée par le Polochic. Cette Vega a de deux à quatre
» lieues de largeur et environ 12 de longueur. Il y a plu-
» sieurs endroits qui sont périodiquement inondés par le
» Polochic sur une étendue de 50 à 800 mètres, sur chacun
» des côtés de cette rivière (**).

(*) Terres basses, composées d'un sol d'alluvion, situées entre les rivières et les montagnes.

(**) Ces inondations subsistent ordinairement vingt-quatre heures, et elles ont lieu cinq ou six fois dans la saison des pluies.

» Je n'ai pas encore visité la montagne de Santa Cruz » près de San Geronimo; mais le Chef de l'État, plusieurs » personnes de haute notabilité et des habitants du voisi- » nage, m'en ont donné une description qui me fait suppo- » ser que sa sommité présente une surface très-considérable » de terrains sinueux et légèrement accidentés (y compris » Montazas et San Ysidro), jouissant d'un climat tempéré. » Les moines qui étaient jadis propriétaires de cet endroit, » y cultivaient le froment et les fruits européens, tandis » que les terres basses, fournissaient du sucre et d'autres » produits des Tropiques.

» Vous fixez mon attention sur Punta-Fraile, comme » étant convenable pour la construction d'une route et d'un » établissement, mais vous omettez de citer les belles » plaines de Mungia, elles vous auront probablement échap- » pées, cependant elles touchent presque l'endroit dont » vous me parlez, et dans la même direction, sur les bords » d'une rivière qui se jette dans le Polochic, était située la » belle ville commerçante de Nueva Sevilla, cette ville si » salubre et si florissante, fut abandonnée par ordre du roi » d'Espagne, que les moines poussèrent à cet acte dans la » crainte de perdre le monopole qu'ils exerçaient dans le » département de Vera Paz.

« Après avoir fait à Mr le Consul la description de plusieurs » vastes plaines de l'État d'Honduras, je continuai ainsi:

» Dans la Baja (bas Vera Paz ou Peten), le pays est pres- » que plat, le climat salubre, la température y est douce » et le sol fertile. Ce territoire est traversé par l'Usumasinta » ou Passion, rivière navigable sur un cours de 96 lieues, » qui se décharge dans la baie de Campêche, et permet à » Vera Paz de commander une grande partie du commerce » intérieur du Mexique; faute de moyens de transport et » de communication faciles de l'intérieur à l'extérieur, ce » pays dont les nombreuses productions naturelles ont une » très-grande valeur en Europe, ne peut en tirer qu'un

» très-faible parti, et ne fait qu'un commerce très-médiocre ; » mais que des capitaux et des hommes industrieux lui » viennent en aide, et l'on verra son commerce prendre un » accroissement prodigieux.

» L'introduction d'une population européenne dans un » pays qui offre tant de ressources et un si bel avenir à la » colonisation, avancera considérablement la civilisation » parmi les indigènes de ce beau pays. Vous citez le manque » de population comme un obstacle à l'exploitation de ces » contrées : c'est donc un puissant motif pour encourager » l'émigration par tous les moyens possibles.

« Je reçus de Mr le Consul de S. M. Britanique une ré- » ponse à ma seconde lettre, dont voici l'extrait : »

» Ma correspondance avec Mr Fletcher, ex-agent de la » Compagnie, s'est bornée à deux lettres très-courtes. Dans » la première je le priais de se rendre à Guatemala » (où je résidais alors) pour se consulter avec des per- » sonnes capables de lui donner des renseignements positifs » sur l'endroit le plus propice à la fondation d'un établisse- » ment pour les colons européens, dans le Véra Paz. La » seconde contenait quelques observations sur la situation » de New Liverpool et ses désavantages. Je me rappelle qu'à » cette époque (1834) j'ai toujours considéré comme la chose » la plus importante que devait faire la Compagnie pour » mettre à profit les avantages que le gouvernement lui » avait accordé, était de commencer par bien établir son » autorité sur quelques points éloignés de la politique du » pays, c'est ce qui m'a suggéré l'idée de conseiller la fonda- » tion d'un établissement dans la direction de Peten, près de » San Luis, qui est un village Indien situé près de la grande » ferme de Poptun, aux environs de Dolores, ville dont le » voisinage offre l'avantage de pouvoir employer les habi- » tants qui sont très-doux et qui seront satisfaits de travailler » à la journée pour un modique salaire. Cette considération » est d'une bien grande importance pour les colons euro- » péens qui s'établiront dans cet endroit. Agréez, etc.

« Je suis parfaitement d'accord avec Mr le Consul sur les
» avantages que présente la localité qu'il indique comme
» étant la plus favorable pour la fondation d'un établisse-
» ment agricole, effectivement, cette contrée réunit tout
» ce que des colons peuvent désirer pour un pareil établis-
» sement, salubrité, douceur de climat, richesse du sol,
» sécurité, tout se trouve réuni : une seule chose réclama
» toute mon attention, ce fut de trouver une voie d'é-
» coulement à la surabondance des produits. Par la seule
» route qui existe aujourd'hui, le point navigable le plus
» rapproché de cet endroit se trouve à une distance de sept
» jours de marche; alors le Consul m'indiquait Bélize, mais
» ce port a plusieurs inconvénients, dont les plus graves
» pour les étrangers, sont la fièvre, connue sous le nom de
» Malaria, et le peu de sécurité qu'il offre pour la sûreté
» des marchandises, par suite de son gouvernement arbi-
» traire et aussi par la corruption de ses magistrats; en-
» suite les chutes qui se trouvent sur la rivière conduisant
» à ce port, sont une entrave pour la navigation, qui n'est
» réellement possible qu'à une distance trop rapprochée de
» la mer pour que l'on puisse profiter de cette voie. Ce-
» pendant il est nécessaire de suivre le conseil qui fut
» donné par le Consul, en formant le plus promptement
» possible un établissement dans la localité ci-dessus men-
» tionnée par lui. Après avoir reconnu l'exactitude de mes
» observations, il m'a indiqué une direction opposée et m'a
» conseillé de choisir comme moyen facile de communica-
» tion et de transport, la rivière nommée Ysabal, près de
» San Luiz, qui devient navigable à l'endroit où elle reçoit
» les eaux de la rivière de Chacmuic, et qui est connue
» plus loin sous le nom de la Passion : elle traverse le
» Mexique avant de se décharger dans la baie de Cam-
» pèche, après avoir pris le nom d'Usumasinta.

» A mon avis il est impossible de choisir un emplace-
» ment plus convenable pour fonder une ville commer-

» çante dans l'intérieur : c'est le point le plus rapproché de
» l'Atlantique, d'où l'on peut commander le commerce in-
» térieur et celui de la partie du Mexique parcourue par
» l'Usumasinta, dont on profite comme moyen de transport
» sur un cours de plus de 96 lieues; les avantages sont in-
» contestables et l'on en reconnaîtra l'évidence, si l'on con-
» sidère que les marchandises anglaises arrivant directe-
» ment à Bélize. sont embarquées pour Ysabal, entrepôt
» situé sur le lac Dulce, d'où elles sont transportées à
» grands frais sur des mulets jusqu'à Guatemala, pour être
» ensuite dirigées par le même moyen à travers un pays
» de montagnes, jusqu'à Quesaltenango, où elles se vendent
» aux districts du Mexique, contigus à l'État de Guate-
» mala, après un trajet de 280 à 300 milles sur une route
» qui traverse un pays montagneux.

» Mon plan est de faire partir les marchandises du port
» de Santo Thomas au moyen des bateaux à vapeur, et de
» les faire remonter sur le Polochic, jusqu'à Abbottsville
» et Boca Nueva, d'où on les expédierait par terre en trois
» ou quatre jours (*) jusqu'à la ville projetée près Poptun,
» où elles seraient embarquées sur la rivière Ysabal, jus-
» qu'aux limites de Los Altos, et de là dans le Mexique,
» où elles sont vendues. Les frais de transport par cette
» nouvelle route, n'atteindront pas le quart de ceux qui
» furent payés jusqu'à ce jour.

» Aujourd'hui l'on ne peut arriver à Poptun, qu'en pas-
» sant par Salama, ce qui fait faire un très-grand détour,
» tandis qu'avec la route que je propose, on y arrivera
» directement en allant de Pansos à Tierra Caliente, et en
» passant sur les plateaux de Osh-la-Hoohah ou les treize
» eaux.

« C'est dans le but de construire cette route que j'ai
» fondé Abbottsville, cet établissement formera une ex-
» cellente station, c'est l'endroit jusqu'où les bateaux à

(*) Ceux qui transportent les marchandises ne font que de 5 à 7 lieues par jour, selon les localités.

» vapeur pourront remonter le Polochic avec sécurité. A » mon avis il serait très-avantageux de créer deux établis- » ments agricoles sur cette route ; un dans la petite plaine » au pied des montagnes; l'autre sur les plateaux. Le cli- » mat de ces localités convient parfaitement aux constitu- » tions européennes, ainsi qu'à la culture des fruits et vé- » gétaux de l'Europe et des Tropiques. Du moment où les » bases de ce premier établissement seront posées, il fau- » dra faire explorer le pays par des hommes capables, afin » de reconnaître jusqu'à quel point la rivière Santa Isabella » est navigable, et d'après leurs rapports, on formera des » établissements dans les meilleures localités, alors au » moyen de la colonisation, vous serez maîtres d'un pays » dont vous exploiterez les mines, l'agriculture et le com- » merce.

» Prenant Boca Nueva, comme point d'appui dans Vera » Paz, il sera nécessaire de former de suite un établisse- » ment à Chamiquin, ou tout au moins dans son voisinage, » sur la route conduisant à la cité de Guatemala. Chami- » quin est située à une journée de la route; la température » en est chaude, mais elle est saine et agréable. Sur la » gauche de la grande route se trouve Pampa, qui jusqu'à » ce jour n'est bien connue que des Indiens. Le climat de » ce pays est tempéré, et le sol est fertilisé par les ruis- » seaux venant des montagnes : il serait avantageux d'y » fonder un établissement à une distance d'un jour de » marche de Chamiquin; on a déjà tracé le plan de la » route qui doit être établie pour correspondre avec celle » de Guatemala la Nueva, dans la direction de Llano » Grande, à l'endroit où la Compagnie doit faire construire » un pont sur le Rio Grande; par cette route qui sera plus » directe, la distance entre Abbottsville et Guatemala la » Nueva, sera diminuée de plus d'un quart.

» On a déjà établi la route conduisant de New Liverpool » à Teleman passant par Pansos et venant aboutir à

:tsville, où elle joint la route allant à Guatemala
:va, passant par Salama. Ces nouveaux moyens de
unication auront pour résultat d'attirer tout le
erce du pays à Abbottsville, qui en recevra tous les
its, d'où il seront expédiés à Ysabal par le golfe
, et de là à Santo Thomas, par les bateaux à vapeur
Compagnie, qui, outre le frêt que lui assure son
exclusif de navigation, profitera encore des droits
gasinage et de commission.

'ous ne voulez pas que votre projet de colonisation
e, il est de la dernière urgence, avant de laisser par-
seul émigré, que vous fassiez expédier un petit ba-
vapeur, pour faire le service sur le Polochic, afin
nsporter les colons, les vivres et les munitions jus-
bbottsville (*). Ce bateau doit être expédié sur le
de l'un des grands vaisseaux partant pour Belize,
rant d'eau ne doit pas excéder 18 pouces, et il doit
ssez fort pour remorquer une chaloupe capable de
nir 100 surons d'indigo. L'emploi de ce bâtiment,
pour la Compagnie non-seulement d'une grande
mie, mais il lui rapportera d'assez beaux bénéfices,
ien qu'il soit pour son service, il prendra du frêt
voyageurs.

recommande aussi de faire explorer la rivière Ca-
, bien qu'elle ne soit nullement convenable à la
ation par suite de ses chûtes et de ses courants,
st bordée de plaines très-fertiles et propices à la
isation. L'on trouve aussi sur ses bords une grande
ité d'arbres d'acajou, mais faute de route dont il n'y
une trace, ces bois précieux semblent attendre pour
hir la Compagnie, qu'elle fasse les frais nécessaires
pouvoir les transporter jusqu'à un point navigable.

ateau a été expédié en février 1840, en même temps Mr le curé
sa famille; Mr Anderson, deux français, dont un en qualité d'ar-
e la Compagnie, un détachement de colons, et 70 ouvriers de tous
nt partis avec tout ce qui pouvait contribuer à assurer leur bien-être.

« J'avais l'intime conviction que MM. les Directeurs de » la Compagnie adopteraient mon plan, aussi n'ai-je pas » balancé à faire commencer, avant mon départ et par » anticipation, la coupe des bois sur la colline de Boca » Nueva. L'emplacement de la ville d'Abbottsville est dé- » friché, plusieurs maisons sont bâties et d'autres sont en » construction (*).

« J'ai laissé mes instructions à Mr Mac Kenny, agent » résidant de la Compagnie, ainsi que les fonds nécessaires » à l'exécution de divers travaux, tels que la coupe des bois, » le défrichement au-dessous et au-dessus d'Abbottsville; » pour faire des plantations de maïs et créer un grand » jardin où l'on puisse récolter des légumes; enfin pour » qu'il fasse tous les préparatifs convenables à la réception » des ouvriers mécaniciens et autres, qui doivent être en- » voyés de suite pour commencer les travaux nécessaires à » la réception des colons et de leurs familles, en leur pré- » parant des habitations convenables.

» Pansos se recommande comme lieu de débarquement, » mais Abbottsville, est l'endroit où les bateaux à vapeur » peuvent approcher sans aucun risque, le plus près de » Teleman et de la grande route pénétrant dans l'intérieur. » J'établirai un entrepôt à Pansos, et je ferai construire » un quai devant chacune de ces places. Ces deux éta- » blissements ne doivent être considérés que comme les » dépôts des établissements plus considérables qui doivent » être créés dans l'intérieur et seulement comme entrepôt » du commerce, qui commence déjà à prendre assez de » développement, en se dirigeant vers Ysabal par la ri- » vière Polochic, et de là vers la côte. Ces raisons ont en » partie décidé le choix que j'ai fait de l'emplacement où j'ai » établi Abbottsville, et ensuite parce que je l'ai reconnu:

» 1° Comme étant placé dans l'une des situations les » plus agréables du pays.

(*) Il ne faut pas perdre de vue que ceci a été écrit en 1838.

« 2° Parce qu'il est arrosé par un ruisseau qui en pro-
» venant des montagnes, fournit d'excellente eau et pro-
» duit une grande abondance de poissons, tout en offrant
» l'avantage et l'agrément des bains.

« 3° Parce qu'il est composé et environné de terrains
» propres au jardinage.

» 4° Parce que sa situation élevée lui garantit la jouis-
» sance d'une salubrité continuelle.

« 5° En raison de la proximité de la route conduisant
» de New Liverpool à Pansos et Teleman.

« 6° Par sa proximité de la rivière Polochic.

« 7° Parce que l'on peut se servir si on le trouve con-
» venable, de l'embarcadère de Pansos.

« 8° Par sa proximité de l'établissement d'Antonino
» Sotela, qui est déjà défriché, et se trouve directement
» en face.

« 9° Par la facilité qu'il y aura de pouvoir se procurer
» des ouvriers du pays, moyennant un salaire très-minime
» (environ 90 centimes par jour).

« 10° Et enfin par sa position avantageuse comme place
» de commerce, etc.

« Abbottsville est située sur un plateau placé sur un
» escarpement, à une élévation d'environ 40 mètres, dont le
» pied est baigné par la rivière Boca Nueva. Ce plateau, s'éle-
» vant ensuite graduellement par une pente douce, est assez
» étendu pour y fonder une ville de quelque importance.
» Sur la gauche on aperçoit la rivière Polochic, qui coule
» à une distance d'une demi lieue; en face et à peu près
» à la même hauteur est situé l'établissement d'Antonino
» Sotela. Comme dans tous les établissements nouveaux,
» on y est un peu tourmenté par les Moustiques, cependant
» beaucoup moins qu'à New Liverpool.

« Au reste, ce léger inconvénient disparaîtra à mesure
» que les bois seront abattus, et lorsque les terres seront
» cultivées et exposées à l'action du soleil ainsi qu'à une

» libre circulation de l'air, comme cela a eu lieu à Teleman et Ysabal.

« Dans le mois de juin le thermomètre de Réaumur » s'élève de 19 à 21 degrés, et descend dans le mois de » décembre, de 13 à 17 degrés. Toutes les autres localités » jouissent d'une température beaucoup plus fraîche.

» Afin de faire réussir promptement cet établissement, » et avant qu'un nombre un peu considérable de familles » y soit envoyé, il serait nécessaire de prendre les mesures » suivantes : faire partir le petit bateau à vapeur que je » vous ai demandé et expédier vingt maisons en bois avec » les meubles indispensables, 4 charpentiers, 4 scieurs de » long, 4 briqueteurs, 2 chaufourniers, 2 maçons, 2 tail- » leurs de pierres, 4 jardiniers, 2 serruriers en bâtiments, » ainsi que 12 manœuvres et laboureurs, avec des provi- » sions pour un an. Les instruments aratoires, ferraille- » ries, outils, semences et médicaments qui pourront être » nécessaires. (*)

« Avec ces moyens et des artisans et laboureurs indi- » gènes, on pourra bâtir une ville, établir des routes, » préparer des terrains pour de nouveaux établissements » agricoles, faire des jardins, former des plantations de » tabac, de coton et de café pour le compte de la Compa- » gnie, et commencer tout ce qui sera nécessaire pour que » les colons trouvent en arrivant, des maisons qu'ils pour- » ront louer à des prix médiocres, des terrains préparés, » des provisions pour tous leurs besoins à un prix raison- » nable, et de l'emploi dans les plantations de la Compa- » gnie pour ceux qui désireraient travailler à gages, dont » le montant serait stipulé avant leur départ d'Europe. » Outre ces premières facilités, les colons auraient la fa- » culté de communiquer avec l'intérieur au moyen des » routes déjà faites, et avec la côte par le bateau à vapeur » sur la rivière Polochic.

(*) Cette expédition a été faite en février 1840.

« Il faudra prendre des mesures pour établir une sur-
» veillance locale, et former une administration ayant un
» secrétaire ou commis, un agent comptable ou trésorier,
» à la disposition duquel on devra mettre les fonds néces-
» saires. Afin d'explorer et faire des relèvements dans le
» pays une commission serait nommée, à laquelle on
» adjoindrait quatre chercheurs d'acajou.

« Ce fut pour ne pas avoir pris ces mesures que la pre-
» mière tentative faite pour former un établissement dans
» ce pays n'eut pas de plus heureux résultats (*)

« Nul n'aurait pu se donner plus de peines et faire plus
» d'efforts personnels pour préparer la voie aux colons, que
» ne l'a fait M. Fletcher, mais ayant été restreint dans
» ses moyens d'exécution, tant par le temps qui lui fut ac-
» cordé, que par le peu de fonds qui furent mis à sa dis-
» position, il ne pouvait faire mieux.

« Les localités que je viens d'indiquer sont suffisantes
» pour recevoir environ 50,000 habitans. Dès que le pays
» sera connu, vous pouvez compter que l'immigration s'y
» jettera, non pas graduellement, mais rapidement. Je le
» répête, c'est un pays sur lequel la nature répandit ses
» faveurs avec profusion, mais tout fertile qu'est le sol, il
» faut le remuer, quelque productif que soit un arbre,
» il faut au moins le cultiver pour en obtenir les fruits.

« Les colons ne doivent donc pas s'attendre à n'avoir qu'à
» s'étendre au soleil et à vivre sans travail des fruits spon-
» tanés de la terre ; le sol n'est pas ingrat, il faut peu de
» peines pour le féconder, et peu de travail et de soins,
» pour multiplier ses produits à un dégré d'abondance qui
» est inconnu dans toutes les autres parties de la terre.

« Voici maintenant le langage que je dois tenir aux ac-
» tionnaires de la Compagnie : vous avez obtenu la pro-
» priété de 15 millions d'acres des plus fertiles terrains qui
» soient peut-être au monde, avec des priviléges qui ne

(*) Avant que les Directeurs actuels fussent nommés.

» furent jamais accordés à aucune Société; mais il ne faut
» pas vous attendre à ce que la seule possession de ces
» terres, produira d'elle même les avantages qu'elle doit
» assurer, sans quelques efforts de votre part et l'emploi
» des moyens suffisants; il vous faudra aussi mettre l'épaule
» à la roue : croyez le bien, lorsque vous l'aurez mise en
» mouvement, vous trouverez que c'est véritablement celle
» de la fortune. J'ai de bonnes raisons pour croire que Pe-
» ten ou le bas Vera Paz, est supérieur au Texas sous le
» rapport du sol, du climat et des productions naturelles;
» cependant *le Texas a reçu dans son sein, au delà d'un*
» *million d'émigrés dans le court espace de trois ans.*

« Outre la vente des terres et des emplacements pour
» bâtir, dans les villes et villages; la Compagnie tirera un
» revenu direct de la vente d'acajou et d'autres bois d'une
» grande valeur, ainsi que de la production et de la vente du
» tabac, qui est assujetti à un monopole ou impôt du gou-
» vernement équivalent aux deux tiers de la valeur locale.
» La Compagnie est affranchie par ses chartes de ce mono-
» pole appelé *estanco ;* d'autres moyens de revenu pour la
» Compagnie, se trouveront dans la location des maisons de
» la ville projetée d'Abbottsville, dans les droits de magasi-
» nage et de commission sur les marchandises qui seront
» en transit à Abbottsville, dans les droits de barrière qui
» lui ont été garantis par le gouvernement de Guatemala,
» et dans le frêt assuré par le privilége exclusif de la
» navigation à vapeur. Les colons jouiront des priviléges
» suivants :

« Ils se gouverneront par l'élection de corps municipaux.

« Ils auront la garantie de l'institution du jury en ma-
» tière criminelle et civile.

« Toutes les religions seront tolérées et la religion ca-
» tholique sera protégée par le gouvernement.

« Ils formeront une milice pour protéger leurs propriétés
» et seront exempts de tout autre service militaire.

« Ils n'auront à payer aucun impôt ni taxe, sauf ceux
» dont leurs propres municipalités auront besoin pour l'a-
» vantage de la communauté.

« Ils seront exempts de tous droits d'exportation et jus-
» qu'à un certain point de tous droits d'importation (*).

» Ils seront aussi exempts de tout monopole et pourront
» suivre sans entraves, toute profession ou tout état, sans
» même en exempter l'exploitation des mines.

« C'est avec cette énumération que je terminerai cette
» partie de mon rapport, et vous prie de recevoir l'assu-
» rance MM. de ma parfaite considération etc.

Signé « YOUNG ANDERSON. »

Après l'exposé des nombreux détails contenus dans ce qui précède, M. Anderson, fait connaître dans le rapport suivant, en date du mois d'octobre 1839, d'autres détails non moins intéressants sur l'État de Guatemala, ainsi que des renseignements provenant du senor don Jose Antonio Asmitia, secrétaire d'État.

J'ai cru devoir supprimer de ce rapport tout ce que j'en ai puisé pour composer ce mémoire et y renvoyer mes lecteurs.

(*) Voir les chartes.

DEUXIÈME RAPPORT

DE

Mr YOUNG ANDERSON,

SURINTENDANT DE LA COMPAGNIE.

Octobre 1839.

« La distance de la ville d'Antigua (ou vieille Guatemala) jusqu'à la côte de l'Atlantique, est de 90 lieues » d'Espagne : elle est à 26 lieues de l'Océan pacifique; » 130 lieues de Chiapa, 400 de Mexico et environ 500 de » la frontière de la République de Colombie.

« Du port d'Ysabal sur le lac Dulce à Antigua, il y a » 65 lieues par la route de Zacapa et 52 de l'établissement » de la Compagnie nommé Abbottsville, sur la Boca Nueva, » passant par la route de Salama. La population d'Antigua » est de 12 à 15,000 âmes; sa température varie de 9 à 16 » degrés du thermomètre de Réaumur, qui monte rarement » à 17° même dans les plus grandes chaleurs; à Ysabal, sur » le golfe Dulce, la température est souvent de 26° à 30°, » tandis qu'à Istapa, près l'Océan pacifique elle varie entre » 24° et 26°, celle des établissements de la Compagnie, » qui sont New Liverpool et Abbottsville, est de 17° à 21° » dans le mois de juin, et de 13° à 17° au mois de décembre. » Les sites compris dans la contrée nommée les Treize-» eaux, ainsi que Chamiquin et Pampa, jouissent d'une » température plus fraîche, San Geronimo jouit d'une fort » belle température, quoiqu'il fasse très-chaud à Salama, » qui n'est qu'à trois lieues de distance, et froid sur les » plateaux qui en sont tout près.

« Le sol est si fertile dans tout le pays par suite de la variation de sa température, qui provient de l'inégalité des terres, que toutes les productions végétales des régions connues y croissent admirablement bien, le climat est très-salubre, sauf dans quelques localités près de la mer.

« Dans le département de Guatemala, le climat est celui d'un printemps perpétuel, produisant simultanément des fleurs et des fruits sans interruption, ce qui ne permet pas de dire, comme en Europe, que les arbres de ce beau pays revêtent la livrée jaune d'automne, puisqu'ils sont toujours verts. Le département de Vera Paz réunit un climat de printemps et d'été.

« La saison pluvieuse de ce pays commence en mai, et finit vers le milieu d'octobre. La quantité de pluie tombant pendant cette saison, est plus ou moins grande dans diverses contrées, selon les causes d'attraction locale. A Guatemala elle tombe en ondées, à des intervalles de peu de durée; mais dans le Vera Paz, surtout près des côtes, les pluies périodiques sont fortes, et durent plusieurs jours sans interruption.

« A une élévation d'environ 400 mètres au-dessus du » niveau de la mer, se trouvent les meilleurs situations » pour la culture de l'indigo, du coton et du cacao. Les » produits des zônes tempérées se cultivent à une élévation » de 1,300 à 1,700 mètres, et à environ 3,000 mètres, le blé » se cultive avantageusement. La surface du pays étant » extrêmement inégale, on peut obtenir ces différentes » élévations sans s'éloigner beaucoup d'un point donné, » c'est pourquoi j'ai déjà dit que, dans plusieurs endroits, » les produits d'Europe peuvent être cultivés à peu de » distance des productions des Tropiques. Tout ce pays » abonde en productions minérales, dont plusieurs sont » précieuses, mais jusqu'à ce jour elles ont été négligées, » ou imparfaitement exploitées, faute de machines, de

» capitaux suffisants et surtout par l'absence d'hommes
» expérimentés dans cette partie.

« L'énumération des productions naturelles qu'exporte
» ou pourrait exporter ce pays, demanderait plus d'espace
» et de temps que je n'en puis donner dans ce moment à
» un pareil travail; car, comme m'a répondu un ami à
» Guatemala auquel j'avais écrit à cet égard. *Il serait plus*
» *aisé de dire ce qu'il n'y a pas, que ce qu'il y a, dans un*
» *pays si favorisé par la Providence, tant par la fertilité du*
» *sol que par la variété du climat.* Je vais cependant indi-
» quer un petit nombre de ces productions :

« INDIGO (*). — Sa réputation en Europe, le place au-
» dessus de celui de tous les autres pays, il se cultivait
» autrefois en quantités beaucoup plus considérables que
» maintenant : si on suivait la méthode employée dans les
» Indes Orientales pour l'extraction de la matière colo-
» rante; on obtiendrait un profit plus considérable que par
» le procédé employé dans les plantations et dans les fa-
» briques de ce pays.

« COCHENILLE (**). — Cet insecte précieux qui fournit
» une matière colorante si renommée, se multiplie d'une
» manière prodigieuse, le nopal, arbre sur lequel l'insecte
» se nourrit, fut de nouveau cultivé dans le pays, sous le
» gouvernement de don Jose Bustamente, et depuis cette
» époque se propage avec un succès remarquable dans
» l'État de Guatemala.

« Antigua en fournit les produits les plus considérables,
» cependant à Rabinal, dans le voisinage de Salama, cette
» culture s'est considérablement accrue. On peut estimer
» l'exportation annuelle à 2.000 surons de 160 livres à
» raison de douze réaux la livre (***).

(*) Voir page 8. (**) Voir page 8. (***) Le réal vaut 25 centimes, ce qui fait 3 francs la livre, la belle cochenille vaut ici de 8 à 10 francs. Mr K[illegible] négociant de Guatemala, porte la totalité de la cochenille exportée en 1[illegible] à 6.000 surons.

« TABAC (*). — Il réussit parfaitement dans le département de Vera Paz (surtout près d'Abbottsville), dans le » district de Peten et dans le département de Chiquimula.

» CUIRS. — On les exporte principalement d'Honduras » et du Nicaragua; on en obtient aussi dans le département » de Chiquimula et dans le district de Peten.

« SALSEPAREILLE. — Il en est exporté une quantité » considérable, et d'une qualité supérieure, à la Havane et » aux États-Unis de l'Amérique. (**)

« CACAO (***). — Il y en a de nombreuses plantations.

« COTON (****). — Les échantillons que j'ai présentés aux » directeurs et qui ont été pris dans le voisinage d'Abbottsville, suffisent pour prouver sa supériorité sur tous les » cotons qui, jusqu'à ce jour, furent apportés sur les » marchés européens.

« FROMENT. — On en fait d'abondantes récoltes dans » le Quesaltenango et dans plusieurs autres contrées de ce » pays. Pendant mon séjour à la ville de Guatemala, le » pain se vendait moitié moins cher qu'à Londres.

« SUCRE (*****). — Il s'en fabrique une grande quantité, » pour la consommation de l'intérieur et pour l'exportation » au Mexique. On en vend dans les fabriques situées sur » la côte Pacifique, à raison de quatre dollars (******) le cwt: » (112 livres); le prix en est plus élevé à Guatemala et » dans l'intérieur, à cause des frais de transport.

« VANILLE. — Une très-faible quantité seulement, est » exportée, par suite des difficultés que présente sa préparation, que l'on ne connaît pas encore parfaitement.

« BAUMES (*******). — Ils sont abondants et de différentes espèces.

« CAFÉ (********). — Il est d'une excellente qualité, près » d'Abbottsville. Le cafier produit au bout de deux ans.

(*) Voir page 9. (**) Voir page 10. (***) Voir page 8. (****) Voir page 9. (*****) Voir page 8. (******) Le dollar vaut 5 francs 33 centimes. (*******) Voir page 9. (********) Voir page 9.

» ÉCAILLE DE TORTUE. — Elle abonde sur les côtes.
» PERLES ET NACRE DE PERLE. — On en trouve
» dans diverses contrées de l'État de Guatemala.
« PAPELLILLO. — Tissu végétal très-délicat, dont on
» fait des allumettes pour des cigarres. On en exporte
» beaucoup au Pérou, à la Havane et en Europe.
« PIMENT. — Il abonde dans le département de Vera
» Paz où il est indigène. Il est exporté au Pérou.
« Toutes sortes de bois, de teintures et autres, abondent
» dans les forêts de ce pays où il en existe une variété
» infinie (*).
» POIX, NAPHTE ET ASPHALTE. — Il s'en trouve
» de grandes quantités. On en exporte en Californie.
» BÊTES A CORNES. — Il y en a en très-grand nombre,
» principalement dans les provinces d'Honduras et de Ni-
» caragua. On exporte à la Havane 9,000 génisses tous les
» ans. Dans le département de Vera Paz, on achète des
» bœufs à raison de 40 à 50 francs par tête, et des vaches
» à 75 ou 80 francs. Dans d'autres contrées du Guatemala,
» elles se vendent encore moins cher.
» CHEVAUX ET MULETS (**). — On achète les pre-
» miers dans le Vera Paz, à un prix qui varie de 125 à 200
» francs. Les mulets se vendent environ 150 francs.
» MOUTONS (***). — Quoique en très-grande quantité,
» ils ne sont pas exportés. Il y a de nombreux troupeaux
» à Los Altos.
» LAINE. — Elle est à bon marché et de belle qualité.
» ULE. — Arbre du caoutchout ou gomme élastique, ces
» précieux arbres sont indigènes et abondants à Abbottsville;
» ils sont aussi fort nombreux dans le district de Peten (****).
» GOMMES, DROGUES ET PLANTES MÉDICI-
» NALES (*****). — On en exporte en petite quantité, le

(*) Voir page 10. (**) Voir page 12. (***) Voir page 11. (****) Voir page 10. (*****) Voir pages 9 et 10.

» commerce en serait beaucoup plus grand, si leurs vertus
» étaient connues des Indiens.

« THÉ. — Il se trouve dans le Vera Paz, une quantité
» prodigieuse de cette plante (*).

« DON JOSE ANTONIO ASMITIA, secrétaire d'État,
» auquel je dois une foule de renseignements, termine sa
» liste par les remarques suivantes, dont je cite un para-
» graphe en langue espagnole, (**) tel qu'il l'a écrit, afin de
» donner une preuve convaincante de l'unanimité d'hommes
» distingués sur la richesse de ce pays.

Lettre du senor Don Jose Antonio Asmitia.

Outre une multitude de productions spontanées, on cultive avec succès toute espèce d'herbes potagères, de légumes et de fruits de tous les climats, dont plusieurs sont indigènes de l'État de Guatemala.

Les laboureurs trouveront une nourriture saine dans les différentes espèces farineuses, telles que la cassave, les patates douces, le maïs et dans diverses espèces de gourdes, le plantain (***), et autres plantes très-nutritives et fort agréables au goût.

En raison du grand nombre de ses lacs et rivières, il y a du poisson en abondance. Le gibier s'y trouve en grande quantité ainsi que toute espèce de volatile sauvage et domestique.

« Dans cette liste on ne trouve ni lin, ni chanvre, qui
» pourraient cependant être cultivés avec succès et en
» grande quantité, si on introduisait dans le pays quelques

(*) Voir page 21.

(**) « *Toda clase de Menestras. guisantes y hortalizos; frutos de todas climas, muchos de ellos peculiar al pais, todos de facil cultivo, — multitud de espontaneos: El pobre halla alimentos faciles in los harinosos, como el maïs, el camote, la yuca, la papa; y en una porcion de especies de calabaza, platanos, aguacate, y muchos otros solidos y gustosos. Con tantos rios y lagos, no puede faltar pesca: tampoca falta caza, y toda especie de aves domesticos y silvestres.* »

(***) Fruit délicieux que l'on peut se procurer toute l'année. Il se prépare de différentes manières.

» personnes capables d'instruire les Indiens dans le simple
» procédé en usage pour sa préparation, afin de l'exporter.
» Je suis même porté à croire qu'ils sont indigènes; dans
» tous les cas ils sont très-abondants; les semences servent
» pour en extraire de l'huile, ainsi que pour la fabrication
» d'une boisson très-estimée par les Indiens et employée
» par les autres habitants de l'État de Guatemala.

« Je crois bien faire en portant à votre connaissance, la
» traduction suivante d'une lettre que j'eus l'honneur de
» recevoir du Marquis de Aycinena, datée de Guatemala.
» Cette lettre traite de la soie et du pita floja (dont je vous
» envoie des échantillons), ainsi que du coton pris dans
» les environs d'Abbottsville, colonie de la Compagnie.

Lettre du Marquis DE AYCINENA, à Mr ANDERSON.

Guatemala, 15 *octobre* 1838.

« Charmé de pouvoir vous être agréable et vous rendre
» service, je me hâte de répondre aux questions contenues
» dans votre aimable lettre du 10 courant.

» Le résultat de mes premiers essais sur l'entretien et
» la propagation des vers à soie, a dépassé mon attente au-
» delà de toute expression, j'ai aujourd'hui l'intime con-
» viction qu'aucun pays ne réunit à un aussi haut dégré que
» celui-ci, tous les moyens qui doivent lui donner une très-
» grande supériorité dans ce genre d'industrie, le mûrier
» réussit parfaitement et se multiplie très-promptement;
» la régularité naturelle du climat, de la température, et
» des saisons, offre l'avantage de multiplier les récoltes.

« Je suis le premier qui ait introduit la semence du mû-
» rier blanc, et qui, à mes propres risques ainsi qu'à mes
» frais, introduisit des États-Unis, six plantes du *Morus*
» *Multicaulis*, que j'ai transplanté dans mon jardin, le
» 6 avril 1837. Les mûriers blancs que produisirent mes
» semences, sont très-beaux et ont parfaitement réussi; j'en

ai maintenant six milles : *le mûrier multicaulis* croît plus
» rapidement que le mûrier blanc et se multiplie avec une
» telle facilité, que je puis maintenant en compter dans ma
» plantation, environ cinq cents provenant de boutures.
» Ces derniers ne perdent pas leurs feuilles mais croissent
» continuellement, de telle sorte qu'ils fournissent de la
» nourriture aux vers à soie pendant l'année entière. C'est
» à cette circonstance si avantageuse que l'on peut attri-
» buer la nombreuse propagation des vers à soie depuis
» le 22 décembre 1837 jusqu'à ce jour. (15 octobre 1838).

« Le courrier d'Ysabal, qui arriva ledit 22 décembre,
» m'apporta une caisse d'œufs de vers à soie arrivant de
» New York. En l'ouvrant je me suis aperçu que beaucoup
» avaient couvé en route, et étaient morts faute d'aliments.
» Cependant j'en trouvai 432 qui existaient encore, je les
» mis immédiatement sur des feuilles de *mûriers multi-*
» *caulis*, ces vers continuèrent de croître pendant 42 jours
» et formèrent leurs cocons. 18 jours après, le papillon en
» sortit et pondit ses œufs. Ceux-ci vinrent à éclore et en
» 38 jours j'eus une seconde et beaucoup plus nombreuse
» quantité de vers à soie, plus grands et des cocons qui
» étaient d'une qualité supérieure aux premiers.

« Quatre couvées successives ont été obtenues, et la
» cinquième est prête à éclore.

« Je ne parlerai pas de la qualité de la soie, parce qu'on
» en jugera par les échantillons de cocons dont vous devez
» vous charger. Faute d'une machine, je n'ai pu les dévider,
» mais j'espère en avoir une bientôt, d'après un modèle
» que j'ai apporté ici.

« Près de la ville de S. Lucas, à six lieues de Guatemala,
» on cultive le lin sans autre but que d'en récolter la
» semence, qui, d'après le curé don Gregorio Rosales, se
vend à sept réaux l'arroba (*). On ne fait aucun usage des
fibres, parce que l'on ignore la manière de les préparer.

(*) 28 livres espagnoles (12 kil. 699 gr.).

« Il y a plusieurs espèces de *Maguey* (aloës), dont on
» obtient une espèce de fil, nommé *Pita*, mais jusqu'alors
» on ne s'en est pas encore servi pour faire de la toile.
» Dans les contrées les plus chaudes de l'État de Guatemala,
» l'espèce que l'on nomme *Pita Floja* réussit parfaitement;
» à mon avis elle est la meilleure et pourrait être très-bien
» tissée. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé « LE MARQUIS DE AYCINENA. »

« *P. S*, 7 décembre 1838. — Le 10 du mois dernier, je
» fis une plantation de *multicaulis* avec des boutures; les-
» quelles croissent très-lentement à cause de la sécheresse;
» j'ai cependant eu le plaisir d'observer hier, qu'une grande
» partie commençait à pousser. Ceci augmentera considé-
» rablement le nombre de mes arbres l'année prochaine,
» et conséquemment la quantité de nourriture des vers à
» soie; je ne doute nullement d'obtenir une récolte abon-
» dante et continuelle pendant le courant de l'année pro-
» chaine. *Dans onze mois et neuf jours, j'ai obtenu six*
» *générations*. (*)

» DON JOSE ANTONIO ASMITIA a droit à ma recon-
» naissance pour les *renseignements* qu'il a bien voulu me
» donner, relativement à la topographie de Vera Paz,
» renseignements que je joins aux résultats de mes re-
» cherches et de mes observations.

« Le département de Vera Paz est traversé de l'Est à
» l'Ouest par deux chaines de montagnes, qui sont presque
» parallèles, et forment une vallée entrecoupée de collines
» escarpées et d'un sol pierreux, ce qui donne au pays un
» aspect varié. Entre ces deux chaines de montagnes, sont
» situées les villes de Salama, Chicag, Rabinal et Cubulco.
» Une de ces deux chaines de montagnes s'étend du district

(*) Aux Indes Orientales on n'obtient que cinq générations par an.

le Santo Thomas dans la direction du département de Chiquimula, qu'elle longe entre le fleuve Motagua et le Polochic ; mais au point où elle entre dans le Vera Paz, par sa limite qui le sépare du district de Santo Thomas, elle se divise en deux branches, dont l'une continue à longer le cours de la Motagua et le département de Chimaltenango. Entre cette branche et la première chaine de montagnes, à l'extrémité méridionale, se trouve El Chol, Urran, dans la vallée de ce nom, Saltun et d'autres petites villes mentionnées plus haut. Le climat de ces villes est plus chaud que celui de la capitale, et les terres situées entre ces deux chaines de montagnes, sont sèches, pierreuses et sablonneuses, ce qui permet d'y cultiver la cochenille et la vigne; ainsi que du maïs, des légumes, des céréales, des orangers, et d'autres arbres fruitiers de différentes espèces.

« La Alta Vera Paz (haut Vera Paz), à l'exception des endroits que je viens de citer, est principalement composé de terrains élevés et tortueux, qui forment la chaine de montagnes par laquelle ce département est traversé de l'Est à l'Ouest. Cette partie du Vera Paz est baignée par le Polochic, et comprend la grande vega, ainsi que plusieurs belles vallées et plateaux.

« Les montagnes les plus remarquables de ce territoire, sont la Chama, la Chisec et l'Escusxucpan; le cacao, la vanille, le roucou, la salsepareille, la pita floja, la myrrhe, et le piment y viennent naturellement et sans culture, on y trouve aussi des joncs d'une énorme dimension et des bois très-précieux, tels que le bois de Brésil, le mahogon (acajou), le cèdre, la granadilla ballata, ou arbre à boulets, le gayac, la Santa-Maria, le pin (rouge et blanc), le chêne, le bois de rose, l'ule (caoutchouc). Il s'y trouve aussi l'arbuste d'où découle l'ambre liquide, ainsi que le baume du Pérou et de copahu ; le bois de Campèche, ainsi qu'un arbre nommé Tamay, possédant les mêmes

» vertus que le quinquina, et beaucoup d'autres qui pro-
» duisent des gemmes très-précieuses.

« Par l'effet de cette prodigieuse végétation et par l'at-
» traction de l'humidité, tout ce département est d'un
» climat très-varié. Les penchants des collines et le sommet
» des plateaux, jouissent d'une température excessivement
» favorable à la végétation. Le climat varie selon l'éléva-
» tion et les localités, mais généralement partout les pluies
» sont périodiques, sauf sur le sommet de quelques mon-
» tagnes où elles tombent plus fréquemment.

« Le district de Peten, dans le Vera Paz, n'est pas
» entrecoupé de montagnes comme les autres parties de ce
» département : sa supériorité sur tout le restant du pays,
» est reconnue par tous ceux qui l'ont visité, sa surface est
» unie et le territoire de ce district, sans être trop élevé,
» se trouve placé à une assez grande hauteur au-dessus du
» niveau de la mer. Son climat est plus chaud que celui
» de la capitale.

« Cette partie du pays peut être considérée comme un
» vaste plateau entrecoupé par de nombreuses savanes, qui
» séparent ce district du département de Totonicapan, dont
» l'Usumasinta forme la limite. Entre la province Méxicaine
» de Tabasco et ce district, les limites sont marquées par
» une chaîne de montagnes.

« Le Peten contient douze villes ou villages ainsi que
» plusieurs lacs, dont le principal est le lac d'Ysabal ou
» golfe Dulce : les côtes situées au Nord sont comprises
» dans ce district. L'un de ces lacs situé près de la ville de
» San Christovall, abonde en poissons d'une espèce parti-
» culière. Le lac de Peten (*), qui communique par un
» ruisseau avec ceux d'Ekechil et Petenchil, n'en est éloi-
» gné que de deux lieues; dans un rayon de 30 lieues du
» même lac, sont situés les lacs de Zacpeten, Machanche,
» Cavon et Yoxhââ.

(*) Voir page 23 et suivantes la description des lacs et rivières.

« Outre les nombreux ruisseaux qui descendent des montagnes et sillonnent le département de Vera Paz, il possède quatre rivières principales qui sont :

« Le Cajabon, prenant sa source près de Teleman, coulant du Nord au Sud-Est, jusqu'à ce qu'elle se jette dans le Polochic à New Liverpool. Dans son cours elle passe près de Taltique, Coban et Santa Maria de Cajabon; cette dernière ville renferme 10,000 âmes.

« Le Polochic, formé par les rivières Matanzas et Tamaju, est navigable depuis Teleman jusqu'au golfe Dulce où il se décharge, après avoir reçu les eaux du Cajabon près de New Liverpool (*). La partie navigable située entre le golfete et le lac d'Ysabal, se nomme la rivière San Felipe, et celle située entre le golfete et la mer, est connue sous le nom de rivière Dulce ou Angostura.

« El Rio Viego (**) ou vieille rivière reçoit les eaux d'un ruisseau appelé Mopa.

« L'Usumasinta nommée Passion, ou Santa Isabela, reçoit les eaux du Rio Negro qui prend le nom de Lancautun ou Lacandon en longeant le Vera Paz et le Totonicapan, puis se jette dans l'Usumasinta près de Francisco de Motocinto.

« La Passion prend sa source près des Montagnes de Chama ou Chimai à 3 lieues de San Luis, et reçoit les eaux de la Machaguila, la Marchaufa, la Poxlé, le San Juan, etc., elle se jette dans le lac Del Carmen à 40 lieues de Campèche, don Jose Asmitia est d'avis qu'elle est navigable sur un cours de 140 lieues et ajoute (*) :

« Le département de Vera Paz est traversé par deux routes principales ; l'une allant de Guatemala, dans le district de Peten, en traversant Salama, Parula, Taltique, Coban, Cajabon, Campamac, San Luis, Dolores, etc., l'autre part de Chiquimula, passe par San Geronimo, Rabinal et Cabulco, pour aller dans le district de Peten.

*) *No haviendo noticia de otro obstaculo, fuera del salto que forma al iar las cerranias que separan al Peten del Tobasco.*

(**) Voir la page 27.

» Une route secondaire part de Parula se dirigeant vers
» Teleman ; une autre de Dolores et atteint Belize ; enfin
» une dernière route a été établie récemment de Coban au
» district de Peten : elle traverse la montagne de Chisec,
» dont le passage offre d'assez grandes difficultés.

D'après Don Jose Antonio Asmitia qui a établi ses calculs sur la statistique officielle de 1833 ; la population du département de Vera Paz (non compris celle du district de Peten) s'élève à 60,237 habitants : 645 mariages 4,048 naissances et 1,186 décès ont eu lieu dans la même année. Il ajoute ;

« D'après cette différence sur les naissances et les décès :
» l'on peut juger de ce que sera l'accroissement de la population, lorsqu'à l'excellence du climat viendra se joindre
» le dessèchement des marais et la division des terres qui
» sont aujourd'hui la propriété commune ; et surtout,
» lorsque des réglements sanitaires et une administration
» éclairée secondera ce que la nature a fait pour la population de ces contrées.

Toujours d'après don Jose Antonio Asmitia.

« Le pays abonde en quadrupèdes de toutes espèces,
» ainsi qu'en gibier ; notamment diverses sortes de chevreuils, dont une se nomme le cabri monti ou bouc des
» bois. Il y a des bandes de sangliers, de singes de différentes espèces, des porcs-épics, des lapins, des lièvres
» des ours fourmilliers, des agoutis, des armadilles, de
» jaguars, des alligators, des guanas, des onces, etc., et
» Parmi les nombreux volatiles sauvages et domestiques
» je me contenterai d'en citer quelques uns des plus utiles
» et des plus remarquables, tels que les dindons sauvages
» faisans, perdreaux, canards, poules d'eau, pluviers
» becassines, etc. Les perroquets, perruches, et parmi les

» chantres des forêts, je parlerai seulement du pito-real,
» qui peut être comparé au rossignol par son chant mélodieux, du quetzal, du raxon et du coq des bois, tous
» très-remarquables par la beauté de leur plumage.

« Les lacs et rivières de ce pays contiennent des tortues
» d'eau douce et plusieurs espèces d'excellents poissons.

« Je clôturerai cette partie de mon rapport par des extraits de différents manuscrits originaux qui sont en ma
» possession.

Extrait du Rapport officiel adressé par don ANTONIO PALOMA, *au Consulado Royal de Guatemala, longtemps avant que l'Indépendance fut déclarée.*

Ce rapport est ainsi conçu :

Le département de Vera Paz offre au commerce et
» à l'agriculture des avantages et des résultats incalcu-
» lables.

« La nature dota cette contrée d'une fertilité extraor-
» dinaire : son sol ne demande qu'un travail peu dispendieux
» pour reproduire avec abondance et promptitude, tout ce
» qui y est semé ou planté. Ce département possède 14
» villes et plusieurs villages, jouissant d'une température
» différente, de sorte que l'on y récolte des fruits de toutes
» espèces ; or, ceux qui ne se trouvent pas dans une loca-
» lité, se rencontrent immanquablement dans une autre.

« Quoique la population de Vera Paz, soit très-labo-
» rieuse, elle s'adonne peu à la culture des terres, préférant
» le commerce.

« Je prends donc texte des paroles de Don Antonio
» Paloma, et remarquant l'état précaire de cette popula-
» tion, je l'attribuerai à ses causes véritables. Les moines
» ayant pris un grand ascendant sur ces populations, met-

» taient à profit l'obéissance passive qu'ils obtenaient, pour » faire dominer leur système despotique, et par suite d'une » fausse politique, de nombreuses entraves furent apportées » à leur commerce, ce qui les réduisit à un état déplorable » d'incapacité.

« Lors de la déclaration de l'indépendance, le gouver- » nement républicain ayant expulsé tous les religieux, ce » malheureux peuple que l'on avait constamment main- » tenu dans un état voisin de l'abrutissement, se trouvant » abandonné à lui-même, et ayant perdu les guides qu'il » était habitué de suivre aveuglément, tomba forcément » dans la misère.

« Le rapport de Don Antonio Paloma se continue en » ces termes :

« Depuis un temps immémorial, les Indiens de cette » province ne cultivent et ne récoltent que les objets néces- » saires à leur consommation, dont les principaux sont le » coton, le chili, le roucou, le cacao, le piment, la vanille, » le maïs et diverses espèces de légumes, ainsi que des » fèves, du riz, du froment, des cannes à sucre et du lin; » de ces deux derniers articles, on extrait de l'huile. Outre » ce que produisent les bords du Polochic, pour l'usage des » Indiens, et dont la nomenclature précède, ils peuvent » fournir des pommes de terre, de l'indigo, de la cassave » et du tabac; les bestiaux y trouveraient de très-beaux » pâturages : ses forêts sont peuplées de bois précieux, » tels que le mahogon, etc. On peut y récolter des bau- » mes, de la salsepareille et des écorces odoriférantes.

« Ici se termine le rapport de Don Antonio Paloma, q » je fais immédiatement suivre d'un manuscrit ayant p » titre : *Description topographique de Vera Paz;* par l'un » moines du célèbre couvent de S. Geronimo, près de Salar » Je vous en adresse seulement les extraits suivants :

Description de Vera Paz,

*Par *** Moine du Couvent de San Geronimo.*

« La rivière la Passion (Usumasinta), est très-poisson-
» neuse, et peut être considérée comme le Nil du départe-
» ment de Vera Paz; ses inondations périodiques fertilisent
» les terres environnantes, qui sont propres à la culture du
» café, et produisent du bois de Campèche, du mahogon
» (acajou), des cèdres et beaucoup d'autres espèces de bois
» excellents pour la construction des navires.

« Si le cacao de Vera Paz n'est pas supérieur à celui de
» Soconusco, il peut au moins lui être comparé.

« Les terres sont tellement fertiles, qu'elles produisent
» sans culture, une grande quantité d'arbres qui réclament
» de grands soins dans d'autres climats.

« La canne à sucre réussit mieux ici, que dans les
» contrées, où, quoique cultivée avec soin, on ne l'obtient
» qu'à force de travail.

Rendant compte des régions les plus élevées qu'il a visité, il dit :

« De tous côtés l'on voit s'échapper du sein des mon-
» tagnes, des sources abondantes et des ruisseaux d'une
» eau pure et limpide, qui forment de nombreuses cas-
» cades avant d'arriver dans la plaine.

Au sujet de la population de cette contrée, composée d'Indiens purs et d'une race mixte, appelée Ladinos, il s'exprime en ces termes :

« Une grande différence doit être établie entre les mœurs
» des communautés (peuplades) des Indiens purs et celles
» des Ladinos.

« Tant que les peuplades indiennes ne possèdent pas de
» Chica (liqueur fermentée), ni aucune espèce de spiri-
» tueux; les Indiens sont tranquilles et doux, un seul mot
» de l'alcade ou de leur curé, suffit pour ramener parmi

» eux la plus parfaite harmonie; mais ces mêmes hommes
» qui, par leur naturel, sont d'une bonté remarquable, se
» livrent aux plus graves excès lorsqu'ils sont dans l'ivresse.

« Les Ladinos ont un certain degré d'insolence qu'il est
» nécessaire de réprimer par des mesures énergiques. Une
» autre différence bien marquée, existe encore entre ces
» deux races. Les Indiens seuls, cultivent les terres et
» récoltent le froment, le cacao, le coton, etc., objets de
» première nécessité qu'ils transportent eux-mêmes parmi
» les Ladinos, et obtiennent en échange, le chica, l'eau-
» de-vie et la poudre à canon.

« Avant de terminer mon Rapport je prendrai la liberté
» de fixer votre attention sur les avantages que vous pré-
» sente la cession de Santo Thomas, et les conditions avec
» lesquelles ces terres si fertiles vous furent accordées.

« Une ville doit être construite près du port; deux
» routes doivent partir de cette ville; l'une se dirigeant vers
» le fleuve Motagua, l'autre jusqu'à la rivière Dulce : Des
» bateaux à vapeur d'un tirant d'eau convenable, doivent
» être placés sur ces eaux; vous retirerez de ces diverses
» conditions des avantages immenses, par la vente des
» terres destinées à l'emplacement de la ville, qui vous
» donneront de grands bénéfices; par les péages que vous
» percevrez sur les nouvelles routes, par le transport des
» marchandises sur les bateaux à vapeur, par l'exploitation
» des mines (dont plusieurs riches veines sont à ma con-
» naissance), par la coupe des bois, et enfin par les récoltes
» des productions naturelles du pays, ce qui est pour vous
» autant de sources de richesses inépuisables.; mais pour
» exploiter; la première condition est une population
» nombreuse, que nous aurons probablement d'ici à peu
» d'années, il suffit de prendre connaissance des priviléges
» concédés aux colons pour en être convaincu (*).

(*) Pour les priviléges, voir les Chartes à la fin de ce mémoire.

» Afin de vous faire apprécier les avantages réels qu'offre
» le port de Santo Thomas et la communication facile qu'il
» peut établir avec l'intérieur, j'ai l'honneur de vous
» adresser quelques extraits sur lesquels je désire que vous
» fixiez votre attention.

» Tout homme ayant quelques connaissances maritimes
» et qui visitera le port de Santo Thomas, conviendra avec
» moi, que sous tous les rapports il est infiniment supérieur
» à celui de la Havane. Les vaisseaux du plus grand ton-
» nage peuvent mouiller près du rivage sur une mer conti-
» nuellement calme et toujours à l'abri des coups de vents,
» n'importe d'où il souffle.

» La forme de ce port, représente exactement un fer à
» cheval, son entrée à 2 milles de largeur et 5 brasses de
» profondeur. La largeur intérieure du port est d'environ
» 6 milles, sur une profondeur de 6 brasses.

» Don Antonio Porta qui en fit le relévement pour le
» compte du gouvernement espagnol, dit : Le port de
» Santo Thomas est à l'abri de tous les vents, à son entrée il
» y a cinq brasses d'eau, et à l'intérieur jusqu'auprès du
» rivage il y en a six (*), ainsi que cela est indiqué dans
» le plan.

Ici Mr Anderson donne copie de la description du port de Santo Thomas par Montgomery, déjà cité au commencement de ce Mémoire (**), il termine son rapport en donnant lui même quelques renseignements sur ce port et s'exprime ainsi :

» Pour conclure, je dois vous dire que j'ai l'intime con-
» viction que Santo Thomas conviendra parfaitement à
» tous ceux qui voudront y former des établissements, et
» qu'ils trouveront cette résidence fort agréable.

(*) Voici le texte espagnol. *La Ensenada de Santo Thomas, está resguardada de todos los vientos ; en la entrada, tiene cinco brazas de aqua ; y seis en e interior, hasta las mismas orillas , como en el plano se manifiesta.*

(**) Voir le mémoire pages 21 et 22.

» Je termine donc mon rapport avec le désir qu'il vous
» soit utile, que vous en tiriez tout le parti possible et
» qu'il vous mette à même d'ouvrir la voie par laquelle le
» commerce, l'industrie et la civilisation, entreront dans
» un si beau pays.

» J'ai l'honneur d'être, MM., etc.

Signé « YOUNG ANDERSON. »

I.

Copie d'une lettre de DON RAPHAEL URRUELA, *négociant à Guatemala, en réponse aux demandes de Mr.* YOUNG ANDERSON, *sur le climat du port de Santo Thomas.*

Guatemala, ce 19 octobre 1839.

» A Mr. YOUNG ANDERSON,

» J'ai l'honneur de répondre à vos demandes, et je vais
» le faire en vous citant des faits.

» Le brick espagnol *Ramoncito*, capitaine don Ramon
» Torrès y Condé, nous fut consigné et resta à l'ancre
» dans le port de Santo Thomas, depuis le 7 novembre 1821
» jusqu'au 14 mars 1822. A cette époque ces parages
» étaient infestés de pirates, aussi l'équipage était-il com-
» posé de 22 ou 23 hommes, qui furent constamment
» employés, soit en coupant du bois dans les montagnes
» pour le service du vaisseau, soit en transportant eux-
» mêmes la cargaison jusqu'à Ysabal, d'où ils rappor-
» tèrent sur leur dos environ 4,000 surons d'indigo.

» Le capitaine qui connaissait sans doute le sol et le
» climat de ce port, avait apporté des semences et des
» plantes; il nous écrivit qu'il avait fait un jardin, et que ce
» qu'il avait semé ou planté, réussissait parfaitement;

» qu'il avait de très-bons légumes et que le blé indien qu'il » avait semé et récolté, lui servait pour nourrir des » poules.

» Les marins avaient la permission de débarquer et d'aller » dans les forêts à la recherche du cacao sauvage ou à la » chasse, dont ils rapportaient journellement diverses » sortes de gibier. Malgré les fatigues de l'équipage et » l'humidité à laquelle ils s'exposaient dans leurs excur- » sions, ils jouissaient d'une parfaite santé, et pas un d'entre » eux ne fut malade.

» A la même époque, le trois mâts espagnol *Joven Ma- » ria,* se trouvait à l'ancre dans le même port; ce bâtiment » était consigné à la maison de don Miguel Cambronero, » les deux capitaines nous écrivirent ici et se félicitèrent de » la bonne santé dont jouissaient leurs équipages. Du reste, » ces témoignages étaient inutiles, le climat de la baie de » Santo Thomas est ici connu de tout le monde pour être » le plus favorable de la côte.

» Je n'hésite donc pas à vous assurer qu'une fois les » terres défrichées, ce port tiendra le premier rang parmi » les plus salubres.

J'ai l'honneur d'être, M., etc.

Signé R. DE URRUELA.

EXTRAITS

DE DIVERSES LETTRES ADRESSÉES A LA COMPAGNIE.

II.

LETTRE DU CAPITAINE GOULD.

Guatemala, 5 août 1834.

« Je viens d'aller par terre d'Ysabal à Guatemala; c'est
» un voyage qui présente de grandes et nombreuses diffi-
» cultés. J'espère que mes amis apprendront avec plaisir
» que malgré mes fatigues, je n'ai pas cessé de jouir d'une
» parfaite santé, ce que j'attribue à la salubrité du climat
» de ce pays.

Signé THOMAS GOULD.

III.

DU MÊME.

Salama, 28 août 1834.

» Le territoire de Vera Paz, qui vient d'être cédé à la
» Compagnie de l'Amérique Centrale par le gouvernement
» de Guatemala, est aussi grand que l'Angleterre, et tel-
» lement riche, que l'on ne peut apprécier tout ce qu'il
» renferme ; il possède tous les avantages qui peuvent
» tenter le capitaliste, comme le plus humble émigré ; il
» convient sous tous les rapports aux entreprises commer-
» ciales et agricoles, son climat est favorable, non-seulement
» aux productions végétales communes à l'Europe, mais
» encore à celles des Tropiques.

Signé TH. GOULD.

IV.

LETTRE DE M. FLETCHER, SUR NEW-LIVERPOOL.

28 décembre 1835.

» J'espère que je trouverai la localité de New Liverpool » saine et salubre. Il y fait beaucoup plus frais que dans » aucune partie des Antilles que j'ai visité : le climat y est » plus beau. Les soirées et les matinées y sont très-fraî- » ches. Sur la Cambré (*) il existe un plateau nommé la » Tierra Gelada. De New Liverpool, on y arrive en 5 heures. » Si l'on peut ajouter foi à ce que l'on en dit, cet endroit » jouit d'un fort beau climat.

V.

DU MÊME, PARLANT DE NEW-LIVERPOOL ET DE SANTA MARIA DE CAJABON.

15 février 1836.

» Le sol de cette contrée n'est pas le même partout; » dans certains endroits les terres sont légères et sablon- » neuses : dans d'autres, le fond est composé d'une espèce » d'argile forte et épaisse, recouverte d'une terre riche, » formée par la décomposition des végétaux. Presque » partout le sol est riche et fertile, il convient parfaite- » ment à la culture des denrées coloniales. Les nuits sont » quelquefois d'un froid un peu piquant, ce qui contribue » à la salubrité remarquable de cet endroit. Quoique nous » soyions dans la saison des sécheresses, et que pendant » 4 ou 5 heures de la journée la chaleur du soleil soit » assez forte, la brise atténue cette chaleur et rend la » température agréable.

» De chaque côté de la rivière Cajabon, il y a de superbes » végas d'une étendue de 4 ou 5 milles. A l'extrémité de

(*) Montagne qui sépare cette ville de Cajabon.

» ces végas, des montagnes s'élèvent graduellement et en
» amphithéâtre au-dessus les unes des autres jusqu'à ce
» que les cîmes des dernières se perdent dans les nues.
» Cette chaîne de montagnes connue sous le nom de
» Cambré, présente de New Liverpool des points de vue
» pittoresques et grandiôses.

» Sur cette chaîne de montagnes, le climat est généra-
» ment tempéré; il se trouve cependant quelques endroits
» ou le froid est assez intense.

» Dans ce moment les moustiques sont en petite quantité,
» mais dans la saison des pluies le nombre en augmente
» considérablement, cependant, le défrichement des terres
» les fera bientôt disparaître entièrement. Tous les fruits
» d'Europe réussissent parfaitement sur les montagnes aux
» endroits nommés Tierra Gelada. Dans cette partie de la
» montagne, sur le chemin de Cajabon, à environ 6 heures
» de marche, on rencontre un superbe endroit, sur une
» espèce de plateau en pente douce, où les habitants de
» Cajabon récoltent du cacao. Le climat y est tempéré,
» les terres fertiles, et il s'y trouve un grand nombre de
» sources d'une très-bonne eau. Cette situation présente
» les plus grandes facilités pour la construction de plusieurs
» habitations.

VI.

DU SÉNOR DON MARIANO GALVEZ, CHEF DE L'ÉTAT, A M. FLETCHER.

Guatemala, 3 septembre 1836.

» Veuillez avoir la bonté de témoigner de ma part la
» plus vive affection à tous les colons en général qui vien-
» nent d'arriver, et à chacun d'eux en particulier, dites
» leur que je les salue comme mes compatriotes, et que le
» gouvernement fera tout pour assurer leur bonheur et
» leur prospérité.

VII.

DE M. FLETCHER, ACCUSANT RÉCEPTION DE CETTE LETTRE.

15 septembre 1836.

» Ayez la bonté d'assurer son excellence le Chef de » l'État, de ma reconnaissance pour son accueil bienveil- » lant. Je me ferai un devoir d'aider autant que possible » les colons dans leur voyage à l'intérieur; désirant qu'ils » connaissent ce beau pays, pour être à même de l'ap- » précier.

» Je suis allé au-devant des désirs de Son Excellence, » en engageant quelques colons à visiter Salama et S. Gero- » nimo, afin de les convaincre de la beauté du climat, et » pour qu'ils puissent reconnaître que rien n'est exagéré » dans les rapports qu'on leur fit en Angleterre.

VIII.

DU MÊME.

26 octobre 1836.

» Afin que les colons acquièrent par expérience la certi- » tude que le climat ne laisse rien à désirer, et qu'ils » puissent juger par eux-mêmes des avantages que présente » chaque localité de l'intérieur du pays, j'ai consenti à ce » que plusieurs d'entre eux pénètrent jusqu'à S. Geronimo » où ils trouveront de l'occupation. Avant leur départ, ils » ont pris l'engagement de venir nous rejoindre aussitôt » que nous les rappellerions.

IX.

DU MÊME.

26 décembre 1836.

« J'habite New Liverpool avec ma famile depuis 15 mois;
« nous jouissons tous d'une parfaite santé et mes enfants
« se portent à merveille. Quoique les colons soient arrivés
» ici dans le plus mauvais moment de l'année (juillet), aucun
« de ceux qui se sont établis dans cette localité ne tomba
« malade, ce qui est une preuve irrécusable de la salubrité
« du climat.

X.

EXTRAIT D'UN RAPPORT DE MONSIEUR FLETCHER.

» Il n'y a aucune comparaison à établir entre les Abo
» gènes des colonies de la Nouvelle Galles, de la Zélande,
» l'Amérique du Sud, qui sont encore sauvages, et ceux
» États de l'Amérique du Centre; ces derniers sont civili
» et professent le catholicisme, ils forment des comm
» nautés réunies dans plusieurs villes et villages.

» Leurs deux principales villes sont situées à deux jou
» nées de New Liverpool, la population de chacune de c
» deux villes s'élève à 6 mille âmes.

» La colonie est donc assurée de trouver facilement
» pour un modique salaire, des ouvriers cultivateurs, labo-
» rieux et habitués au climat; ces Indiens seront en outre
» des consommateurs pour nos produits d'Europe.

» L'on ne saurait trop fixer l'attention des émigrants
» possesseurs de capitaux sur ce point, car si dans les
» colonies naissantes beaucoup de colons échouèrent, ils ne
» doivent en rechercher les causes que dans le manque d'ou
» vriers, où dans l'exigence que manifestent ces dernier

» pour obtenir un prix exorbitant de leur travail ; ce qui » paralyse entièrement les efforts des colons et souvent » occasionne leur ruine. Il ne faut pas perdre de vue que » cet état de choses n'est nullement à craindre dans ces » contrées, les ouvriers indiens sont nombreux et avant que » le nombre soit insuffisant pour le besoin de la colonie, » les ouvriers européens auront le temps de venir seconder » nos efforts.

XI.

Extrait d'une lettre de M. Young Anderson, *surintendant de la Compagnie, adressée aux* Directeurs *de cette dernière.*

Guatemala, ce 26 juillet 1838.

« Boca Nueva est un endroit situé près de la rivière » Polochic et de celle du même nom, à proximité des » principales routes du pays. Sa situation convient parfai- » tement à la fondation d'une ville de commerce qui ne » peut manquer de devenir très-florissante. Je ne puis donc » me dispenser d'indiquer cette localité à la Compagnie, » la considérant comme bien supérieure à New Liverpool » pour la fondation d'un établissement commercial, d'autant » plus qu'elle jouit comme cette dernière, d'une salubrité » incontestable et que les terres y sont très fertiles.

XII.

DU MÊME.

« Ma lettre du 26 juillet, signalait au Conseil les avan- » tages que présente Boca Nueva sur New Liverpool, » comme place de commerce, je fis aussi connaitre la beauté » de la situation de cette contrée, que je destinais pour

» fonder un établissement, la considérant comme très-
» salubre et en tout convenable à la constitution physique
» des européens.

« J'ai la satisfaction d'annoncer au conseil que mes pré-
» visons étaient bien fondées. Henry Nairne, employé de la
» Compagnie, de retour d'une excursion qu'il fit pour explo-
» rer ce pays, a rencontré une vaste et belle vallée située
» derrière la chaine des collines, qui compte environ
» 200 familles indiennes, il a reconnu l'exactitude des
» renseignements que j'eus l'honneur de vous transmettre.

XIII.

DU MÊME.

Guatemala, 27 juillet 1838.

« Aujourd'hui que je suis à même par mes propres obser-
» vations de pouvoir juger des avantages que l'on peut
» retirer de la colonisation de ce pays, je suis déterminé à
» m'y établir pour mon propre compte ou pour celui de la
» Compagnie si le conseil daigne m'employer.

« L'intérieur de ce beau pays favorisé par la nature, jouit
» d'une température douce et salubre, ce qui est pleinement
» justifié par *l'expérience acquise, de tous ceux qui séjournent*
» *dans cet État.*

« J'ai, avec grand nombre d'autres personnes, l'intime
» conviction qu'il n'existe pas sur le continent d'Amérique
» un pays qui jouisse d'autant d'avantages réunis que ce
» dernier. Son sol, ses productions, son climat et sa posi-
» tion, sont vraiment incroyables, et destinent le Vera Paz
» à devenir en très-peu de temps, par l'agriculture et le
» commerce une des provinces les plus florissantes du
» monde.

» Comme la surface du sol est inégale, les différentes
» élévations sont propres à la culture des productions natu-
» relles des zônes tempérées. Le blé est cultivé sur les
» plateaux.

« Le pays entier abonde en minéraux ; au nombre des-
» quels il y en a de précieux, quoique peu recherchés
» jusqu'à ce jour, et entièrement négligés dans leur exploi-
» tation.

Signé » ANDERSON. «

XIV.

DU MÊME.

Guatemala, le 21 octobre 1838.

» Messieurs,

» C'est à vous de décider MM. les actionnaires à faire
» ce qui est nécessaire pour récolter une véritable moisson
» d'or dans le pays le mieux partagé par son climat, son
» sol et ses productions naturelles; s'ils manquent cette
» occasion ils n'en retrouveront jamais une pareille.

» Mon expérience et mon séjour ici confirment pleinement
» l'observation que je fis un peu après mon arrivée à Gua-
» temala, c'est-à-dire que la Providence fut prodigue
» envers ce beau pays, où les rigueurs de l'hiver sont
» ignorées ; dont le seul changement de température est
» de l'été à un beau printemps, et où la variation de saison
» est indiquée par une pluie fine et périodique qui fertilise
» le sol et multiplie les fruits à un degré d'abondance
» inconnu dans toute autre partie du globe.

» Tout ce qu'exige les besoins de la vie, tout ce que peut
» désirer le luxe se trouve ici. Tout ce qui est précieux
» soit au-dessus, soit au-dessous du niveau du sol, y existe
» avec abondance.

» Par sa position géographique, tenant d'un bout à
» l'Amérique septentrionale, et de l'autre à l'Amérique
» méridionale, étant baigné d'un côté par l'Atlantique, de
» l'autre par la mer Pacifique, il semble destiné à com-
» mander le commerce des deux Hémisphères.

» Tel est le pays dont la Compagnie a obtenu le meilleur » port. Que puis-je dire de plus? les conclusions que cha- » cun en tirera sont faciles à prévoir, le seul moyen de » l'apprécier est de déployer de l'activité, et il en résultera » une grande prospérité.

Signé « YOUNG ANDERSON. »

XV.

LETTRE DE DON MARIANO RIVERA PAZ, CHEF DE L'ÉTAT DE GUATEMALA.

BIEN VENU DANS LE PAYS ET PROTECTION.

Guatemala, le 8 novembre 1838.

A M. P. H. ABBOTT, *président, et aux* DIRECTEURS *de la Compagnie Commerciale et Agricole des Côtes orientales de l'Amérique du Centre.*

» Messieurs,

» Le gouvernement a reçu votre missive dans laquelle » vous lui faites part de la nomination de Mr Young » Anderson, en qualité de commissaire ou représentant » muni de pleins pouvoirs, afin de régler et terminer les » affaires de la Compagnie.

» Je n'ai pu ainsi que je l'avais désiré répondre plus tôt à » votre lettre, je le fais aujourd'hui, dans le double but de » vous faire connaître le succès des démarches de Mr An- » derson, et pour vous donner quelques renseignements » qui pourront contribuer à la réussite de votre entreprise.

» Appelé par le vœu public et la sanction des lois à la » présidence du gouvernement, je me suis empressé de » faire immédiatement droit aux demandes de Mr Young » Anderson, avec d'autant plus d'intérêt, que j'ai constam- » ment tenu à ce que tout ce qui agit en votre nom trouve

» aide et protection, désirant ardemment contribuer de tout » mon pouvoir à faire obtenir d'heureux résultats à votre » vaste entreprise.

« Je regrette que les interêts de la Compagnie aient » exigé un retard dans le placement d'un pont en fer sur » le Rio Grande (Motagua) qui sépare Vera Paz, du dé» partement de Guatemala; car la prompte exécution de » ces travaux aurait immédiatement des résultats avanta» geux, et donnerait à la Compagnie assez d'influence pour » qu'elle ne rencontre pas dans nos villes et villages, les » entraves que les préjugés et l'ignorance ont de tous » temps élevés contre la colonisation, dont l'immense uti» lité est cependant bien reconnue. Aussi ne suis-je pas le » seul à désirer que ce projet s'exécute promptement.

« J'aurais désiré bien sincèrement pouvoir vous faire » connaître entièrement l'importance du territoire de Vera » Paz, mais jusqu'à ce jour, la partie la plus importante » n'ayant pas encore été explorée, il nous serait difficile de » vous en rendre un compte exact.

« Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il ne se trouve » pas sur le continent américain, un pays qui puisse être » comparé à Vera Paz, son sol, son climat, ses productions » et sa position bien exploitée, le mettent à même par son » commerce et son agriculture, de devenir l'un des plus » beaux pays du monde.

« Quoique mon intention ne soit nullement de m'étendre » beaucoup sur ce sujet, je vous ferai cependant part de » mon opinion sur l'emplacement que je vous conseille de » choisir pour faciliter la colonisation. C'est donc au grand » établissement de S. Geronimo, que, selon moi, vous » devriez accorder la préférence pour fonder un établisse» ment central; vous seriez assez rapproché de Guatemala, » entre le département de Quesaltenango et de Chiqui» mula, ainsi qu'à une distance convenable du lac. La » bonté du climat et les autres avantages que la Compagnie

» rencontrera à S. Geronimo, tant sous le rapport du com-
» merce que sous celui de la culture de la cochenille, sont
» les raisons qui m'engagent à lui donner cet avis.

« Si la Compagnie veut donner à cette entreprise toute
» l'importance qu'elle comporte, elle devra créer d'autres
» établissements secondaires. Peten, Santo Thomas, le
» golfe Dulce, sont des points importants sur lesquels elle
» doit fixer son attention, ainsi que sur le Polochic, qui
» étant remonté par son bateau, lui présentera des avan-
» tages réels.

« J'éprouverai une grande satisfaction d'apprendre que
» la Compagnie ne perd pas un moment, et qu'elle conduit
» cette grande entreprise à bonne fin.

« Si je puis vous être utile dans une circonstance quel-
» conque, soit comme président, soit dans toute autre
» position, ou même comme simple particulier, vous pouvez
» MM. compter entièrement sur moi.

Signé Don Mariano Rivera Paz,
Chef de l'État de Guatemala.

XVI.

Lettre adressée aux Directeurs *de la Compagnie, par* Don Mariano Galvez, *ci-devant président de la République de l'État de Guatemala.*

Guatemala, 20 décembre 1838.

« Messieurs,

« Mr Young Anderson retournant à Londres, je profite
» de cette occasion pour vous faire connaître que par suite
» de nos dissensions politiques, j'ai renoncé à la présidence
» et au gouvernement de la République, cependant mes-
» sieurs, tout en quittant ma position politique, je ne me
» crois pas quitte envers vous et je considère comme un
» devoir de vous témoigner comme particulier, ma recon-

» naissance pour toutes les attentions dont vous m'avez
» honoré à l'époque où j'étais au pouvoir, je suis donc
» heureux de trouver cette occasion pour vous faire con-
» naître mes sentiments et vous assurer de mes désirs bien
» réels de voir vos entreprises couronnées d'un succès
» complet. Vous devez être convaincus de la sincérité de
» mes vœux, les actes émanants du gouvernement sous
» mon administration, ont dû vous prouver combien je
» m'intéressais à la réussite de vos opérations.

« Il y a maintenant un an, que comme toute république
» naissante, cet État a payé son tribut. L'inexpérience,
» l'ignorance et l'ambition traînant après eux les émeutes,
» jetèrent la perturbation parmi nous, et paralysèrent pour
» quelque temps l'action du gouvernement.

» La mauvaise fortune de M. Anderson l'amena au
» milieu de nous au moment où la perturbation était la
» plus complète, cependant, par son habile activité, il
» parvint à fixer l'attention du gouvernement sur les affai-
» res qui l'amenèrent ici et même à en avancer d'autres qui
» donneront à votre projet de colonisation des avantages
» réels; il a obtenu les délais réclamés par vous et justifiés
» par les circonstances; le rétablissement de l'ordre et le
» retour à la paix, vous permettront de commencer vos
» opérations et de mettre votre projet à exécution.

» J'ai été heureux de pouvoir seconder M. Young Ander-
» son, et par mon caractère officiel, de faire expédier les
» contrats qui ont éprouvé quelque retard, parce que les
» personnes chargées de cette affaire, ne connaissaient pas
» parfaitement ce qui avait été fait précédemment.

» Je suis bien convaincu que mon pays possède tous les
» éléments pour devenir l'un des plus florissants et des
» plus riches, et qu'il ne lui manque pour atteindre ce but,
» qu'une nombreuse population industrielle et capable de
» profiter des avantages que la nature nous a prodigués;
» je ne cesserai jamais d'encourager par tous les moyens
» possibles l'immigration et la colonisation.

« Aujourd'hui la confiance de mes compatriotes m'ap-
» pelle de nouveau pour siéger à la convention nationale
» comme député de l'assemblée constituante de l'État de
» Guatemala pour le district de Cajabon. Mon désir de
» jouir de ma tranquillité me fait hésiter, et je ne suis
» pas encore décidé à accepter l'une ou l'autre de ces fonc-
» tions, mais soit que je rentre dans la carrière politique,
» soit que je conserve la tranquillité que m'offre la vie
» privée, je serai toujours prêt à seconder les projets utiles
» à mon pays, mes principes à cet égard étant invariable-
» ment fixés, vous pouvez donc Messieurs, disposer en
» toute circonstance de votre affectionné, etc.

Signé « DON MARIANO GALVEZ. »

XVII.

Lettre adressée de Guatemala par MM. KLIE, SKINNER ET Cie, *négociants, à M.* YOUNG ANDERSON, *envoyé et commissaire de la Compagnie Commerciale et Agricole des Côtes orientales de l'Amérique centrale.*

« Monsieur,

« Tout en vous accusant réception de la lettre que vous
» nous fites parvenir ce jour, nous vous félicitons bien
» sincèrement de l'heureuse issue des négociations qui vous
» firent obtenir la cession du district et du port de Santo
» Thomas; trop heureux que notre concours ait pu vous
» être de quelque utilité dans cette affaire; nous appren-
» drons avec un vif plaisir que la Compagnie se décide à
» coloniser ce district, parce que d'après les détails qu
» nous avons reçu de vous, concernant ses intentions et s
» constitution, nous avons la certitude que ses efforts sero
» couronnés de succès et si nous examinons la questi
» commercialement, il ne nous reste aucun doute sur
» réussite des établissements qui seront fondés à Sa

Thomas, par les grandes facilités qu'ils offriront au commerce d'exportation, d'importation et par la protection réelle qu'ils accorderont au commerce du pays; en outre, si l'on sait tirer parti des ressources que Santo Thomas offre par sa situation, il doit devenir l'entrepôt de commerce des côtes du nord de la république. C'est donc sans hésiter que nous acceptons l'offre que vous nous faites d'une partie de terrains à bâtir sur l'emplacement de la ville projetée.

« Recevez l'assurance monsieur, que nous seconderons toujours la Compagnie avec un véritable plaisir lorsqu'il sera en notre pouvoir de le faire, ayant l'intime conviction que ses opérations ne peuvent qu'être avantageuses à l'État de Guatemala et aux possessions de la Compagnie.

» Votre départ laissant parmi nous de vifs regrets, nous souhaitons ardemment que votre voyage s'effectue heureusement, dans l'espoir que votre absence ne sera pas de longue durée et que votre retour sera signalé par l'exécution d'opérations nouvelles.

Agréez, monsieur l'hommage des sentiments respectueux avec lesquels nous sommes vos très-dévoués serviteurs,

Signé KLIE, SKINNER et Cᵉ.

XVIII.

COPIE D'UNE CIRCULAIRE
ADRESSÉE
AUX DIFFÉRENTS CONSULS
Résidants dans l'Amérique du Centre,

PAR LE SECRÉTAIRE DU GOUVERNEMENT DE GUATEMALA.

Guatemala, le 28 avril 1839.

A M. FRÉDERIC CHATFIELD, CONSUL GÉNÉRAL DE S. M. BRITANNIQUE.

« Monsieur.

« Le secrétaire de l'État du gouvernement de Guatemala a l'honneur de porter à la connaissance du Consul de S. M. Britannique dans l'Amérique centrale, que le chef de l'État ayant été réintégré dans la plénitude de ses pouvoirs, a immédiatement pris en considération l'état actuelle de la Républiqne, et d'accord avec les États alliés, a déclaré la dissolution du contrat fédéral et a proclamé l'indépendance et la souveraineté des États du Guatemala, par le décret ci-joint que j'ai l'honneur de vous adresser.

« Le soussigné a reçu des instructions de son gouvernement pour vous assurer M[r] le Consul que les relations commerciales entre les sujets de S. M. Britannique, avec ceux de l'État de Guatemala, ne souffriront aucun changement, et en attendant que le gouvernement de cet Etat, s'occupe de conclure un nouveau traité avec les autres États; les droits de douanes, et les autres formalités auxquelles le commerce étranger est assujetti en

» vertu des lois actuelles, seront religieusement respec-
» tés sur tous les points de la République, et cela jus-
» qu'au moment où les États réunis y auront apporté les
» changements qu'ils jugeront indispensables, je puis vous
» assurer que de la part du gouvernement de cet État, les
» relations amicales avec toutes les nations étrangères,
» seront maintenues avec la plus stricte fidélité, et qu'il
» fera tout pour protéger les personnes et les propriétés
» des sujets S. M. Britannique.

Le soussigné sécretaire a donc l'honneur monsieur le Consul d'être bien sincèrement votre etc.

Signé Pedro N. Arriago.
Secrétaire d'État.

XIX.

Copie de la réponse de M. le Consul Général Anglais, *au* Secrétaire *du Gouvernement de Guatemala.*

Consulat Anglais, 9 mai 1839.

AU SENOR DON PEDRO N. ARRIAGO, SECRÉTAIRE DU GOUVERNEMENT.

» Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre cir-
» culaire datée du 28 avril dernier, à laquelle était jointe
» la copie du décret de l'Etat de Guatemala, en date
» du 17 du même mois, contenant la dissolution de la
» Constitution fédérale, et proclamant l'Indépendance et
» la souveraineté de l'État. La déclaration que vous me
» communiquez par ordre de votre gouvernement, concer-
» nant la continuation des relations commerciales de l'État
» avec les sujets de S. M. Britannique, sur une base juste

» et équitable, ainsi que les garanties offertes aux personnes
» et aux propriétés des sujets anglais dans Guatemala, sont
» des preuves suffisantes des principes éclairés qui guident
» votre gouvernement, ce qui ne peut manquer d'être
» apprécié par le gouvernement de S. M. Britannique,
» comme par tout autre.

J'ai l'honneur, etc.

Signé FRÉDÉRIC CHATFIELD,
Consul Général Anglais.

XX.

Copie d'une lettre adressée par M. THOMAS WILD, *nopalera, ou cultivateur de cochenille, à M.* FLETCHER.

Duenas, Antigua, Guatemala, le 3 août 1839.

« Vous m'avez fait connaître l'intention qu'avaient quel-
» ques capitalistes, de fonder une Banque à Guatemala,
» ayant mûrement réfléchi à ce projet, je viens vous offrir
» avec le désir de vous être utile mon expérience et la con-
» naissance que j'ai acquise du pays, c'est donc dans ce
» but que je prends la liberté de vous communiquer mes
» observations, avec l'espoir qu'elles pourront contribuer
» au succès de cette entreprise que je considère comme
» très-avantageuse.

« Vous savez comme moi qu'il n'y a peut-être pas dans
» le monde de pays plus favorisé par la nature que l'Amé-
» rique centrale, principalement l'État de Guatemala, dont
» le sol fournit annuellement bien au-delà des besoins de
» sa population et que, s'il était possible de donner à l'agri-
» culture de cet État tout le développement qu'elle com-
» porte, il n'y a pas un propriétaire qui ne serait à même
» de se procurer toutes les jouissances de la vie et d'aug-
» menter encore chaque année sa fortune; il n'est pas

» douteux que l'établissement d'une Banque facilitera con-
» sidérablement ce développement.

« Afin de mieux vous faire apprécier notre position » financière et les avantages qui résulteront de l'établisse- » ment d'une Banque, je me citerai comme exemple. » L'année dernière ma récolte a été de 60 balles de coche- » nille qui furent vendues à raison de 5 réaux la livre. » Après déduction faite de toutes mes dépenses d'exploi- » tation et autres, après avoir payé mes frais généraux et » de ménage pendant tout le courant de l'année, mes » bénéfices se sont élevés à 50 pour %.

« Vous serez sans doute étonné qu'avec de tels résultats » je n'augmente pas immédiatement ma plantation, je vais » vous en donner la raison et je suis persuadé que vous » m'approuverez. Si je voulais sans réflexion augmenter » promptement ma fortune, il est incontestable que je » chercherais tous les moyens de doubler et même de tri- » pler mes récoltes, mais avant tout j'ai pour principe de » mesurer mes entreprises à mes ressources, agir différem- » ment, serait courir à une perte certaine; mon capital est » suffisant pour couvrir toutes les dépenses qu'exige mon » exploitation, pour lui donner de l'extension je devrais » avoir recours à des capitaux étrangers et il est probable » que ce serait dans le moment où j'en aurais le plus » besoin, qu'ils me manqueraient, car n'ayant pas de » Banque, vous le savez c'est aux négociants que les cul- » tivateurs doivent avoir recours et ces messieurs ne font » des avances qu'à un intérêt très-élevé et encore à la » condition que la récolte leur soit vendue d'avance à un » prix excessivement réduit, de plus, on n'obtient d'eux, » que les capitaux qui ne sont pas absolument indispen- » sables à leur commerce, et le cas est assez rare, car les » bénéfices sont ici assez considérables, n'importe l'opéra- » tion à laquelle on se livre, soit commerciale, soit agricole, » pour que chacun ait l'occasion d'employer entièrement

» ses ressources et peu de personnes se trouvent avoir un
» excès de capital, il y en a au contraire beaucoup plus
» chez lesquelles le capital n'est pas proportionné aux
» affaires, aussi, lorsque l'on trouve un prêteur, c'est tou-
» jours pour un temps très-court que l'on obtient ses
» espèces, jamais on ne peut compter que l'on trouvera à
» emprunter régulièrement et seulement au moment des
» besoins.

« Il y aurait donc comme vous le voyez une grave im-
» prudence à entreprendre une plantation nouvelle si l'on
» n'a pas devant soi le capital nécessaire pour la conduire
» à bonne fin; il suffirait de manquer de fonds pendant un
» mois pour voir compromettre sa fortune. L'on pourrait
» conduire parfaitement son opération pendant les deux
» ans nécessaires à la première croissance des nopals, arrivé
» au moment de l'inoculation de la cochenille et faute de
» pouvoir faire les frais pour compléter cette opération,
» être totalement ruiné ou au moins se voir forcé de vendre
» ses plantations avec une forte perte.

« Du moment ou la Banque sera établie, comme il sera
» possible de trouver des capitaux d'une manière plus ré-
» gulière, alors je ne craindrai nullement de faire une telle
» entreprise : je demanderai qu'un compte courant me soit
» ouvert, ou qu'un prêt remboursable à une époque fixe,
» me soit fait, pour une somme de 15 et même 20,000 dol-
» lards. J'étendrais ma plantation et au lieu de récolter
» 60 surons de cochenille, j'en récolterais facilement 200 et
» en peu d'années je doublerais au moins cette quantité.
» Vous comprendrez facilement qu'alors je ferais avec plai-
» sir une pareille opération, quand même je devrais payer
» 2 p. % d'intérêt par mois ou partager mes premiers
» bénéfices, j'y gagnerais encore beaucoup. Je puis vous
» affirmer avec certitude que la majeure partie des culti-
» vateurs de cochenille pensent comme moi et agiraient de
» même.

« Vous me trouverez sans doute très-imprudent de vous faire connaître aussi franchement les avantages que présente la culture de la cochenile, mais soyez tranquille, je suis loin de craindre que mes confidences fassent augmenter de beaucoup le nombre des cultivateurs; la plantation des nopals et la propagation de la cochenille sont des opérations tellement délicates, qu'elles exigent une grande expérience, il faut connaître parfaitement les terres, choisir les localités, observer les saisons et faire de nombreuses études sur tous ces points. Il faut en outre une telle régularité, tant d'attention, de constance et de soins personnels qu'il y a bien peu de personnes qui veuillent se dévouer à cette industrie; c'est ici plus que partout ailleurs, qu'il faut payer de sa personne, qu'il est nécessaire que l'œil du maître soit continuellement ouvert, principalement sur les ouvriers, qui dans ce pays, sont de véritables machines, aussi je mets en fait que ceux qui voudront tenter quelque expérience, y renonceront dès la première année.

« Dans le cas où la Banque, prenant en considération mes avis à l'égard des cultivateurs de cochenille, elle se décidait à leur faire des avances, je prendrai la liberté de lui donner un conseil, si par hasard il arrivait que quelques emprunteurs ne remplissant pas leurs contrats, devaient lui abandonner leurs propriétés, elle ne devra jamais les accepter que pour les deux tiers de la valeur. Les plantations de nopals sont toujours des propriétés dont la vente s'effectue facilement, mais elles subissent quelquefois une réduction d'un tiers. Il est vrai que la Banque pourrait les faire exploiter pour son compte, mais devant employer des personnes qui ne seraient pas directement intéressées dans les bénéfices; elles employeraient plus de monde et surveilleraient avec moins de soins qu'un propriétaire, il y aurait donc toujours quelque vol de commis au détriment de la Banque; or, je suppose que

» dans ce cas, le bénéfice qu'elle pourrait réaliser, serait
» tout au plus de 24 p^r. %, quelquefois moins.

« Je désire bien sincèrement voir la Banque commencer
» ses opérations, car je suis convaincu qu'il en résultera
» des avantages immédiats pour le pays et pour les parties
» intéressées. Les terres incultes se couvriront de riches
» moissons et, par la circulation d'argent qui en résultera,
» le commerce prendra un plus grand développement.

J'ai l'honneur etc.

Signé THOMAS WILD.

XXI.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET AGRICOLE

DES CÔTES ORIENTALES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

Extrait des Minutes du sous-comité, établi pour la vente des terres.

Le 5 février 1840.

A M. ANDERSON.

« Le sous-comité a décidé :

« Que Mr Anderson sera prié de fournir à l'administration
» un rapport détaillé, lui faisant connaître :

« 1° Quel est le capital nécessaire pour chaque émigrant?

» 2° Quelle est la quantité de terres qu'un colon peut
» cultiver ?

« 3° Quels sont les moyens de subsistance que l'émigrant
» peut trouver immédiatement?

« 4° Quels sont les moyens à employer pour assurer le
» succès de l'établissement? (Cet article bien détaillé.)

XXII.

Copie de la lettre adressée par M. Anderson *à* Mr P. D. Souper, *secrétaire, en réponse à la décision du sous-comité.*

Londres, 8 février 1840.

« Répondant à la décision du 5 courant, je m'empresse » de vous faire parvenir les renseignements réclamés :

» 1° Le capital nécessaire à un colon, dépend entièrement » de la position qu'il veut ou peut prendre; ainsi, il faudra » moins à l'ouvrier habitué d'exister du produit de son » travail journalier, qu'à celui qui ferait le voyage de Vera » Paz, pour y défricher des terres sur une grande échelle » et par conséquent obligé d'occuper un nombre d'ouvriers » plus ou moins grand.

» 2° Un homme peut cultiver par lui-même trois acres » de terre.

» 3° L'homme qui cultive pour lui et par lui doit outre » le prix des terres dont il veut faire l'acquisition, et celui » de son passage se munir d'une somme de 15 à 20 livres st. » (500 francs) pour subvenir à ses besoins; avec cette » somme, il pourra facilement se loger et se nourrir jus- » qu'au moment où ses propres récoltes le mettront à même » de vivre convenablement.

» Vous ne serez nullement étonné que la vie animale y » soit si peu dispendieuse, lorsque vous saurez que 400 épis » de blé indien ne coûtent que 4 schellings (5 francs), et » que l'on peut avoir un assez beau bœuf pour 2 livres ster- » ling (50 francs).

» La journée d'un ouvrier indien travaillant à la culture » des terres, ne revient qu'à 90 centimes (9 pence).

» Moyennant 20 livres sterling (500 francs), on peut » faire construire une maison couverte en chaume, ayant » 60 pieds de long sur 30 de large.

» D'après ces renseignements, il sera facile aux personnes
» qui voudront opérer sur une grande échelle, de calculer
» les dépenses qu'elles devront faire, outre le prix des
» terres et celui du passage.

» Dans le commencement de l'exploitation en grand, les
» colons devront cultiver d'abord du blé indien pour la
» nourriture des ouvriers, puis le tabac, le cacao et le
» coton pour la spéculation.

» Toute personne qui commencera cette opération dans
» le Vera Paz, avec un capital de 200 livres (5000 francs)
» sera placée dans une position extrêmement favorable et
» réalisera des bénéfices beaucoup plus considérables qu'au-
» cune autre colonie ne pourrait lui en offrir. Il est inutile
» d'ajouter que les bénéfices seront toujours en rapport
» avec l'importance du capital employé, et je n'hésite pas
» à vous garantir qu'après la première année d'exploita-
» tion, les résultats suivant les soins apportés par les
» colons, varieront de 100 à 1000 p^r^. %.

J'ai l'honneur, etc.

Signé Young Anderson.

DÉPART POUR ABBOTTSVILLE

DE M. YOUNG ANDERSON, DU RÉVÉREND Mr. KRAUZE, D'UN INGÉNIEUR, D'UN DÉTACHEMENT DE COLONS ET D'OUVRIERS DE TOUS GENRES ACCOMPAGNÉS DE LEURS FAMILLES.

De retour en Angleterre, au mois de septembre 1839, de la mission que Mr Young Anderson avait été chargé de remplir à Guatemala pour le compte de la Compagnie, il lui fit un rapport indiquant diverses mesures qui furent acceptées à l'unanimité par les actionnaires réunis à cet effet en assemblée générale.

En février 1840, il s'embarqua à la tête d'une expédition de colons, sur le *Saint-Laurent*, navire en destination pour Santo Thomas, qui avait à son bord un petit bateau à vapeur, destiné à faire le service sur le Polochic. Cette expédition était pourvue de tous les objets nécessaires à un premier établissement et portait des vivres pour un an. Le dimanche de Pâques, elle arriva à Santo Thomas et fût immédiatement dirigée sur Abbottsville, où elle est installée maintenant à la satisfaction de tous les colons, ainsi que l'on peut en juger par la correspondance suivante.

XXIII.

Extrait d'une lettre adressée de Boca Nueva, par M. Young Anderson, *au secrétaire de la Compagnie à Londres.*

Boca Nueva, 12 mai 1840.

« Monsieur,

» Le dimanche de Pâques, à 2 heures du matin, nous
» étions à la hauteur de l'embouchure de la rivière Dulce,

» et lorsque le jour commençait à poindre, nous aperçûmes
» le bateau à vapeur *Vera Paz* de l'autre côté de la barre,
» sa vue produisit sur tout le monde, une satisfaction qu'il
» m'est impossible de décrire; nous fûmes abordés par sa
» chaloupe, dans laquelle se trouvait le capitaine Griffiths,
» l'ingénieur Rush et l'équipage composé d'hommes ro-
» bustes; la parfaite santé dont ils paraissaient tous jouir,
» ne contribua pas peu à inspirer une confiance immédiate
» aux colons qui étaient à notre bord.

» Avant le débarquement, je prévins ceux qui ne vou-
» draient pas me suivre, qu'ils étaient libres de retourner
» en Angleterre, nul ne voulut me quitter.

» Le *Commandant* et quelques autres personnes firent
» une excursion sur le petit bateau bateau à vapeur qui
» avait été préparé à cet effet, et chacun témoigna son
» admiration sur sa marche rapide. Je vous dirai aussi que
» nous n'avons qu'à nous louer des procédés obligeants du
» receveur des douanes, qui donna des ordres lors du débar-
» quement, pour que chacun put passer ses bagages sans
» être soumis à aucune visite.

» Mr le comte d'Adhemar, qui nous avait déjà rendu de
» grands services, était allé en avant à Abbottsville, afin
» de s'entendre avec Mr Mac Kenny, sur les préparatifs
» nécessaires à notre réception; ce monsieur vint alors
» au-devant de nous à Ysabal.

» Après que le petit bateau à vapeur fut reconnu en
» état de naviguer, j'ai loué cinq grands bateaux pour
» transporter les bagages, et nous quittâmes Ysabal sur le
» grand bateau à vapeur pour nous rendre à l'embouchure
» du Polochic, dont la barre fut franchie sans difficulté
» par le *Polochiquito* (*), à bord duquel je fis immédiate-
» ment passer les femmes et les enfants, sous la conduite
» de Mr Rush, ingénieur du bateau à vapeur le *Vera Paz*,
» et de Pedro, marin du pays. Quoique jamais les eaux de

(*) Nom du petit bateau a vapeur.

» la rivière n'avaient été si basses qu'elles ne l'étaient à
» cette époque par suite des grandes sécheresses ; notre
» bateau à vapeur remonta le Polochic, sans le plus léger
» obstacle, jusqu'à l'embouchure de la Boca Nueva, les
» autres bateaux suivirent. Les femmes et les enfants mon-
» tèrent ensuite la rivière Boca Nueva, dans un petit bateau
» qui les débarqua au nouvel embarcadère, situé à 720
» mètres d'Abbottsville, qui possède déjà plusieurs grandes
» et jolies maisons achevées, et d'autres en construction.
» Tout notre monde est content; chacun à un logement
» convenable et les hommes travaillent avec une satisfaction
» qui fait plaisir à voir. Nous faisons tout ce qui dépend de
» nous, mais avec la meilleure volonté du monde nous
» devons encore attendre quelques temps pour faire trans-
» porter ici les magasins qui se trouvent à Ysabal.

XXIV.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR ANDERSON.

« Je fis une excursion dans l'intérieur que je ne pus pro-
» longer au delà de trois jours, en raison des devoirs qui me
» sont imposés par ma position.

» Je suis charmé de ce que j'ai vu et surtout de la ré-
» ception toute hospitalière que me firent les Indiens,
» dont la race dans ces contrées est d'une affabilité qui
» dénote un peuple très-doux et d'une confiance poussée
» jusqu'à l'ingénuité.

» Quelques uns d'entre eux sont très-industrieux et
» peuvent être très-utiles à nos colons, en les secondant
» dans la culture des terres.

XXV.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES DE M. ANDERSON, ADRESSÉES AUX DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE.

Abbottsville, 4 juin 1840.

« Messieurs,

» Si je ne vous ai point encore donné de mes nouvelles officiellement, c'est que je voulais être en position de pouvoir vous rendre consciencieusement compte de la situation des colons qui m'accompagnèrent ici. J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'ils paraissent satisfaits de leur position et que leur conduite ne laisse rien à désirer. Quoique nous ayons eu quelques difficultés à vaincre, chacun jouit ici d'une parfaité santé et tous les jours il s'opère une amélioration sensible.

» En Europe et surtout dans les cités, nous n'apprécions pas assez les services que les femmes nous rendent continuellement, mais ici, lorsque les colons rentrent bien fatigués de leurs travaux et qu'ils doivent se livrer aux soins du ménage, l'absence des femmes leur fait comprendre combien elles sont nécessaires à notre bien-être, aussi ne vous dissimulerai-je pas qu'il serait utile qu'il en vint quelques-unes au milieu de nous.

» Parmi les artisans anglais, il s'en trouve dont je ne saurais trop faire d'éloges, et les allemands méritent *tous* une mention honorable. Les colons en général me regardent comme leur père et travaillent avec assiduité, de 5 heures à 10 heures du matin, et de 3 à 7 heures de l'après midi, ce qui fait 9 heures par jour. La saison actuelle est la plus chaude de l'année, cependant nous ne sommes nullement tourmentés par les moustiques qui restent dans les bois ou sur la rivière. La santé des

colons est toujours très-satisfaisante et avec toutes les
» privations qu'ils ont dû éprouver depuis leur débarque-
» ment, nous n'avons eu que trois personnes atteintes de
» catarrhes avec un peu de fièvre, ce qui provient proba-
» blement de leurs fatigues, et quelques autres colons qui
» furent indisposés pour avoir trop mangé de plantains, de
» bananes, d'ananas ou de tout autre fruit.

» Agissant pour le mieux, il devient inutile que je vous
» parle de nos travaux actuels, les paroles sont ici super-
» flues, nous devons agir, travailler activement et nous
» exercer pendant quelques mois, alors la nouvelle de nos
» succès vous parviendra par d'autres personnes, et nos
» antagonistes rendront justice aux courageux efforts des
» colons, lorsqu'ils verront Abbottsville dans l'état de pros-
» périté auquel cet établissement a lieu de prétendre.

» Momentanément je ne puis que répéter à MM. les Direc-
» teurs qu'Abbottsville est admirablement situé, et qu'il
» possède par sa position tous les avantages qui peuvent
» rendre un séjour agréable; s'il arrive 100 familles dans
» le mois de novembre, je suis à même de les loger aussi
» commodément et peut être mieux qu'elles ne pourraient
» l'être dans aucune autre colonie.

» Nous avons déjà une étendue de terrain défriché, d'en
» viron un mille de longueur sur un $^1/_2$ de largeur nous y
» avons semé du blé indien qui promet une belle récolte.
» Il ne reste aucun doute dans l'esprit des indigènes ni dans
» celui des colons, sur la salubrité de cette localité, dont
» les résultats en tous genres obtenus jusqu'à ce jour, dé-
» passent mon attente. Les colons quoique arrivés dans
» la plus mauvaise saison de l'année sont enchantés, tant du
» climat que du pays. Les soirées et les matinées sont
» fraîches et pendant les 2 ou 3 heures de la journée où la
» chaleur se fait le plus vivement sentir, je recommande aux
» colons de s'abstenir de travailler.

» Mr Pinol, chef du département de Vera Paz, vint
» nous visiter dans le but de faire un rapport au gouver-
» nement, qui nous sera sans aucun doute très-favorable.

» Le docteur Henry vient d'être réintégré dans son
» emploi.

XXVI.

Extrait d'une lettre adressée aux Directeurs *par le* Révérend Mr Krause.

Abbottsville, 2 juin 1840.

« Je suis charmé de la beauté de Vera Paz, et une per-
» sonne à laquelle j'en parlais à son retour des États-Unis,
» m'assura qu'elle préférait cet endroit au pays qu'elle
» venait de quitter. Les sites sont très-pittoresques et
» le climat très-salubre, aussi ai-je l'intime conviction,
» que la Compagnie obtiendra un succès complet dans
» ses entreprises.

XXVII.

Copie d'une lettre adressée aux Directeurs *de la Compagnie par un colon allemand.*

« Messieurs,

» Étant tous les jours plus content d'être venu à Abbotts-
» ville, trouvant que c'est un beau pays, et que M. Young
» Anderson fait tout ce qu'il peut pour que nous soyons
» bien, je voudrais que vous fassiez partir ma sœur Cathe-
» rine Keller, pour venir me rejoindre; j'en ai parlé à
» Mr Anderson, il ne s'y oppose pas, et m'a dit que je
» pouvais vous le demander, c'est ce que je fais. En même

temps j'écris à ma sœur, et lui donne l'adresse du bureau de la Compagnie, afin qu'elle s'y rende pour savoir quand on pourra la faire partir.

J'ai l'honneur d'être, MM., votre
très-humble serviteur,
Signé Peter Keller.

XXVIII.

Extrait d'une lettre adressée par M. Young Anderson *à la* Compagnie.

13 juin 1840.

« J'ai de nouveau examiné Pansos (*) et je puis mainte-
» nant confirmer ce que j'en ai déjà dit, les fortes pluies
» auxquelles je fus exposé pendant plusieurs jours, m'ont
» empêché d'examiner attentivement la partie du pays la
» plus propice, selon les Indiens, pour l'établissement
» d'une colonie. Cette partie s'appelle dans leur langage,
» Osh-la-Hoohaah ou les Treize eaux; c'est un plateau
» d'une étendue considérable, mais d'un climat trop froid
» pour eux, cependant ils assurent que sa température
» doit être la même qu'à Guatemala. Les Treize eaux qui
» y coulent, s'unissent plus bas et constituent la rivière
» de Boca Nueva, qui comme je vous l'ai dit (**), baigne le
» pied du plateau où j'ai établi Abbottsville.

Signé Anderson.

XXIX.

Extrait d'une lettre adressée par trois artisans à leurs familles.

Vera Paz, 15 mai 1840.

« Le 9 mai nous sommes arrivés à notre destination, et
» déjà nous habitons des maisons très-agréables. Nous

(*) Voir à la page 50.
(**) Voir à la page 50.

» sommes heureux de vous annoncer que nous jouissons
» tous d'une parfaite santé. Le pays est très-beau, et
» Mr Young Anderson, surintendant de la Compagnie, a
» beaucoup d'égards pour nous, il serait difficile de trouver
» plus d'attention et d'intérêt de la part de qui que ce soit,
» aussi tâchons nous par notre assiduité au travail, d'être
» dignes de sa bienveillance.

« Envoyez-nous encore quelques compatriotes et assurez
» leur que la description du pays qui nous a été faite avant
» notre départ n'est nullement exagérée, comme diverses
» personnes de Londres tentaient de nous le faire croire,
» chacun ici est gai et content, tout le monde travaille
» avec la plus grande satisfaction.

Nous vous embrassons de cœur,

Signé HENRICK GUNTHER,
GEORGES HOFFMAN,
AUGUSTE HELDMAN.

XXX.

Extrait d'une lettre adressée par le RÉVÉREND Mr KRAUSE *à sa famille.*

Abbottsville, 4 juin 1840.

« Mon cher frère et ma chère sœur.

Que le bon Dieu vous bénisse et vous protége.

« Je vous adresse quelques lettres de différentes per-
» sonnes pour que vous les fassiez parvenir en Allemagne.
» Comme tous les premiers colons destinés à fonder de
» nouveaux établissements, nous avons eu quelques peines
» qui disparaîtront en peu de temps. Le pays est généra-
» lement très-sain et la localité que nous habitons, possède
» un climat aussi beau que salubre, une grande abondance
» de sources d'une excellente eau et des terres très-fertiles.

» Nous sommes actuellement dans la saison la plus chaude » de l'année, cependant le thermomètre de Réaumur ne » marquait dernièrement à midi que 28°. La température » ordinaire est de 15 à 24° (*).

« On trouve toute l'année dans le pays un fruit délicieux, » nommé plantain; il peut constituer la nourriture princi- » pale des colons, on le prépare de différentes manières, no- » tamment en forme de rôti ou comme friture, etc. Je » cultive mon jardin avec soin et il me fournit toute espèce » de légumes. Si j'avais le temps d'aller à la pêche j'aurais » constamment du poisson, car il est abondant. Le com- » merce n'ayant pas encore pris un grand développement, » les objets mercantilles sont un peu chers, mais cet état » de choses change à vue d'œil; avant peu de temps ce » pays ne laissera rien à désirer sous aucun rapport, et » selon moi il est de beaucoup préférable aux États-Unis, » aussi vous pouvez sans crainte en faire l'éloge aux per- » sonnes qui vous demanderont des renseignements.

« Ayant l'intention de parcourir le pays, je n'ai pas » encore choisi mes terres, mais j'ai l'intime conviction » qu'une fois que nous aurons notre maison particulière » ainsi que quelques bestiaux, nous serons parfaitement » heureux.

« Si votre intention était de venir me rejoindre, n'ap- » portez que très-peu d'habillements de laine, une grande » quantité de chaussures et des objets en fer.

(*) Température moyenne de Vera Paz. . . . . 19° 5/10.

D'après le Mémoire de M. de Humboldt, sur la distribution de la chaleur, la température moyenne des étés de . . . .
- Paris est de 18° 1/10.
- St-Malo, 18° 9/10.
- Marseille, 22° 5/10.
- Bordeaux, 21° 6/10.
- Bruxelles, 19°

COMPAGNIE DE L'AMÉRIQUE DU CENTRE.

RAPPORT

DES DIRECTEURS DE LA COMPAGNIE,

A

l'Assemblée Générale

DES ACTIONNAIRES,

EN AOUT 1840.

« Dans la dernière assemblée genérale qui eut lieu en
» novembre dernier, vous fûtes unanimes à approuver la
» gestion des Directeurs et vous avez décidé que les mesures
» nécessaires pour assurer le succès des opérations de la
» Compagnie, devaient être prises immédiatement; c'est
» donc en raison de cette décision que l'administration
» donna tous ses soins à l'établissement d'une première
» colonie sur des bâses solides, et que nous venons vous
» faire part des mesures que nous avons prises, de leurs
» résultats, ainsi que des démarches ultérieures que nous
» croyons devoir faire, après avoir reconnu leur utilité.
» D'après notre conviction, la situation actuelle de la
» Compagnie est on ne peut plus encourageante, et en
» unissant à de l'énergie et de la persèverance, des moyens
» efficaces d'exploitation, on obtiendra un succès certain.
» Nous avons mis à votre disposition les lettres du Surin-
» tendant, ainsi que celles des colons et des personnes qui

» sont parties avec lui (*) afin que vous soyiez persuadés,
» avant de vous réunir en assemblée générale, qu'elles sont
» conçues en termes assez positifs pour servir de témoignage
» aux personnes qui désirent émigrer et choisir de préfé-
» rence cette colonie ; ces lettres vous donneront en outre
» la preuve que cette localité présente aux colons les avan-
» tages d'un sol riche et fertile, et qu'elle constitue une
» des parties du globe la plus convenable à la colonisation.

« Nous avons maintenant à vous rendre compte de notre
» gestion depuis novembre dernier, nous espérons que
» vous apprécierez les progrès que firent les affaires de la
» Compagnie dans un aussi court espace de temps que
» celui qui s'est écoulé depuis le retour de de Mr Young
» Anderson de l'Amérique du Centre, car ce n'est que
» depuis lors, que la Direction fut mise en possession
» pour la première fois des indications certaines avec les-
» quelles elle a réellement pu commencer ses opérations.

« Par ses rapports, Mr Young Auderson vous a fait con-
» naître diverses mesures qu'il était indispensable de prendre
» pour remplir quelques unes des conditions stipulées dans
» les chartes, ainsi que pour être dans la possibilité de re-
cevoir convenablement les colons. Ces propositions ayant
reçu votre approbation, nous avons agi en conséquence
et en février dernier, une expédition fut envoyée à Santo
Thomas à bord du navire le *Saint-Laurent.* Cette expé-
dition sous les ordres de Mr Anderson, surintendant de
la Compagnie, était composée, d'un curé qui remplira
» aussi les fonctions de maître d'école; d'un arpenteur,
» de quelques colons, qui ont profité de cette première
» expédition pour aller s'établir dans le pays, ainsi que de
» plusieurs ouvriers charpentiers, maçons, scieurs de long,
» briqueteurs, chaufourniers, laboureurs, bûcherons et
» jardiniers, et leurs familles.

(*) Toutes ces pièces sont officielles et déposées dans les bureaux de la Compagnie, pour qu'aucun doute ne puisse s'élever sur leur authenticité et qu elles puissent être vérifiées.

« Ces ouvriers, partis aux frais de la Compagnie sont
» arrivés à Abbottsville. et d'après leur correspondance ils
» paraissent satisfaits de leur position. Nous avons eu soin
» messieurs, de pourvoir ces colons de vivres pour un an; ils
» possèdent en outre des outils, des semences et tout ce
» qu'il faut pour assurer leur bien être et le succès de l'en-
» treprise.

« Des maisons (*) expédiées avec le même navire qui
» transporta les colons, furent mises à leur disposition avec
» les meubles nécessaires. Ces maisons ainsi que celles déjà
» bâties, devront servir plus tard à la réception de nouveaux
» colons et leur seront louées à un prix raisonnable pendant
» le temps nécessaire à la construction des leurs.

« Il a été expédié sur le pont du *Saint-Laurent*, un petit
» bateau à vapeur, tel que l'a demandé Mr Anderson, ce
» petit bâtiment est destiné à rendre de grands services
» aux colons en les transportant de l'embouchure du Polo-
» chic jusqu'à Abbottsville. Il transportera aussi les produits
» des provinces de Guatemala et Quesaltenango à Yzabal,
» et de là, à Belize, d'où il prendra en retour les marchan-
» dises européennes en destination pour ces mêmes pro-
» vinces, pour le pays en général, ainsi que pour une partie
» du Mexique.

« Par le placement de ce bateau sur la rivière Polochic,
» nous avons rempli une condition des chartes de Vera
» Paz et de Santo Thomas, et assuré définitivement à la
» Compagnie, le droit exclusif de la navigation à vapeur.
» A mesure que la Compagnie remplit les conditions de
» ses chartes, il devient évident messieurs, qu'elle acquiert
» un nouveau titre près du gouvernement et s'affermit dans
» le pays d'une manière qui ne peut que contribuer à la
» rendre d'une solidité et d'une importance qui tournera
» au profit de chaque colon qui ira s'y établir.

(*) En Angleterre il se construit des maisons en bois et en fer, que l'on expédie dans les nouvelles colonies.

« La charte de Vera Paz ayant été officiellement reconnue et ratifiée après que le gouvernement eut acquis la certitude que 100 familles avaient été expédiées pour » remplir une condition de cette charte; nous envoyâmes à » don Carlos Antonio Méany, de Guatemala, une procura- » tion, l'autorisant à accepter cette charte au nom de la » Compagnie.

« Un bateau à vapeur navigue depuis quelque temps entre Yzabal et Belize; un autre plus petit se trouve dans les eaux du Polochic. Un plan de la ville projetée de Santo Thomas, fut soumis au gouvernement par Mr Young Anderson, qui, comme je vous l'ai dit, est parti accompagné de colons et d'ouvriers.

« Vous le voyez MM. toutes ces choses sont des faits accomplis; or, la plus grande partie des conditions imposées par les chartes se trouvant remplies, la Compagnie est assurée du droit exclusif de la navigation à vapeur dans les eaux de l'intérieur et de l'extérieur.

« Un modèle du pont projeté a été expédié et soumis au gouvernement. Ce pont dont le prix n'excédera pas 1,200 livres sterling (30,000 francs), en raison de la générosité du docteur Spurgin, l'un des directeurs de la Compagnie, qui permet à cette dernière, de faire un libre usage de l'invention pour laquelle il a obtenu un » brevet.

« Nous avons donc lieu d'espérer qu'il sera placé pour le » mois de décembre 1841. En suivant cette marche, la » Compagnie remplira toutes les conditons qui firent » accorder et ratifier la charte de Vera Paz par le gouver- » nement de Guatemala.

« Telles sont messieurs, les mesures préliminaires qui ont » été prises par l'administration de la Compagnie; nous les » considérons comme autant de progrès faits dans la colo- » nie que nous désirons fonder.

« La vente des terres est annoncée; nous espérons qu'une

» partie de cette prodigieuse quantité d'émigrants qui se
» rendent journellement dans les colonies les plus loin-
» taines, prendront aussi la direction de l'Amérique du
» Centre. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de faire
» connaître le pays non-seulement par la voie des journaux
» et par les brochures de la Compagnie, mais encore par
» les rapports des colons eux-mêmes; ce sont ces rapports
» qui assurent les progrès rapides et le succès de toute
» colonie naissante.

» La vente d'une portion de terres mettra la Compagnie
» dans la possibilité d'encourager l'émigration de quelques
» industriels sans fortune, ce qui lui fournira les moyens
» de remplir une des principales conditions de la Charte,
» qui exige de la Compagnie l'établissement dans la colonie
» de 1000 familles en dix ans, et de deux mille en dix-huit
» ans à dater de ce jour.

» La construction des routes qui vous est imposée doit
» fixer votre attention, les dépenses à faire ne sont pas très
» fortes et la Compagnie rentrera dans ses avances par le
» péage qu'elle est autorisée à prélever. On a lieu d'es-
» pérer qu'elles rapporteront un revenu considérable.

« Il est très-essentiel de prendre des mesures qui assu-
» reront à la Compagnie le droit exclusif de la navigation
» à vapeur sur l'Usumasinta, en y plaçant un bateau dans
» le temps déterminé par la condition de cession.

« Mais avant tout messieurs, l'objet qui réclame toute
» votre attention, ainsi que celle des Directeurs, c'est
» une prompte expédition de colons; ceci est d'une si haute
» importance et tellement urgent, que nous ne doutons
» nullement que chacun de vous fera tout ce qui est en
» son pouvoir, pour nous aider à atteindre ce but.

« M. Young Anderson nous a donné l'assurance que dans
» le courant du mois de décembre, il pourrait recevoir de
» nouveaux colons, et nous a fait remarquer l'avantage
» qu'il y aurait pour eux d'arriver à cette époque.

« Les Directeurs ont tout lieu de croire qu'un grand » nombre d'allemands possédant les moyens nécessaires, » n'attendent que l'opinion du révérend Mr Krause sur la » colonie, pour aller s'y établir. Comme curé et institu- » teur, il possède naturellement la confiance de ses com- » patriotes, or donc, l'opinion favorable qu'il émet non » seulement sur le pays en général, mais encore sur l'éta- » tablissement d'Abbottsville en particulier, étant arrivée » avec la dernière dépêche de M. Young Anderson, » achèvera de convaincre les personnes qui pourraient » conserver encore du doute.

« M. Young Anderson a déjà observé avec juste raison, » que ce pays n'a besoin que d'être connu pour que l'im- » migration s'y porte non individuellement, mais en masse; » en effet, l'exactitude de la description qu'il nous fit par- » venir de Vera Paz, étant confirmée par diverses autorités, » nous partageons entièrement sa conviction et nous avons » actuellement la certitude que sa prédiction se réalisera.

« C'est avec plaisir que nous avons remarqué dans le » journal de Guatemala, *El Tiempo* (le Temps), que les » habitants de l'Amérique du Centre, apprécient à sa juste » valeur l'importance des entreprises faites par des étran- » gers; ils reconnaissent que des capitaux leurs sont utiles » par la raison toute simple qu'ils sont convaincus de la » nécessité de faire valoir les richesses que renferme leur » pays pour assurer sa prospérité. Ils comprennent parfai- » tement que l'établissement d'une Banque à Guatemala, » pour laquelle on a obtenu une Charte, offrira des facilités » et des avantages immenses, en ce qu'elle permettra aux » cultivateurs, d'obtenir des fonds à un taux raisonnable » en remplacement de l'intérêt énorme que l'on a exigé » d'eux jusqu'à ce jour (3 à 4 pr % par mois). S'ils ont pu » supporter cet état de choses, ils le doivent aux grands » bénéfices qu'ils sont à même de réaliser sur la cochenille, » l'indigo et toutes les productions précieuses du pays.

« Dernièrement encore messieurs, nous avons été à
» même de recueillir des renseignements positifs d'un
» voyageur qui séjourna quatre années dans l'Amérique
» du Centre pendant lesquelles il explora ce pays dans tous
» les sens, et dans une de ses dernières lettres il s'expri-
» mait ainsi :

« *Je n'hésite nullement à vous déclarer que vous avez*
» *obtenu la cession d'un pays qui possède des richesses inap-*
» *préciables; si vous savez en tirer parti convenablement,*
» *vous aurez un jour une colonie florissante, car, je ne*
» *connais aucun pays plus riche en productions, plus fertile*
» *par le sol, ni mieux favorisé par la nature.*

« Nous terminons notre rapport en vous réitérant Mes-
» sieurs, que nous avons l'intime conviction qu'avec de la
» persévérance vos espérances et les nôtres se réaliseront,
» nous affirmons de plus que les personnes qui iront s'éta-
» blir dans le pays, n'auront qu'à se féliciter d'une déter-
» mination qui assure d'heureux résultats.

Par les Directeurs.

*****

Extrait d'un Rapport présenté à MM. les DIRECTEURS *de la Compagnie, par le capitaine* THOMAS GOULD, *de retour d'une mission à Guatemala, capitale de l'Amérique du Centre.*

« MM. les Directeurs de la Compagnie ayant manifesté
» le désir de connaitre quelques unes de mes notes relatives
» à ma mission dans le Guatemala, j'accède à leur demande
» en leur soumettant des extraits puisés dans les documents
» que je me propose de publier plus tard.

« Je serai bref dans ma narration et je désire sincèrement
» qu'elle soit de quelque utilité à MM. les Directeurs; trop

» heureux de pouvoir me joindre à eux pour les éclairer
» sur l'État dans lequel ils ont obtenu la cession d'une
» partie de territoire.

« La majeure partie de l'Amérique du Centre, a encore
» des localités qui ne furent jamais explorées par aucun
» voyageur, nul regard humain ne pénétra jamais ces im-
» menses forêts qui renferment tant de richesses. Pendant
» mon voyage dans ces diverses régions, m'étant principa-
» lement adonné à l'étude du climat, du sol et des produc-
» tions de ce pays, d'après mes recherches, je puis aujour-
» d'hui parler sans hésitation d'une manière positive ; or
» donc, bien pénétré que les avantages offerts par ce beau
» pays sont inappréciables, je me bornerai à décrire les traits
» les plus caractéristiques sur son ensemble.

« Dès le jour où ce pays sera régi d'après les lumiéres des
» européens, dans la culture des terres et dans une exploi-
» tation sagement combinée, il prendra une extension qui
» grandira chaque jour, jusqu'à ce qu'il atteigne le degré
» de prospérité qui le placera au nombre des plus florissants.

« Le département de Vera Paz est une des provinces du
» Guatemala dont la richesse est en quelques sorte ignorée
» par les habitants eux-mêmes, aussi offre-t-il un vaste
» champ d'exploitation aux capitalistes, négociants ou in-
» dustriels qui peuvent agir sans crainte, depuis que la
» Compagnie a obtenu outre la cession de ce département,
» toutes les garanties désirables à la sécurité des colons,
» que le Gouvernement s'est engagé d'aider et de protéger,
» en faisant tous ses efforts pour faciliter et assurer la
» réussite de leurs entreprises.

« Les limites de ce département sont énumérées dans
» la charte avec la plus grande lucidité et déterminées
» sur une carte géographique qui fut dressée par ordre du
» gouvernement de Guatemala. Cette charte est signée par
» les autoritées constituées, pour lui donner toute foi et
» valeur devant les cours de justice ou tribunaux compé-
» tents.

« Le département de Vera Paz, jouit d'une température
» douce et d'un climat varié; il est sillonné par plusieurs
» lacs et rivières poissonneux, dont les bords sont riches et
» très-productifs; en général son sol est très fertile, notamment
» les localités montagneuses où l'on fait quelquefois
» trois récoltes de maïs par an. Il possède aussi de vastes et
» belles plaines, de très-grandes forêts. Une des choses
» les plus importantes de l'État de Guatemala, en raison
» de la gène actuelle des colonies des Indes occidentales,
» sont ses fabriques de sucre. Je ne citerai que la belle
» propriété de M. Marshall Bennett (S. Geronimo) située
» dans le Vera Paz, à environ 2 lieues $^1/_2$ de la ville de
» Salama, dont les produits sont très-considérables.

« Cette belle et vaste propriété fut achetée il y a quelques
» années au gouvernement de Guatemala, par Mr Bennett,
» pour la somme de 250,000 dollars, 1.250,000 fr.; deux
» à trois cents Indiens y sont constamment employés à la
» fabrication du sucre, et quand les moulins que Mr Bennett
» fait construire seront achevés, il compte fabriquer de 12 à
» 20 bariques par semaine, dont le placement est immédiat
» dans la ville de Guatemala, ainsi que le rhum provenant
» de la melasse.

« Mr Bennett s'occupe activement de diverses autres
» branches industrielles qui promettent de devenir très-
» lucratives; notamment la poterie, verrerie, porcelaine,
» faïence, briques, tuiles, etc. L'art de corroyer qui est peu
» connu dans le pays, promet de très-beaux résultats. A
» toutes ces branches l'on peut joindre la culture de l'in-
» digo, de la cochenille, du cacao, café et tabac, ainsi que
» celle de la vigne, qui fut précédemment, entièrement
» détruite par le gouvernement espagnol. Ce pays ouvre à
» l'homme un vaste champ d'exploitation, le colon indus-
» triel, manufacturier, agriculteur, mécanicien, arti-
» san, etc., pourra faire valoir son talent. Le chimiste ou
» naturaliste, pour y étudier les objets nouveaux de ce pays,

» l'artiste introduira le goût des beaux arts, pour la jeu-
» nesse riche et opulente. Les jeunes gens des deux sexes
» ne demandent qu'à recevoir une éducation toute euro-
» péenne, dont les avantages sont appréciés par un peuple
» intelligent, qui depuis trois siècles a fait des progrès im-
» menses dans la civilisation.

« D'après l'attestation de plusieurs personnes notables
» que je pourrais citer; les districts montagneux abondent
» en minéraux. L'historien Juarros du pays, affirme que
» les coupures seules qui se trouvent sur la surface du sol,
» indiquent suffisamment que l'on peut trouver or, argent,
» cuivre, plomb, fer et conséquemment du charbon de terre.

« A 10 lieues de El Petro un auteur rapporte que l'on
» trouve dans les montagnes du jaspe rouge et brun.

« Le commerce offre aux Européens des avantages réels
» et de grands succès dans leurs entreprises. Par sa posi-
» tion géographique, Vera Paz commande le commerce
» des États limitrophes, ses côtes étant bornées par l'Atlan-
» tique et l'Océan Pacifique. Au nord par le Mexique,
' au sud par le Valparaiso, le Chili et le Pérou, à l'ouest
par la Californie, atteignant l'extrémité du territoire des
États-Unis, et à l'Est par une étendue de côtes d'envi-
ron 140 milles, comprenant Belize et la Colombie.

« Il ne faut pas omettre de mentionner la facilité avec
laquelle on pourra fournir aux États-Unis divers articles
qu'ils tirent aujourd'hui des Indes Occidentales.

« A mesure que les ressources de la Compagnie aug-
» menteront, elle emploiera ses capitaux, avec l'assurance
» de réaliser de grands bénéfices, à la continuation d'une
» route projetée entre la capitale et les deux ports sur
» l'Océan Pacifique, qui n'en sont éloignés que d'une dis-
» tance de 20 à 30 lieues, alors une plus prompte corres-
» pondance que celle actuelle, s'effectuera avec la Chine,
» le Bengale, les Indes Orientales et principalement avec
» les colonies du nouveau pays de Galles, ainsi qu'avec le

» Japon, Manille, Bornéo et les autres îles adjacentes;
» cela procurera de plus la facilité d'établir des relations
» commerciales avec la nouvelle Zélande, Otahiti etc.

« Manquant d'indications précises et authentiques, on
» ne peut que très-imparfaitement parler de la population
» de ce pays; le senor don Mariano Galvez chef de l'État
» de Guatemala, a promis de me faire parvenir un état de
» recensement, par lequel on pourra juger de ses progrès:
» cependant l'on porte actuellement la population de Vera
» Paz, tant en Espagnols qu'en Indiens purs et Ladinos, à
» plus de 60,000 habitants, ce qui n'est rien proportionnel-
» lement à l'étendue du territoire de ce département.

« La Compagnie est mise en possession de ce territoire,
» et des priviléges qui lui sont conférés par des titres du
» gouvernement et garantis par la législation, parmi les-
» quels je ferai remarquer le droit exclusif de la naviga-
» tion, qui assure d'immenses avantages à la Compagnie et
» aux colons. La faculté d'organiser leur propre milice pour
» se protéger et se défendre contre toute invasion ou
» agression. L'exemption de toute contribution, soit civile
» soit militaire, de tous droits d'exportation et d'importa-
» tion sur tous les articles de consommation, enfin pendant
» 20 ans l'on est affranchi de contributions quelles qu'elles
» soient, sauf les taxes communales.

Recevez MM. etc.

Signé, Th. Gould.

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DE M. ANDERSON.

Abbottsville, 22 juin 1840.

« Une expérience très importante pour la Compagnie vient d'être faite : son petit bateau à vapeur le Polochiquito chauffé au bois, a fait une course en mer. Sa marche qui est vraiment supérieure n'a nullement été ralentie par une brise contre laquelle aucune chaloupe appartenant aux navires à l'ancre dans le port, n'aurait pu résister. Par sa forme et sa construction, son tirant d'eau, ses emménagements pour les voyageurs et les marchandises, il eut été impossible d'en construire un plus convenable pour naviguer sur le Polochic.

Extrait d'une Dépêche de Mr YOUNG ANDERSON, *adressée d'Abbottsville à la* COMPAGNIE, *et de diverses Lettres* ARRIVÉES A LONDRES LE 22 OCTOBRE 1840.

Abbottsville, 23 août 1840.

« Les colons se conduisent généralement bien, cependant » les Allemands inférieurs en nombre aux Anglais, peuvent » leur servir d'exemple, ils sont plus sobres et plus laborieux.

« Abbottsville a déjà fait des progrès très-remarquables, » cette colonie compte chaque jour quelques maisons de » plus; dans ses environs l'on remarque des fermes ayant » des jardins bien cultivés, des bestiaux, de la volaille, » ainsi que des prairies et des champs de blé, qui attestent » suffisamment de l'activité et de l'intelligence des colons.

« L'établissement jouit déjà d'une grande faveur parmi » les Indiens qui viennent des villages voisins nous vendre » leurs produits; quelques uns se sont aussi établis dans

» notre voisinage et nous sont d'un grand secours pour
» le défrichement des terres.

« Par le certificat du médecin que j'ai l'honneur de vous
» adresser sur l'état sanitaire de la colonie pendant les
» mois de mai, juin et juillet ; (les moins favorables de
» l'année) vous verrez avec plaisir, qu'à l'exception de quel-
» ques indispositions sans gravité et qui sont inévitables
» chez des personnes qui ne sont pas encore acclimatées,
» tout notre monde se porte bien. Je suis convaincu que si
» nos colons étaient allés dans l'une des nouvelles colonies
» des États-Unis, ils auraient bien moins facilement sup-
» porté le changement de climat.

« Le grand bateau à vapeur de la Compagnie le *Vera*
» *Paz*, étant complétement réparé, reprendra son service
» le 15 septembre prochain, pour le transport du frêt et
» des voyageurs sur les côtes. Il remontera comme précé-
» demment le golfe Dulce jusqu'à l'embouchure du Polo-
» chic, ce qui permettra au Polichiquito, de naviguer de
» nouveau régulièrement jusqu'à Abbottsville.

« Nous continuons à jouir d'une température très-
» agréable.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU RÉVÉREND Mr KRAUSE.

Cette lettre confirmant en partie ce que dit Mr Young Anderson, je n'en citerai que le passage suivant, afin de ne pas répéter les mêmes faits.

Abbottsville, 4 août 1840.

« Ce pays possède des localités charmantes et en tout
» convenable à la fondation de beaux et grands établisse-
» ments.

Extrait d'une lettre adressée à la Compagnie par DON CARLOS ANTONIO MÉANY.

Salama, 6 août 1840.

« En visitant Abbottsville, j'ai en même temps voulu » m'assurer de l'opinion des colons sur leur situation; à » cet effet, j'ai demandé à chacun d'eux comment ils trou- » vaient leur nouvelle position et si elle était satisfaisante; » dans le cas contraire, je les priai de me faire connaître » leurs griefs, pour les communiquer aux Directeurs de la » Compagnie, leur réponse fut unanime, ils sont satisfaits » et n'ont qu'une opinion sur la prospérité de la colonie.

« Le pays possédant peu de bons prêtres catholiques, il » serait de la dernière urgence que la Compagnie ne né- » glige rien, et fasse même tous ses efforts près d'un ou » de plusieurs ministres de cette religion, pour les décider » à venir visiter un pays, dont les habitants désirent de » tous leurs vœux la présence.

« Il serait à souhaiter que MM. les Directeurs de la » Compagnie parvinssent à décider un ou plusieurs mis- » sionnaires de l'ordre des *Récollets Franciscains*, à venir » s'y établir, ayant la conviction qu'ils obtiendront une » grande influence dans le pays et qu'ils trouveront de » nombreux fidèles qui les aideront dans l'accomplissement » de leur pieux devoirs.

« Tout est parfaitement tranquille dans le pays, au mois » de novembre prochain la réunion des États en conven- » tion aura lieu.

« L'établissement de la Banque de Guatemala, que je » considère comme une chose urgente et nécessaire au » pays, contribuera puissamment à consolider sa tranquil- » lité. C'est une des meilleures opérations à laquelle vos » capitalistes puissent prendre part.

Extrait d'une lettre de J... K..., de Londres, à son père.

Boca Nueva en Vera Paz.

« Nous sommes très-occupés à bâtir des maisons, pour » recevoir les colons à leur arrivée. La ville commence à » avoir une assez belle apparence.

« Je tiens une boutique et je vends du savon, de la fa- » rine, de la bière, du fromage, etc. A mesure que l'on » ouvre des routes, ma vente va toujours croissant.

« Les Indiens viennent nous vendre des provisions dont » le prix diminue tous les jours.

« J'ai déjà acheté un cheval et une vache; j'ai en outre » passé marché pour me faire bâtir une maison qui ne me » coûtera que 40 livres sterling (1,000 francs), mais elle » n'aura pas de premier étage, cependant si plus tard je » veux la vendre, j'espère bien en obtenir le double du » prix qu'elle me coûte.

« Ici la culture des terres offre de grands profits. On » obtient facilement deux et trois récoltes chaque année. » Il faudrait ne pas vouloir travailler et ne se donner aucune » peine pour ne pas gagner au moins 40 p^r. % par an.

« J'ai fait une belle collection de coquilles et de plumes » d'oiseaux que je vous ferai parvenir lorsqu'elle sera plus » complète.

ÉTAT DU COMMERCE

DE L'AMÉRIQUE DU CENTRE,

D'APRÈS THOMPSON,

(JUSQU'EN 1825,)

ET DE CELUI DE LA VILLE DE GUATEMALA,

JUSQU'EN 1840.

Ayant donné quelques renseignements statistiques sur l'État de Guatemala, ses institutions, sa population, ses différents produits, les ressources qu'il offre, sa température, son sol et enfin tout ce qui est relatif à cet État ainsi qu'au département de Vera Paz ; après avoir reproduit les rapports et la correspondance de diverses personnes ayant visité ce pays et celle d'autres personnes qui y sont établies, il me reste à donner un aperçu de l'importance de son commerce, tant d'importation que d'exportation.

Je puiserai la majeure partie des renseignements qui vont suivre dans l'ouvrage publié par Thompson en 1829.

Je commencerai par la nomenclature des villes capitales, des districts et de leurs principaux produits, je ferai suivre cette nomenclature de l'extrait du rapport d'une commission spéciale nommée par le gouvernement de Guatemala, pour faire connaître la situation du commerce de tous les États de la République, je donnerai d'après Thompson un tableau des exportations de l'Angleterre et des autres Etats de l'Europe faites depuis l'année 1822 jusqu'à l'année 1825 inclusivement, dans les divers États de l'Amérique.

Enfin je terminerai par un exposé du commerce de la ville de Guatemala pendant l'année 1839, rédigé d'après des renseignements obtenus en 1840 de plusisieurs négociants de Guatemala la Nueva.

NOMS DES DISTRICTS, DE LEURS VILLES CAPITALES DANS L'AMÉRIQUE DU CENTRE. LEURS PRODUITS, ETC.

Les cinq États de l'Amérique du Centre sont divisés en 15 *partidos* ou districts, ayant chacun leur capitale. Outre ces capitales, le nombre des villes et villages dans toute la République, est de 253.

Par le tableau suivant je fais connaître d'après Thompson, les noms des districts, leurs capitales et leurs produits.

L'État de GUATEMALA *est divisé en* 13 *districts qui sont :*

DISTRICTS.	CAPITALES.	PRODUITS.
ZACATEPÉQUE.	Guatemala Nueva.	La cochenille, le coton, les draps ordinaires, les fruits, etc. (Voir page 18 et 27 du Mémoire).
CHIMALTENANGO.	Chimaltenango.	Le froment, le maïs, les fruits d'Europe, etc.
SOLOLA.	Solola.	Des bestiaux, etc. (Voir pag. 31.)
TOTONICAPAN.	Totonicapan.	Le poil de chèvre, duquel on fabrique des étoffes et des vêtements. Le froment, etc. On y fabrique aussi de la faïence, des guitares et des ustensiles de bois, etc. (Voir page 30.)
GUEGUETENANGO.	Gueguetenango.	Les mêmes produits que Totonicapan, et des mines de plomb, etc. (Voir page 30.)
QUESALTENANGO.	Quesaltenango.	Idem. (Voir page 31.)
SUCHILTEPÉQUE.	Mazatenango.	Le cacao, le coton, les bestiaux, les bois, etc. (Voir page 31.)
ESCUINTLA.	Escuintla.	L'indigo, les bestiaux, le coton, etc.
CHIQUIMULA.	Chiquimula.	Il y a des mines d'or et d'argent, des bestiaux, des chevaux, des mulets, de l'indigo, du coton, etc. (Voir page 29.)
SAN AUGUSTIN.	San Augustin.	Les mêmes qu'à Chiquimula, le cacao, le froment, etc.
VERA PAZ.	Coban.	Cannes à sucre, épices, coton, fabriques de toile, des bois de teinture et autres, etc. (Voir page 32.)
SALAMA.	Salama.	Sucre, salsepareille, etc. (V. p. 29.)
PETEN.	Remedios.	Des bois de toute espèce, etc.

L'État de San Salvador *est divisé en 4 districts, comme suit:*

DISTRICTS.	CAPITALES.	PRODUITS.
San Salvador.	San Salvador.	L'indigo, la cochenille, le cacao, les baumes, le safran, les bestiaux, le coton, les draps, la sellerie, les brides de chevaux brodées, les noix de palmier, toute espèce de fruit, du sucre, du tabac, etc. (Voir page 29.)
Zonzonate.	Zonzonate.	Le coton, le froment, les draps, l'indigo, les bestiaux, la chapellerie, le sucre, des nattes, des fleurs artificielles en coquillages; on en exporte au Pérou, au Chili, pour 250,000 fr. par an.
San Miguel.	San Miguel.	L'indigo, la cochenille, le coton, les cuirs, des filets, des hamacs, des sacs de maguey (aloës). On y exploite des mines d'or et d'argent.
San Vincente.	San Vincente.	Les mêmes produits qu'à San Miguel.

*L'État d'*Honduras *est divisé en 12 districts, savoir :*

DISTRICTS.	CAPITALES.	PRODUITS.
Comayagua.	Comayagua.	Des mines d'or et d'argent, de cuivre, de fer, etc. (Voir page 31.)
Tegucigalpa.	Tegucigalpa.	Les mêmes produits.
Choluteca.	Choluteca.	Idem.
Macaome.	Macaome.	Idem.
Cantaranas.	Cantaranas.	Idem.
Juticalpa.	Juticalpa.	Idem.
Gracias.	Gracias.	Le froment, le sucre, l'indigo, le tabac, les pierres précieuses, etc.
Los Llanos.	Los Llanos.	Le tabac, etc.
Santa Barbara.	Santa Barbara.	Idem.
Truxillo.	Truxillo.	Idem.
Lloro.	Lloro.	Idem.
Segobia ou Somoto.	Segobia ou Somoto.	Le naphte, le tabac, les bestiaux, ainsi que des mines d'argent.

L'état de NICARAGUA *est divisé en* 8 *districts qui sont :*

DISTRICTS.	CAPITALES.	PRODUITS.
LÉON.	Leon.	L'indigo, les bois, les bestiaux, etc.
GRANADA.	Granada.	Les mêmes produits que Léon et du cacao, etc.
MANAGUA.	Managua.	Idem.
REALEJO.	Realejo.	Idem.
SUTIABA.	Sutiaba.	Idem.
MASSAYA.	Massaya.	Idem. Ainsi que des fabriques de chapeaux.
NICARAGUA.	Nicaragua.	Idem. Du cacao, etc.
MATAGALPA.	Matagalpa.	Le froment et les bestiaux, etc.

L'État de COSTA RICA *(Côte riche), est divisé en* 8 *districts, comme suit :*

DISTRICTS.	CAPITALES.	PRODUITS.
SAN JOSE.	San Jose.	L'état de Costa Rica possède des mines d'or, d'argent et de cuivre, etc. (Voir page 27 et 29.)
CARTAGO.	Cartago.	
UJARRAS.	Ujarras.	
BORRICA.	Borrica.	
ISCAN.	Iscan.	
ALAJUELA.	Alajuela.	
EREDIA.	Eredia.	
BAGASES.	Bagases.	

Le gouvernement de Guatemala institua une commission afin d'examiner la situation du commerce de la République. Les instructions portaient que l'enquête devait se borner à s'assurer du mouvement commercial pendant les cinq années qui précédèrent et suivirent la déclaration de son indépendance, qui eut lieu en 1823.

Les résultats du rapport de cette commission sont :

1° Que le commerce avec l'Espagne se bornait chaque mée à l'exportation de 8,500 tercios (*) d'indigo représennt une valeur de 2,000,000 de dollars. (10 millions de ncs) et à l'exportation d'une grande quantité de cochele, dont le rapport ne dit pas qu'elle était l'importance. n échange de ces deux articles on recevait des marchanises de l'Espagne.

Il existait un réglement qui interdisait l'importation des archandises pour une valeur plus grande que celle des oduits exportés.

Pendant le courant des 5 années qui précédèrent la éclaration de l'indépendance, les exportations diminuèrent e la moitié, l'on n'exportait plus que pour 1,000,000 de ollars (5 millions de francs). En 1825 la balance se trouvait rétablie et les exportations d'indigo atteignirent de ouveau le chiffre de 2,000,000 de dollars, (10 millions de ancs).

Monsieur Thompson ayant obtenu du gouvernement le roit de prendre connaissance de ce rapport, en a extrait t publié le tableau suivant. Afin de donner un aperçu du ouvement commercial en général, il a puisé ses matéaux dans les années 1824 et 1825, mais comme la commission tout en indiquant les articles exportés a négligé de entionner la valeur de quelques uns de ces articles, Mr Thompson, pour rendre son travail le plus complet posible, a rempli cette lacune par des renseignements dont la ource ne peut laisser aucun doute sur leur authenticité, notamment sur ceux obtenus de don Juan Mayorga, ministre u Mexique. Il a complété le travail de la commission, en onnant un double tableau. Dans le premier sont compris es articles dont la commission fait connaître l'importance; ns le second, il comprend ceux dont elle avait seulement parlé, auxquels Mr Thompson a ajouté la valeur.

(*) Chaque tercio est de 130 livres.

TABLEAU

DES ARTICLES EXPORTÉS DE L'ÉTAT DE GUATEMALA.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COMMISSION.

Articles pris indistinctement dans les années 1824 *et* 1825 *dont la valeur est indiquée par elle.*

		Francs.
Indigo	1824.	10,000,000
Peaux	1824.	150,000
Baumes	1825.	975,000

EXTRAIT DU MÊME RAPPORT.

Articles dont la valeur est indiquée par M. Thompson.

Cochenille 1825.	12,500,000
Or et argent.	5,000,000
Fer.	150,000
Plomb.	50,000
Papalillo.	50,000
Salsepareille.	60,000
Café.	15,000
Coton.	2,500,000
Cacao.	7,500,000
Tabac.	1,000,000
Sucre.	250,000
Poivre.	50,000
Céréales.	500,000
Drogues, plantes médicinales.	425,000
Poix et goudron.	25,000
Bestiaux.	100,000

Il résulte de ce relevé que le commerce général de Guatemala, se serait élevé en 1825 à la somme de 82,600,000

Ce qui portait le chiffre des marchandises importées à la somme de 41,300,000

Or donc, puisque l'on estime la consommation de cette époque comme étant composée de moitié de marchandises anglaises, le commerce de l'Angleterre n'entrerait que pour 20,650,000 francs. Ce calcul est bien certainement erroné, car dans la colonie de Belize, principal entrepôt des marchandises anglaises pour l'Amérique Centrale, le capital employé dans le commerce s'élevait à 50 millions de francs. Dans le but de donner des renseignements plus exacts, Mr Thompson établit un tableau du commerce entre la Jamaïque et les négociants de Guatemala, ainsi qu'entre Belize et l'Angleterre.

Il résulte de ce tableau que les négociants de la Jamaïque fournissent annuellement à ceux de Guatemala, des marchandises pour une somme de : liv. sts 495,000 12,375,000 fr.

Et qu'ils reçoivent d'eux, en échange, des indigos et des cochenilles, pour une une somme de.. , . .	450,000	11,250,000
Ce qui porte le commerce entre Guatemala et la Jamaïque (*) à la somme de	945,000	23,625,000
On expédie annuellement des marchandises de l'Angleterre à Belize, pour une somme de.. . . .	1,650,000	41,250,000
Pour lesquelles le commerce anglais reçoit en échange des indigos et des cochenilles pour. . . .	1,500,000	37,500,000
En autres productions. . .	200,000	5,000,000
En bois d'acajou (Mahogons)	400,000	10,000,000
Ce qui porte le total du commerce entre Guatemala et l'Angleterre à la somme de	4,695,000	117,375,000

(*) Colonie anglaise.

Il faut remarquer que ceci fut publié en 1829, et qu'à cette époque Mr Thompson observait que le commerce de Belize avait pris un accroissement très-considérable. Des maisons de commission s'y étant établies, cette correspondance nouvelle devait prendre de l'extension; ce port seul, ayant des vaisseaux d'une construction convenable pour passer la barre de la rivière Dulce, se trouvait en correspondance continuelle avec Yzabal, port situé sur le golfe Dulce, d'où l'on expédie les marchandises jusqu'à Guatemala et vice versa (*).

Belize est donc d'après Thompson le seul point intermédiaire entre l'Europe et l'Amérique du Centre, mais si l'on considère sa position et ses moyens de communication avec l'intérieur du Guatemala, l'on reconnaîtra facilement qu'avant peu de temps, Santo Thomas enlèvera à Belize, toute sa correspondance.

Avant de quitter l'Amérique Centrale, Thompson fit en 1825, le tableau du commerce de toutes les nouvelles Républiques avec le reste du monde. Il assure que par suite des renseignements qu'il a pu obtenir, à son retour en Angleterre, il s'est assuré que ses calculs avaient atteint toute l'exactitude que comportait une pareille matière. Il dit que le commerce de l'Angleterre avec ces Républiques, se compose principalement de drap de laine de toute espèce; d'étoffes de coton, de quincaillerie et d'autres articles de diverses sortes, et que la France et l'Espagne sont en possession du commerce des soieries, verreries, bijouteries, vins et spiritueux. Le commerce de ces deux derniers articles est de peu d'importance avec le Guatemala, en raison des difficultés que présente leur transport par terre. La ville de Guatemala (toujours d'après Thompson) reçoit par le port de Zonzonate de grandes quantités de marchandises de la Chine, qui y sont en telle abondance, que l'on y attache peu de prix. Elles sont en partie portées par la classe moyenne.

(*) Voir la page 23 du mémoire.

Depuis la déclaration de l'indépendance, les Espagnols ayant perdu le monopole; les marchandises d'Europe, ont subi à Guatemala, une énorme diminution.

Le commerce étant libre, la consommation de ces marchandises est considérablement augmentée. (*)

Revenant aux calculs qu'il fit en 1825, Thompson fait remarquer que la valeur des marchandises exportées de la Grande Bretagne aux nouvelles Républiques, représentait année commune, la somme de 10,000,000 livres sterling (250,000,000 fr.) Il ajoute qu'aujourd'hui (1829) les exportations s'élèvent à 12,000,000 liv. st^g^. (300,000,000 francs).

Il appuie ses calculs sur les tableaux suivants, et dit que par suite des relevés officiels (**), les exportations de l'Angleterre aux nouvelles Républiques, furent en 1824.

Pour le Brésil. . . liv. st^g^.	3,425,324	
Pour l'Amérique Espagnole.	2,377,110	
Pour la même destination passant par les Indes Occidentales.	4,197,566	
Total des exportations de la Grande Bretagne, en destination des nouvelles Républiques de l'Amérique.	10.000,000	250,000,000 fr.
D'après le tableau publié par le Ministère Français en mai 1825, la France avait exporté dans les nouvelles Républiques pour la somme de.		16,000.000
A reporter. .		266,000,000

(*) Il ne faut pas perdre de vue que ceci fut publié en 1829, et que depuis cette époque l'augmentation a encore été beaucoup plus importante.

(**) De la douane anglaise.

Report. .	266,000,000
Les Etats Unis avaient expédiés pour.	84,000,000
L'Espagne, l'Allemagne et les autres contrées de l'Europe pour.	112,500,000
La Chine et les Indes Orientales pour. . . .	37,500,000
Francs	500,000,000

Ainsi, déjà en 1825, la consommation des produits des fabriques étrangères, dans les diverses Républiques de l'Amérique du Sud, s'est élevée à la somme énorme de 500,000,000 de francs, dont au moins un sixième, de 83 *à 84 millions de francs* (toujours d'après Mr Thompson), se consomme dans l'État de Guatemala. — Depuis cette époque une augmentation importante a encore eu lieu; n'en aurions nous pas pour preuve les renseignements particuliers sur le commerce de la ville de Guatemala pendant l'année 1839, qu'il suffirait de suivre encore Thompson pour en être convaincu; d'autant plus qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il était secrétaire de la Commission Mexicaine, envoyée en 1823 par le ministre anglais Canning, pour faire une enquête sur le commerce de ces nouvelles Républiques (*), et par conséquent tout ce qu'il a publié sur ce sujet doit être considéré comme pièces officielles. Il commence par établir la comparaison du commerce de la Grande Bretagne avec le Mexique, la Colombie et Buenos-Ayres; en l'année 1822, pendant laquelle cette commission est partie, et l'année 1825, époque de son séjour dans les Républiques.

(*) Mr Thompson fut ensuite nommé Commissaire du Gouvernement Britannique, pour faire un rapport sur l'état de la République de l'Amérique Centrale.

Les exportations de l'Angleterre se sont élevées dans le courant des années	1822	et 1825,	augmentat^on
Pour le Mexique, à *fr.*	2,267,300	35,233,900	32,966,600
Pour la Colombie, à	689,300	16,277,575	15,588,275
Pour Buenos-Ayres, à	5,770,975	39,544,350	33,773,375
	8,727,575	91,055,825	82,328,250

Ainsi donc la visite que fit cette Commission au Mexique, eut pour résultat de porter le commerce entre l'Angleterre, le Mexique, la Colombie et Buenos-Ayres, de 8,727,575 fr. à 91,055,825, augmentation d'environ $^9/_{10}$ et cela en trois ans, pour cette seule contrée. De 1822 à 1825 elle parvint donc à augmenter les exportations de l'Angleterre jusqu'à la somme énorme de 82,328,250 francs. — Là ne sont pas bornés les services qu'a rendu cette Commission, car les exportations que fit l'Angleterre pour toutes les Républiques de l'Amérique Centrale, se sont élevées de l'année 1823 à l'année 1827, à la somme énorme de liv. st^g. 32.875,855, 821,896,375 francs, en supposant que le commerce de l'Angleterre n'eut réalisé sur ces opérations qu'un bénéfice de 10 p. %, et c'est le moins qu'on puisse calculer; les fortunes privées doivent *à l'active sollicitude* du Gouvernement Anglais, une augmentation de QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS de francs réalisés en quatre années, et cela dans un moment où l'excès de productions des fabriques réclamait de nouveaux débouchés.

RENSEIGNEMENTS

DIVERS

SUR LE COMMERCE DE GUATEMALA LA NUEVA,

RÉDIGÉS

D'APRÈS DIVERS DOCUMENTS OFFICIELS,

OBTENUS DE PLUSIEURS NÉGOCIANTS DE GUATEMALA.

Comme il a déjà été donné quelques détails sur Guatemala la Nueva (*) il devient inutile d'examiner de nouveau ce qui a été dit; c'est donc exclusivement sur le point de vue commercial et financier, qu'il faut maintenant considérer cette capitale.

Sauf quelques familles anglaises, la population de la ville de Guatemala, se compose d'environ mille natifs de la vieille Espagne, établis à Guatemala, de descendants de vieux Espagnols et de *Ladinos*, parmi lesquels il y a beaucoup de familles très-honorables, possédant de grandes fortunes. Dans le restant de la population on compte environ huit cents ou mille Indiens Aborigènes, demeurant ensemble dans un quartier spécial.

A environ $1/2$ mille de la Plaza (Grande Place de Guatemala) est situé le village de Socotenango, qui peut être considéré comme un grand faubourg dont la population entièrement composée d'Indiens, s'élève à 6,000 âmes, ce sont les porte-faix de Guatemala, vivants des travaux les plus grossiers qui leur appartiennent exclusivement, car un Espagnol ou un Ladinos, n'aurait-il qu'une rue à traverser, se croirait déshonoré s'il était obligé de porter le plus petit paquet.

(**) Voir à la page 19, 27 et 28.

Le commerce de Guatemala est en partie exploité par deux maisons anglaises, dont les chefs sont Mr Flute et MM. Klée et Skinner, environ 200 Espagnols et un certain nombre de créoles ou Ladinos, plus entreprenants que les Espagnols.

Tous les négociants sont autant de consommateurs employant plus ou moins de produits européens.

Il serait difficile de fixer exactement le chiffre du capital employé dans le commerce de la ville de Guatemala, attendu qu'il se fait principalement par échange, mais il est facile de connaître le mouvement du commerce par celui des marchandises qui a lieu sur cette place.

Le prix coûtant des marchandises importées pendant l'année 1839, soit directement d'Europe, soit du port de Belize, où les commerçants de Guatemala les achètent, peut être estimé à 2,000,000 dollars ou fr. 10,000,000. Les droits de douane, frais de transport et autres dépenses pour les amener sur le marché de Guatemala, s'élèvent à 700,000 dollars (fr. 3,500,000), or les importations s'élevèrent en 1839 à 13,500,000 francs.

Des 10,000,000 fr. de marchandises européennes qui se vendirent dans la ville de Guatemala, plus de 9 millions provenaient de l'Angleterre, la majeure partie du commerce étant faite par le port de Belize, colonie anglaise (*), le surplus venait directement de France et autres pays, par le port d'Istapa (**). Toutes les marchandises étrangères étant échangées contre des produits du pays, tels qu'indigo et cochenille, principalement ce dernier article; on peut estimer que le mouvement des marchandises sur le marché de Guatemala, représente un capital de 27,000,000 de fr.

Comme les échanges se font principalement en cochenille il est nécessaire de faire connaître comment on fait ce commerce.

(*) Voir plus loin où il est parlé de Belize.

(**) Situé sur l Océan Pacifique.

Les nopaleras ou cultivateurs du nopal (*) que je désignerai sous le nom de cultivateurs de cochenille, s'engagent à livrer aux marchands détaillants, leur cochenille à l'époque de la récolte, à un prix convenu d'avance; ce prix est fixé à raison d'un réal (67 ½ c.) ou 1 réal ½ (1 fr. 01 c.) au-dessous du prix régulier du dernier marché. Les conditions une fois établies, le marchand en remet le montant au cultivateur trois ou six mois avant la récolte, en retenant un intérêt ou prime de 2 et plus souvent 3 p. % par mois. Pour plus de clarté voici un exemple.

Des cultivateurs livraient en mai et juin 1839, des cochenilles dont ils avaient reçu le prix en octobre 1838 et janvier 1839. Ces cochenilles avaient été vendues à raison de 5 ½ à 6 réaux (3 fr. 72 c. à 4 fr. 5 c.) la livre, tandis que le prix du marché contre espèces, était de 7 ½ à 8 réaux (5 fr. 06 c. à 5 fr. 40 c.), et de 8 ½ à 9 réaux (5 fr. 73 à 6 fr. 07) pour des ventes faite à trois mois de crédit. Les cochenilles ainsi achetées par les marchands en détails, étaient livrées en liquidation à raison de 10 ½ à 11 réaux (7 fr. 08 à 7 fr. 42), pour solder les marchandises achetées à Belize. Or le détaillant qui avait acheté et payé en 1838 des cochenilles qui lui étaient livrées en juin 1839, avait fait un bénéfice de 5 réaux (3 fr. 75) par livre, environ 100 p^r^. %.

En juillet 1839 MM. Quintana et Campo, négociants à Guatemala, agents de MM. Aguirre, Solarte et comp., de Londres, ont vendu toute la cargaison d'un navire qui ne devait arriver d'Angleterre que dans le mois d'août suivant. Cette cargaison s'élevait à 300,000 dollars ou 1,500,000 fr. Ils ont reçu en paiement des cochenilles, à raison de 10 ½ réaux (7 fr. 08) la livre, qui en réalité n'avaient été payées, par ceux qui avaient fait des avances aux cultivateurs, que 6 réaux (4 fr. 06), et comme sur leur avance

(*) Le nopal est la plante sur laquelle se nourrit l'insecte appelé cochenille, et dont les feuilles servent à sa nourriture.

ils avaient joui pendant 6 mois d'un intérêt d'au moins 2 p. % par mois, le prix de 6 réaux (4 fr. 06 c.) se trouvait réduit de 12 pr. %, or le véritable prix était donc de 3 fr. 58 la livre.

Cet intérêt de 2 à 3 p. % par mois, pour les avances d'argent, loin d'être un sacrifice pour les cultivateurs de cochenille comme on serait tenté de le croire, serait au contraire une source de richesses pour eux, s'ils pouvaient être certains d'obtenir régulièrement ces avances, car alors ils pourraient augmenter facilement leurs plantations, et comme les bénéfices qu'ils réalisent sont considérables, ces intérêts sont largement compensés.

Quant aux avantages que les marchands trouvent à ce commerce d'échanges, ils sont incontestables et très-lucratifs, car d'après ce mode d'opérer ils parviennent souvent à doubler le prix de leur cochenille, il faut encore ajouter à cet énorme bénéfice, celui assez important qu'ils font sur la vente des marchandises qu'ils reçoivent en échange. Les produits de Guatemala étant très-estimés en Europe; les échanges se font à des prix très-élevés. D'après ce qui précède l'on voit que la circulation de l'argent n'existe qu'entre le cultivateur et le marchand détaillant.

Les capitalistes trouvant toute sécurité et réalisant de très-gros bénéfices en plaçant ainsi leurs fonds ne cherchent pas d'autres moyens de les employer. Il résulte de cette manière d'opérer qu'à Guatemala les lettres de change ne sont pas usitées dans le commerce; aussi lorsque ces capitalistes consentent à escompter quelques valeurs sur les meilleures maisons d'Europe, prennent-ils un change extrêmement élevé, encore semblent-ils vous rendre ce service plutôt par obligeance que par spéculation; les consuls et les chargés d'affaires même sont très-heureux lorsqu'ils disposent sur les maisons Baring ou Rothschild, d'obtenir le dollar à raison de 52 pence ou 5 fr. 41 c., plus le change qui varie de 12 à 18 p. %.

C'est cette difficulté de négocier le papier qui fait désirer chaque jour aux habitants de Guatemala, l'établissement d'une Banque, dont l'utilité se fait sentir à chaque instant. Aussi peut-on prédire un brillant avenir à la Société anglaise qui vient d'obtenir l'autorisation d'en établir une à Guatemala, avec des privilèges pour vingt ans.

Loin d'inspirer la moindre jalousie, la proposition de fonder cet établissement, quoiqu'en partie faite par des étrangers, a été accueillie avec enthousiasme par tous les Guatemaliens, plusieurs même prendront part à son organisation. Ils ont compris qu'aussitôt que cette Banque commencera ses opérations, il en résultera pour le commerce de Guatemala une extension immense et le moyen de s'affranchir du monopole qu'exercent les négociants de Belize, qui, sans être aussi pesant, n'en a pas moins remplacé celui des Espagnols et se prélève sur tous les États de l'Amérique du Centre. Le commerce entre Belize et Guatemala, consistant en échange, non seulement de cochenille, mais aussi d'indigo, les négociants de Guatemala, sont obligés de traiter avec ceux de Belize, qui ont des relations directes avec l'Europe, mais aussitôt que la Banque aura commencé ses opérations, les positions changeront, des crédits s'établiront directement entre l'Europe et Guatemala, la facilité avec laquelle la circulation du papier s'effectuera, outre qu'elle influera considérablement sur les transactions commerciales, elle fera prospérer et accroître le commerce avec le Mexique, qui déjà présente un vaste champ à exploiter, non seulement par la richesse du pays, mais par suite de l'énorme différence qui existe entre ses droits de douanes et ceux des États de Guatemala (*), Cette circonstance a donné lieu à une fraude considérable qui se fait par la province de Chiapa, frontière du Mexique et des États de

(*) Les droits de douanes dans le Guatemala sont à ceux du Mexique comme 16 est à 70.



Guatemala. Une fois le crédit établi ce commerce prendra un grand accroissement, car jusqu'à ce jour il se fait contre de l'or ou des espèces que les Mexicains font remettre à Guatemala en paiement des marchandises qu'ils y achètent et qu'ils font ensuite frauder pour les entrer dans le Mexique. Un des principaux négociants de Guatemala assure qu'il a connu une bande de contrebandiers mexicains, qui apportaient chaque voyage à Guatemala des onces d'or pour une somme de 100,000 dollars (500,000 fr.).

La ville de Chiapa, située à l'extrémité de la province de ce nom près de la frontière mexicaine, est parfaitement placée pour servir d'entrepôt aux marchandises qu'achètent les fraudeurs mexicains.

Les frais énormes de transport augmentent de beaucoup ces marchandises que l'on reçoit à Guatemala, par la voie de Belize, encore ne peut on y transporter que celles qui sont susceptibles d'être chargées à dos de mulets, car la route allant d'Yzabal à Guatemala, est remplie de difficultés dans toute sa longueur qui est de 76 lieues.

Les marchandises arrivant d'Europe sont déchargées à Belize, et rechargées sur des bateaux plus légers, construits de manière à pouvoir franchir le banc qui ferme l'embouchure de la rivière Angostura ou Dulce, pour être conduits à Yzabal sur le golfe Dulce, de là, elles sont chargées sur des mulets pour être transportées à Guatemala, par la montagne Mico, dont le passage est très-difficile, de là, à Encuentros, village où se trouve le confluent des rivières Mancagua et Motagua, que l'on traverse pour se rendre successivement à la petite ferme d'Iguana, à Gualan, ville assez considérable, à Zimzim, hameau indien, à San Pablo, village Indien, à Zacapa, ville dont la population se compose de Ladinos et d'Indiens, à Chimalapa, joli village indien, Guastatoïa, ferme appartenant à don Manuel Moralès, à Omohita, ferme appartenant à la senora Moralès, à San José, hameau, et enfin à Guatemala.

Le prix de transport pour une tonne de marchandises venant de Belize et passant par Yzabal pour aller à Guatemala, est de 1,000 francs, tandis que celui de Liverpool à Belize, n'est que de 75 francs par tonne, il est donc facile de comprendre que du moment où un bateau à vapeur fera le service du fleuve Motagua (*) et remontera jusqu'à Chicasapote qui n'est plus qu'à 14 lieues de Guatemala, les frais de transport seront considérablement diminués, ce qui donnera un grand développement au commerce de Guatemala, tant pour l'importation que pour l'exportation.

Les produits du pays qui constituent le commerce d'exportation de la ville de Guatemala, sont principalement la cochenille et l'indigo, cependant ce dernier article ne s'y vend qu'en petite quantité, sa culture demandant les chaleurs des zônes torrides, il ne réussit bien que le long des côtes, où règne cette chaleur, aussi est-il particulier à l'État de San Salvador, qui le produit en grande quantité et d'une qualité reconnue supérieure à tous les autres ; quoique les capitaux nécessaires à sa culture, soient en partie fournis par les capitalistes de la ville de Guatemala, cette place ne reçoit que la plus faible partie de ce qui se récolte dans l'Amérique Centrale, par suite des frais que demande le transport.

La vente s'en fait principalement à San Vincente et San Miguel, il s'en récolte aussi dans l'Etat de Chimaltenango, qui se vend dans la ville de ce nom. Les négociants de Lima et Valparaiso, sont les principaux acheteurs d'indigo. Ils viennent faire leurs achats à l'époque des foires qui ont lieu dans chacune des villes ci-dessus, ils payent en dollars et font charger leurs marchandises dans les ports d'Istapa, de l'Union et de Zonzonate sur l'Océan Pacifique, en destination pour les ports de Lima et Valparaiso.

La ville de Guatemala reçoit pour sa consommation beaucoup de cacao de Tabasco et de Soconusco.

(*) Voir le fleuve Motagua, page 21.

La quantité de cochenille échangée en 1839 (année favorable à cette récolte) contre d'autres marchandises sur le marché de Guatemala, s'est élèvée à 6,000 surons de 150 livres chaque, ce qui fait ensemble 900,000 livres, on peut évaluer cette quantité à la somme de 5,625,000 fr. en portant la livre seulement à 5 schellings, 6 fr. 25 c.

La tranquillité étant rétablie, les cultivateurs ne craignent plus d'augmenter leurs plantations, aussi la récolte de 1840 a de beaucoup surpassé celle qui l'a précédée, et l'on a tout lieu de croire que cet accroissement de produits sera encore plus grand en 1841, attendu que l'on commence à cultiver les nopals avec quelques succès dans le département de Chiquimula et dans l'État de San Salvador.

Une des branches de commerce qui devient tous les jours plus importante est celle du café, car depuis quelques années des plantations nombreuses de cafiers ont été faites, cependant, ce produit, comme l'indigo, parait en petite quantité sur la place de Guatemala, dont le climat n'est pas propice à sa culture. En général ces produits ainsi que la vanille, le cacao, le sucre, et le coton extrafin, n'y sont apportés que pour la consommation. Ces articles étant réservés pour l'exportation, on les transporte de préférence dans les villes qui se trouvent le long des côtes. Néanmoins Guatemala fait encore des échanges sur son marché :

En vanille, venant de Soconusco, pour	francs	10,000
En salsepareille.	«	45,000
En baume du Pérou de Zonzonate. .	«	30,000
En lingots d'argent, provenant des mines d'Alotepequez.	«	150,000

La valeur des monnaies frappées à Guatemala, année commune, tant en or qu'en argent, s'élève à environ 325,000 francs, l'argent provient des mines d'Honduras, d'Altopequez, et l'or, de Costa Rica.

La ville de Guatemala, qui commande le commerce des États de Guatemala, d'Honduras, de San Salvador, des

départements de Los Altos, de Quesaltenango et la province de Chiapa, reçoit presqu'exclusivement de l'Angleterre ses marchandises d'Europe, par la voie de Bélize; celles qu'elle reçoit directement et principalement de France, lui arrivent par la côte occidentale.

Costa Rica et Nicaragua reçoivent les leurs de la Jamaïque, de Lima et de Valparaiso.

Costa Rica échange contre les marchandises venant d'Europe, de l'or très-fin provenant de ses mines, de très-belles perles que l'on pêche sur les côtes, et du café.

Nicaragua paye les siennes avec du bois de Brésil, connu en Angleterre sous le nom de bois de Lima, de l'indigo, du coton, du sucre, des cuirs et du cacao.

Une des meilleures opérations que font les propriétaires de terres, est de se rendre à la foire de S. Miguel, qui a lieu le 25 novembre, ils y achètent, pour 5 à 8 dollars (25 à 40 francs) par tête, des bœufs venant d'Honduras et de Nicaragua; ils les conduisent ensuite dans de bons paturages où ils les laissent le temps nécessaire (de huit mois à un an) pour bien engraisser, alors ils les amènent sur les marchés de Guatemala, et en obtiennent des bouchers un prix moyen de 30 dollars (150 francs), cet objet de consommation de la ville de Guatemala, constitue un très-grand commerce, les bénéfices en sont tellement considérables, qu'ils permettent à ceux qui s'en occupent, d'emprunter de l'argent pour trois mois pendant le temps des foires, à raison de 5 p. % par mois, encore remettent-ils de l'argenterie en dépot à titre de garantie.

L'État de Guatemala ne possède sur la mer pacifique que le port d'Istapa; il est à 30 lieues de la capitale, l'on s'y rend par une très-bonne route. Ce port ne fait que très-peu de commerce, il n'est fréquenté que par de petits batiments. Cependant depuis 1838 et 1839 plusieurs vaisseaux du Chili, du Pérou et de Guayaquil, y ont touché et il s'y est passé des marchés assez importants avec quelques batiments venant directement de France.

Les vaisseaux de Nicaragua, Costa Rica, du Pérou et du Chili fréquentent de préférence le port d'Acajutla dans l'État de San Salvador.

Il y a de grands capitalistes à Guatemala, mais les Guatemaliens ont conservé les mœurs des Espagnols et aiment à thésauriser, ils ne consentent à distraire quelques dollars de leurs trésors que dans l'espoir d'en tirer de gros intérêts en les prêtant aux marchands et cultivateurs, desquels ils exigent des garanties réelles en argenterie, ou en hypothèques.

Il y a cependant quelques exceptions, parmi ces capitalistes il s'en trouve qui savent parfaitement tirer parti de de leurs capitaux en faisant des avances sur les cargaisons. En voici un exemple.

En 1839, la L.... de B.,.. apporta une cargaison, consistant en soieries françaises, vins, meubles, etc,. Une avance de 300,000 francs, avait été faite en France, sur cette cargaison, à un très-fort intérêt, les instructions du capitaine portaient qu'il ne pouvait à son arrivée, décharger aucun objet de sa cargaison avant d'avoir reçu le payement d'une somme de 500,000 francs soit en espèces, soit en bons articles du pays. Les acquéreurs de la cargaison s'adressèrent à Don R*** U*** qui consentit à avancer cette somme en cochenille, qui lui coutait 8 réaux (5 fr. 40) la livre, et qu'il livra à raison de 13 réaux (8 fr. 77), et en indigo, à raison de 9 réaux (6 fr. 07), qui lui revenait de 5 à 6 réaux (de 3 fr. 37 à 4 fr. 05). Sur cette opération Don R*** U*** réalisa un bénéfice de plus de 50 p^r %, les expéditeurs firent cependant encore une très-bonne opération, car la cochenille et les indigos étaient en hausse dans ce moment en Europe.

Il est facile de comprendre qu'un pareil état de choses est pernicieux pour le commerce, car tous ces gros intérêts et ces énormes bénéfices, au lieu de venir faciliter les relations commerciales, vont s'engloutir dans les caisses de ces capitalistes.

Les Guatemaliens n'ont en général aucune idée de nos moyens de circulation. Cependant ils comprennent qu'il est urgent de remplacer par une valeur représentative les espèces qui leur manquent, et par là en empêcher l'accaparement. Il ne faut cependant pas croire que ces capitalistes thésaurisent pour le seul plaisir d'entasser dollars sur dollars, c'est plutôt pour avoir le moyen de réaliser de grands bénéfices en temps opportun ; aussi la circulation du papier forcera les capitaux réels à reparaître : mais cette circulation ne peut être effectuée que par un établissement offrant toute la sécurité que réclame une pareille émission.

Il n'est donc pas étonnant que la majeure partie du commerce de Guatemala désire la fondation d'une Banque, qui, étant une nécessité pour le pays, est appelée à réaliser d'énormes bénéfices et avant peu l'on verra d'innombrables capitaux, enfouis aujourd'hui chez les particuliers, entrer dans les caisses de la Banque. Un fait qui vient à l'appui de cette prévision c'est que les mêmes hommes qui souvent exigent un intérêt de 5 p. % par mois, pour un terme très-court, consentent par fois à placer entre les mains de ceux qui leur inspirent de la confiance, un fort capital, à un intérêt de 6 à 9 % par an, pour un terme de 15 à 18 mois. La banque ne pouvant tarder à acquérir cette confiance, les capitaux viendront fructifier chez elle, plutôt que de rester inactifs au fond des caves de leurs propriétaires.

Jusqu'à ce jour les relations commerciales entre l'Angleterre et ce pays, étant toutes d'échanges et se balançant à-peu-près, il n'y a donc que peu ou point de relations financières. Aussi éprouve-t-on une grande perte de temps et beaucoup de difficultés, lorsque l'on veut faire parvenir d'Europe, des fonds à Guatemala. Il faut prendre contre des traites sur Londres, des espèces à Vimerez ou Tampico, les adresser à la Havane, de là à Bélize, et enfin à Guatemala. On peut aussi prendre des capitaux sur les places

de commerce de Lima, St.-Blas, Acapulo ou Majatlan, dans ces divers endroits l'argent monnoyé n'est pas rare et les relations financières avec l'Europe sont plus suivies, qu'avec Guatemala. De ces places on les dirige sur Guatemala par le port d'Istapa.

Il en coûtera donc toujours quelques sacrifices à la Banque pour recevoir le capital qui doit être fourni par les actionnaires d'Europe, mais ces sacrifices seront bien minimes comparativement aux énormes bénéfices que réalisera promptement cet établissement, tant par l'extension que prendra le commerce de Guatemala avec tous les marchés du Mexique et de la côte de l'Océan pacifique, que par l'espèce de monopole qu'il pourra exercer sur les métaux précieux que possède ce pays, en les exportant en Europe, avec le grand avantage des droits de sortie qui ne sont que de 2 p. % sur l'argent, et 6 p. % sur l'or.

Depuis la déclaration de l'indépendance, le Gouvernement (comme tout Gouvernement républicain), a subi quelques changements dans ses chefs, mais ces diverses mutations eurent très-peu d'influence sur le commerce.

En ce moment (1840) tous les États de cette fédération sont séparés et jouissent de leur indépendance. Le parti vraiment populaire qui domine et possède la confiance du pays se compose des *serviles* et du clergé, il a la plus grande majorité parmi les membres des Chambres législatives dans lesquelles il ne règne aucune division.

Lés chambres doivent se réunir cette année (1840) en novembre, elles ont dans leurs sein des hommes de grandes capacités et jouissant de la confiance générale, or, l'on peut conclure que le Gouvernement sera à même d'assurer toute stabilité dans les institutions du pays, tout en plaçant le commerce et l'agriculture dans une position prospère et florissante.

BELIZE.

Pour conclure les renseignements sur le commerce de Guatemala, il me reste à faire mention du seul port sur l'Atlantique qui fut jusqu'à ce jour en possession de ce commerce, dont il ne conservera le monopole que jusqu'au moment où celui de Santo Thomas aura quelques magasins et habitations, ce que je vais suffisamment prouver en établissant un parallèle entre ces deux ports, tant pour faire ressortir la supériorité évidente de l'un sur l'autre, que pour convaincre tout lecteur impartial qu'aussitôt quelques maisons construites à Santo Thomas, le commerce abandonnera Belize pour ce port.

Belize située dans la presqu'île de Yucatan, est bâtie dans un endroit marécageux, sur les bords de la rivière du même nom, à 17° 30' lat. N. et 90° 35' long. O. Cette ville contenant environ 200 maisons couvertes en bardeaux et élevées à 8 ou 10 pieds du sol, sur des piliers d'acajou, est en partie habitée par de riches marchands, et environnée de plantations de cocotiers, de tamariniers et de palmiers. Elle fut fondée par les Anglais qui s'y établirent, après avoir obtenu des Espagnols, par le traité de paix de Versailles, en 1786, le droit pour 40 années de faire couper des bois d'acajou et de Campêche, sur une étendue de 18 lieues, le long des côtes du Yucatan, entre la rivière Belize et le Rio-Hondo (*). Ce privilège ne leur fut accordé qu'à la condition que non seulement ils n'éleveraient pas de fortifications, mais encore qu'ils ne construiraient aucune maison ; il leur fut surtout interdit d'introduire aucune force militaire dans le pays, ainsi que d'y établir une garnison.

(1) Ils ont établi leurs coupes de bois sur une étendue de territoire plus que double de celle concédée.

Ces conditions ne furent pas observées, ils construisirent des maisons sur la côte et établirent un fort à l'entrée du port sur un amas de pierres, déposées dans cet endroit par des bâtiments venant d'Angleterre, auxquels elles avaient servi de lest, et qu'ils nomment par cette seule raison, le territoire Anglais. Il est résulté de cet état de choses, que jusqu'au moment de la déclaration de l'indépendance, les Espagnols n'ont cessé de réclamer contre cette violation du traité ; à son expiration le Gouvernement fédéral a vainement revendiqué ses droits, les Anglais établis à Belize n'ont pas voulu reconnaître que la République en ait aucun sur un territoire qu'ils disent posséder par cession du Roi d'Espagne et duquel ils veulent faire une possession anglaise, ce que la République fédérale tolère sans le reconnaître.

Quand bien même le port de Santo Thomas n'offrirait pas d'avantages réels sur celui de Belize, il n'en serait pas moins fréquenté de préférence par les Guatemaliens, car bien que ce port soit aujourd'hui cédé en propriété territoriale à une Compagnie anglaise, avec des privilèges pour vingt ans, les colons qui viendront s'y établir ne devront pas moins se conformer aux lois du pays et reconnaître l'autorité de la République, sous la protection de laquelle ils se trouveront placés, ce fait est pour eux une cause de sécurité, car les Guatemaliens comprennent qu'il y aura pour eux beaucoup plus d'avantage de commercer avec des négociants assujettis à leurs lois, que d'être à la merci de ceux de Belize, qui, étant les seuls dans ces contrées, exercent sur eux, conjointement avec 15 ou 16 maisons de Londres, un monopole dont ils retirent d'immenses bénéfices, monopole supporté péniblement par les négociants de Guatemala, d'autant plus qu'il est exercé par des étrangers qui abusèrent des circonstances pour s'emparer d'une partie de leur territoire.

Si le Gouvernement souffre cet état de choses, c'est qu'il ne veut pas engager directement la lutte qui pourrait seule

l'en affranchir : c'est ce qui explique pourquoi il a cédé le port de Santo Thomas et d'aussi grands priviléges à une Société qui consentait à se conformer aux lois du pays.

Ce qui précède suffira pour démontrer combien il sera facile aux commerçants qui s'établiront à Santo Thomas, d'enlever le monopole du commerce à ceux de Belize, bien qu'ils en jouissent depuis 50 ans, surtout si l'on considère qu'outre sa situation et son *malaria*, espèce de fièvre à laquelle peu d'étrangers résistent et qui y règne presque continuellement, cette ville est éloignée du grand centre de consommation, ne communique avec l'intérieur qu'à grands frais *, et n'étant assujettie à aucune juridiction légale la justice y est vénale, ce qui fait que nul n'a la certitude que ses propriétés seront garanties **. Il est facile de concevoir qu'un tel port, où l'on ne se rend que contraint par ses affaires, ne pourra soutenir longtemps la concurrence avec Santo Thomas, dont l'abord est facile, l'ancrage sûr, le climat salubre, et outre qu'il communique avec l'intérieur par une correspondance facile et peu dispendieuse, qui le rendra maître du commerce de l'État et d'une partie de celui du Mexique *** : il sera assujetti à des lois régulières, assurant à chaque étranger la garantie d'y trouver aide et protection.

Maintenant que l'on considère Belize, port qui, par suite de ses mauvaises lois, de l'air mortel que l'on y respire, du peu de sympathie qui existe entre ses habitants et ceux du reste du pays, n'est visité que par quelques étrangers guidés par l'appât d'y réaliser d'énormes bénéfices, ou par les habitants de l'État de Guatemala, dans la nécessité de s'y rendre pour approvisionner leurs magasins en marchandises d'Europe.

Ensuite l'on pourra juger de l'avenir du port de Santo Thomas et des fortunes que pourront y faire ceux qui s'y établiront. Que l'on compare les difficultés sans nombre

* Voir page 140. ** Voir page 46. *** Voir pages 30, 46, 47, [illegible]

que présente le transport des marchandises de Belize à Guatemala, avec les facilités et le peu de frais qu'on aura pour les y conduire de Santo Thomas, au moyen des bateaux à vapeur qui pourront se rendre jusqu'à treize lieues de Guatemala par le Polochic. La Compagnie possédant le privilège exclusif de la navigation par la vapeur, le port de Santo Thomas sera à même de communiquer avec le port d'Istapa, situé à 30 lieues de la capitale, sur l'Océan pacifique et par conséquent d'être en correspondance avec les Côtes occidentales de l'Amérique du sud, du Mexique, de la Chine et des Indes occidentales.

Afin de faire connaitre les diverses productions des forêts du Guatemala, j'ai traduit Haefkens, Thompson me servit pour en établir la situation commerciale, et je dois à Mongomery la description du port de Santo Thomas, auquel j'aurai encore recours pour donner une idée de l'aspect général du pays, en citant quelques extraits de sa narration, qui feront connaître l'impression que lui fit éprouver ce pays, duquel il rend compte en ces termes :

« Une grande partie de l'Amérique Centrale est encore » inconnue et inhabitée, notamment le Guatemala, dont la » population ne suffit pas à l'étendue de son territoire, » cependant la beauté du climat et la fertilité du sol de ce » pays assurent une prospérité certaine aux immigrants, » qui sauront tirer parti des richesses qu'il possède.

« J'ai visité dans le Vera Paz, la petite ville de Teleman, » située sur les bords du Polochic, à l'endroit où ce fleuve » devient navigable. Pendant mon séjour dans cette ville » qui me parut prospère et florissante, je fus logé chez un » Ladinos, dont la maison était meublée assez convenable- » ment pour me faire supposer, que cette ville commerçait » avec l'Europe, ce qui me confirma dans cette opinion, » ce fut d'y trouver chez mon hôte, quelques objets de » luxe qui me causèrent une surprise agréable, aussi les » saluai-je avec un vif sentiment de plaisir, car c'était

» pour moi une indication certaine, que je me trouvais
» encore dans les limites de la civilisation.

« Ayant manifesté le desir de descendre le fleuve, on mit
» à ma disposition un canot fait d'un tronc d'arbre creusé
» d'une longueur de 32 pieds sur 3 de largeur, et tirant
» peine 15 pouces d'eau.

« Trois hommes s'embarquèrent avec moi pour me con-
» duire à Yzabal dans ce canot dont l'arrière, où je me pla-
» çai, était artistement arrangé par des cannes et des feuilles
» de palmiers, pour me préserver de l'action du soleil et de
» la pluie, qui elle même n'aurait pu m'atteindre.

« Après le voyage que je venais de faire par terre, la
» fraicheur que je rencontrai sur le fleuve, me fit trouver
» cette manière de voyager on ne peut plus agréable: cou-
» ché sous ce toit de verdure, ma vue se reposait agréable-
» ment sur la surface limpide des eaux, devant moi se
» déployait un paysage magnifique: les bords du fleuve cou-
» verts d'une riche verdure, sont ombragés par des arbres
» gigantesques, dont les belles et longues branches, s'éten-
» dant jusqu'au dessus de nous, formaient un berceau
» naturel de l'effet le plus pittoresque. Quelques habitations
» éparses, çà et là, dont l'apparence indique la richesse
» des propriétaires, animent la contrée et augmentent
» l'intérêt de la scène qui s'offre à la vue du voyageur. »

« Par suite des sinuosités que présente le cours du fleuve
» de Teleman à son embouchure, nous parcourûmes une
» distance d'environ 100 milles, pendant lesquels l'aspect
» sauvage et romantique du pays étonne la vue, tout est
» grandiose et magnifique, des paysages plus pittoresques
» les uns que les autres, se succèdent comme par enchan-
» tement, notre barque en glissant sur la surface des eaux,
» nous laissait appercevoir ici une forêt dont l'aspect d'an-
» tiquité nous reportait au temps des Druides, là un joli
» bosquet placé au centre d'un vallon, permettant à l'imagi-
» nation de s'égarer et de croire approcher du séjour des

» Mâses, enfin l'on apperçoit à l'horizon, des montagnes
» dont le sommet se perd dans les nues, sur lesquelles la
» vue se perd au milieu des rochers et d'arbres jetés dans
» une confusion complétement sauvage. »

Cette description peut donner une idée générale de l'aspect de l'Amérique du Centre.

Comme Montgomery n'a quitté l'Amérique Centrale qu'en 1838 et qu'il est le dernier auteur qui ait écrit sur le Guatemala, je vais avant de conclure, avoir encore recours à lui pour complêter mon apperçu sur ce pays, en donnant d'après sa narration, quelques renseignements sur les mœurs, les habitudes et le caractère des indigènes de l'Amérique Centrale.

Les progrès de la civilisation et des arts, ne se sont guères faits sentir jusqu'à ce jour, que dans la ville de Guatemala et dans quelques villes les plus considérables de la République.

Les habitans des campagnes sont sobres et laborieux, doux et hospitaliers, ils mènent une vie simple, différant très peu de celle des Indiens Aborigènes, quant à ceux de la capitale, ils ont conservé une partie des costumes des Espagnols ainsi que leurs mœurs et leurs habitudes. Lorsque les dames vont à la messe, elles sont parées de la mantille et du voile, leur goût pour les fleurs artificielles est excessif, quelquefois même c'est chez elles une espèce de passion. En visite ou en promenade, elles ont ordinairement la tête nue, ornée d'un grand peigne d'écaille qui retient leurs cheveux fort gracieusement arrangés et qui sied parfaitement à leur visage, généralement ces peignes sont d'un très grand prix.

Les dames de Guatemula ont une passion remarquable pour tous les objets de luxe et de toilette, mais ceux qui sont pour elles de la plus grande convoitise et pour lesquels elles ne reculent devant aucun sacrifice, sont des voiles richement brodés, de beaux et riches éventails, ainsi que des parures de pierres précieuses. Elles sont généralement

d'une beauté méridionale, grandes, sveltes, et très-gracieuses dans leurs mouvements, elles ont de forts jolis petits pieds dont elles sont fières, aussi le compliment le plus flatteur que l'on puisse faire à une dame de Guatemala, est de lui adresser des louanges sur les siens, c'est un moyen infaillible pour s'attirer toute leur bienveillance.

Les hommes, qui du reste ont un peu le caractère Castillan, aiment aussi beaucoup le luxe et la toilette, ils sont surtout remarquables d'élégance lorsqu'ils se mettent en voyage, leur épée est d'une grande richesse, leurs éperons sont en argent massif, ainsi que le manche et le fourreau de leur poignard, qui sont d'un riche travail, leurs chevaux sont couverts de harnais et d'objets brodés en soie d'un grand prix. Tout le reste du costume des Guatemaliens est en harmonie avec cette description, aussi n'exagère-t-on pas, lorsque l'on assure, que l'équipement d'un cavalier, peut être estimé 1,000 dollars, plus de 5,000 francs.

Ils aiment les étrangers, les accueillent favorablement, et sont pour eux aussi serviables que remplis d'attentions délicates. L'hospitalité que les habitants de l'Amérique du Centre, offrent avec une rare libéralité, est une de leurs vertus principales, ils sont loin de considérer une lettre de recommandation comme nous le faisons; aussi, sans vous recevoir avec cérémonie comme cela se fait en Europe, un Guatemalien auquel vous êtes recommandé, vous met de suite à votre aise, quand vous entrez chez lui vous pouvez vous considérer comme chez vous, il vous offre sa table et un logement que vous devez accepter pour conserver toute son amitié ; il est en outre prodigue de soins empressés et ne néglige rien pour vous procurer toutes sortes de distractions et tout ce qui peut contribuer à rendre votre séjour aussi utile qu'agréable.

Les Guatemaliens apprennent avec assez de facilité, et possèdent beaucoup de capacités, cependant l'instruction est en général très-négligée, quoiqu'ils soient doués d'une

imagination vive et d'une grande intelligence. On remarque surtout chez eux une grande bonté de cœur dont il faut se garder d'abuser, car ils sont d'un caractère ardent.

Leur organe est très-agréable, leur accent a beaucoup d'analogie avec celui des habitants de l'Andalousie : leurs principaux amusements sont la danse et la promenade à cheval, qu'ils affectionnent beaucoup.

Ils aiment les réunions particulières, aussi ont elles lieu à jour fixe dans presque toutes les familles, il y en a même plusieurs chez lesquelles on se réunit tous les soirs. La plus grande intimité et la plus franche cordialité rendent ces assemblées charmantes; le temps y passe de la manière la plus agréable. On voit peu de réunions dans lesquelles l'étiquette soit de rigueur, cependant Montgomery s'est trouvé à une soirée de ce genre, il dit : que tout ce que le luxe le plus rafiné et le goût le plus délicat pouvaient désirer, s'y trouvaient réunis.

Les Guatemaliens sont dévots, aussi ont-ils un goût très-prononcé pour les cérémonies religieuses. Montgomery donne la description suivante, d'une procession de la fête Dieu, à laquelle il a assisté, et dont la magnificence était digne d'admiration.

La marche était ouverte par un corps de cavaliers composé de riches citoyens en costumes brillants, montés sur de beaux chevaux parfaitement équipés, derrière lequel marchait un grand nombre de citoyens portant des cierges, suivi des autorités et du clergé, au milieu duquel était le prélat, remplaçant l'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, portant le Saint-Sacrement, sous un dais de soie brodé et orné de franges d'or ; ce dais était porté par quatre personnes de distinction. La route que suivait la procession était couverte de fleurs, à l'approche du Saint-Sacrement chacun se découvrait et se mettait à genoux. Une voiture attelée de six chevaux richement caparaçonnés, montés par trois postillons et conduits par six valets de pieds suivait le prélat.



Cette voiture d'une forme ancienne, était richement ciselée, couverte de dorures et ornée de glaces devant et sur les côtés. La marche du cortége se fermait par un détachement d'infanterie ayant leur musique en tête et par un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les rangs et de différentes couleurs.

Les rues par lesquelles la procession devait passer étaient garanties de l'ardeur du soleil par de larges toiles qui formaient une espèce de dôme. Les façades des maisons étaient tendues de draperies de soie ou de velours et une foule de jolies femmes garnissaient les fenêtres.

Sur la route que suivait le cortége on avait construit à divers intervalles quatre autels couverts d'une multitude de bougies dont la lumière éblouissante était encore réfléchie par des glaces et faisait ressortir les riches objets d'or, d'argent et de verre moulé dont les autels étaient ornés.

Le recueillement de ce cortége était interrompu à différents intervalles, par une musique suave. Le mélange des ornements sacerdotaux de la religion catholique, de l'habit militaire, ainsi que la richesse et la diversité des costumes de ce peuple, présentait un ensemble nouveau et vraiment imposant.

Finalement, je crois devoir clore ici les détails et renseignements relatifs à l'État de Guatemala; je pense qu'ils sont suffisants pour que l'on soit à même d'apprécier, d'après les divers auteurs où je les ai puisés, les richesses de ce pays, les mœurs de ses habitants, leurs besoins, leur industrie, leur commerce; n'ayant reculé devant aucune investigation, rien n'a été négligé pour être à même de faire connaître sa température, son climat, son sol, ainsi que les ressources qu'il peut offrir à l'agriculture, et à l'industrie. C'est donc par la lecture de toutes ces indications authentiques, o l'importance de l'État de Guatemala est si claireme démontrée, que l'on pourra se convaincre des immer

avantages qu'il présente à la colonisation et au commerce, par sa position sur les deux Océans.

Or, la Belgique si riche par les productions de son sol et par son industrie, manquant de débouchés, non seulement pour écouler les produits de ses nombreuses fabriques, mais encore pour relever sa marine et approvisionner ses ports en denrées coloniales, ne doit rien négliger pour profiter du marché qui est ouvert à son commerce.

Comme nous ne sommes plus au temps des découvertes et que toute colonie nouvelle qu'il faut fonder par conquête ou par la force des armes, outre qu'elle réclame d'énormes sacrifices, ne porte ses fruits qu'après un temps très-long, nous en avons une preuve par Batavia, qui n'est devenu un excellent marché qu'après de nombreux sacrifices en hommes et en argent. Ce n'est donc pas de colonies nouvelles à fonder, où l'on serait forcé de disputer le terrain pied à pied aux naturels et dont on n'obtiendrait la jouissance qu'après avoir arrosé le sol de leur sang et les avoir anéantis jusqu'au dernier, dont je veux occuper le lecteur, je ne désire pas entrainer le Gouvernement dans une entreprise dont il serait impossible de calculer les suites : ce que je désire ardemment c'est une amélioration à l'état actuel des choses, et que tous ceux qui portent quelque intérêt à l'industrie ainsi qu'au commerce de la Belgique, examinent ce qui précède attentivement et sans partialité, ils y reconnaîtront que l'Amérique du Centre est un immense marché ouvert à notre commerce, que sans imposer au Gouvernement les charges que la fondation de toute colonie nouvelle entraine avec elle, nos compatriotes sans courir aucun des dangers que durent affronter les premiers colons, peuvent s'y établir avec une parfaite sécurité ; et en se conformant aux lois générales du pays, outre qu'ils jouiront de la plus grande liberté, pourront en toute garantie fonder des établissements industriels, agricoles ou de commerce, dans un pays riche par ses productions naturelles, jouissant d'un

climat salubre, d'une température aussi douce qu'agréable, peuplé par des habitants bons et hospitaliers, professant comme nous le christianisme.

On ne peut contester les avantages que le commerce et l'industrie de la Belgique pourraient obtenir par l'établissement de colons dans l'État de Guatemala sous la protection du Gouvernement Belge, il suffit de jeter un coup d'œil sur les Chartes de la Société Commerciale et Agricole des Côtes orientales de l'Amérique Centrale, pour les bien apprécier.

Cette Société nous ayant cédé les mêmes privilèges que ceux qui lui furent accordés, nous sommes prêts à les mettre à la disposition de notre commerce et de notre industrie, si le Gouvernement dans sa sollicitude pour le pays, est disposé à nous prêter son bienveillant appui.

Nos colons pourront recevoir tous les objets nécessaires à leur usage sans avoir rien à payer, et jouiront de ce privilège pour l'exportation de tous leurs produits (*) consistant en articles de première importance, tels que les denrées coloniales (**) dont l'exportation s'élève à une somme énorme (***). Voulant donc que tous les intérêts soient assurés et marcher dans une voie commune d'une prospérité progressive, nous ne réclamons la protection du Gouvernement qu'autant qu'il sera bien stipulé et garanti que nos colons, outre qu'ils n'emploieront et ne commerceront que sur les articles provenant des fabriques Belges, s'engageront à faire parvenir sur le port d'Anvers ou d'Ostende tous leurs produits, surtout que la Marine Belge sera seule employée comme moyen de transport.

Comme nos colons se trouveront placés dans un pays possédant déjà plusieurs villes et villages, au milieu d'une assez nombreuse population laborieuse et civilisée (****), il n'est pas douteux que la majeure partie des immigrants

(*) Voir les articles 13 et 14 de la Charte de Santo Thomas. (**) Voir pages 8 et 128. (***) Voir page 128. (****) Voir pages 5 et 6, de 27 à 32, et 124, 125, 126 et 131.

s'occuperont de commerce, qu'ils pourront faire sur une échelle assez vaste pour voir bientôt le port d'Anvers, devenir l'un des marchés les plus considérables du continent, où l'on trouverait en abondance la cochenille, l'indigo, le café, le coton, différents bois de teinture de première qualité et une foule d'autres articles que produit le Guatemala (*), notre marine reprendrait non seulement une grande activité, mais nos fabriques de Gand, Namur et Liège atteindraient le dégré de prospérité et de splendeur auquel elles ont droit de prétendre, et la Belgique, sans en avoir les charges, jouira de tous les avantages attachés à la possession d'une colonie où nulle nation européenne ne pourra, pour les articles communs, entrer en concurrence avec nous, car la Belgique en a une foule que les Anglais ne peuvent confectionner avec les mêmes avantages que nous et pour lesquels il leur sera impossible de soutenir la concurrence lorsque nous aurons des débouchés suffisants; ensuite en ne perdant que le moins de temps possible et en s'installant promptement, on jouira des privilèges offerts, ce qui permettra de se rendre maître du commerce du pays, et mettra immédiatement la colonie dans une position tellement supérieure et avantageuse, que plus tard l'on n'aura plus à craindre la concurrence Anglaise sur aucun point du territoire.

Que sans le moindre retard on forme quelques établissements à Santo Thomas, qu'un petit bateau à vapeur soit établi sur la Motagua et tout le eommerce de la ville de Guatemala lui est acquis, Belize ne verra plus un seul commerçant dans son port, pas un suron d'indigo ou de cochenille n'y sera chargé, enfin pas une aune d'étoffe ne pourra parvenir à Guatemala sans être transportée sur les bateaux de la Compagnie (**).

Il ne dépend donc que de nous de créer outre de vastes marchés Transatlantiques, une colonie nouvelle et un

(*) Voir pages de 7 à 13, 43, de 58 à 61, 63, 65, etc. (**) Voir page 24 du mémoire et article 5 de la Charte de Santo Thomas.

superbe port étant la clef du Guatemala et du Me:
destiné a devenir un jour l'entrepôt du commerce des
hémisphères!

Ici notre tâche est remplie, en indiquant le ma
indiquons le remède, c'est aux hommes éclairés et pc
agir, qu'il appartient désormais de mettre à exé
cette grande question d'avenir!

CHARTE

DE CONCESSION DU TERRITOIRE

DE

VERA PAZ,

ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT

DE

GUATEMALA

A LA COMPAGNIE COMMERCIALE ET AGRICOLE DES CÔTES ORIENTALES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE.

Le Docteur MARIANO GALVEZ, Chef de l'État de Guatemala, dans la Fédération de l'Amérique Centrale, conformément à la Convention approuvée par le capitaine Thomas Gould, a jugé convenable le six du mois d'août de l'année 1834 d'arrêter ce qui suit :

LE CHEF DE L'ÉTAT DE GUATEMALA dans la Fédération de l'Amérique Centrale, vu les propositions à lui présentées, par Mr. Thomas Gould, capitaine au service de Sa Majesté Britannique, l'un des Directeurs de la Compagnie des Côtes Orientales de l'Amérique Centrale, Agent nommé par ladite Compagnie pour traiter de la colonisation au nom des Directeurs de cette Compagnie avec le Gouvernement Fédéral, étant, à cet effet, muni de pleins pouvoirs pour approuver et ratifier toutes les conditions de la négociation avec cet État pour la cession de terres, afin que

celles-ci soient assignées aux Directeurs gérants, et qu'elles appartiennent de bon droit et à perpétuité à la Compagnie. Ayant considéré le rapport favorable de Mr Marshall Bennet, sur les garanties que présentent les cinq personnes chargées de la gestion des affaires de ladite Compagnie ; lui, le Chef de l'État de Guatemala, dans l'exercice des pouvoirs dont il est revêtu relativement à la Colonisation par arrêté du Congrès Fédéral du 22 janvier 1824, confirmé par le Corps Législatif le 29 avril de la présente année, et en vertu du droit appartenant exclusivement aux divers Gouvernements des États de céder les terres non occupées dans lesdits États, a accueilli favorablement les propositions présentées par le capitaine Thomas Gould, et les a adoptées pour servir de base à une Convention entre le Gouvernement et la Compagnie.

Le Gouvernement de Guatemala, en vertu des pouvoirs dont il est revêtu, a nommé, commissaires pour traiter avec le capitaine Thomas Gould, ci-dessus nommé, les citoyens Jean Manuel Rodriguez, intendant général de la Fédération, et Carlos Antonio Meeny, négociant de cette ville, afin de rédiger un acte de convention pour la colonisation de tout le département de Vera Paz, ce qui est accordé par le présent, aux conditions suivantes, approuvées par l'Assemblée Législative :

Art. 1er Qu'il soit assigné et transféré aux Directeurs de la Compagnie des Côtes Orientales de l'Amérique Centrale, dans le but de la colonisation, le droit de possession absolue de toutes les terres non occupées, ainsi que le libre usage des montagnes, forêts, ravins, lacs et eaux de toute espèce, dans le département de Vera Paz ; à cet effet, toutes lesdites terres sont, par le présent acte, cédées et transférées en propriété perpétuelle et absolue, aux Directeurs autorisés et pour compte de ladite Compagnie ; savoir : à MM. Jeremiah Barrett, Robert Sears, William Crozier, Daniel Mocatta et Thomas Gould, ou aux Directeurs qui dans la suite pourront être nommés par la Compagnie, soit pour les seconder, soit

pour leur succéder, afin que ces Directeurs, comme représentant ladite Compagnie, jouissent, en son nom, du droit d'en disposer en toute propriété, et puissent les vendre et céder à tout individu ou compagnie qui s'engagerait à les coloniser.

L'étendue et la position du Département de Vera Paz sont indiquées par la carte dressée par ordre du Gouvernement; selon cette carte, les limites de ce département sont les suivantes : Il est borné au sud-est, par le département de Chiquimula, au moyen d'une ligne de démarcation qui le sépare de ce département par le 90° 5' longitude occidentale du méridien de Greenwich; cette ligne part de la rivière Motagua et aboutit au port de Refugio sur le lac Yzabal, qui, avec la rivière du même nom, lui sert de limite jusqu'à l'embouchure de cette rivière dans la baie d'Honduras; de cette embouchure jusqu'au territoire de Bélize, il remonte les côtes orientales de l'Atlantique, ensuite il longe tout le territoire de Bélize accordé pour la coupe des bois par les traités de 1783 et 1786, renouvellés par celui de 1814. Au nord, le département de Vera Paz s'étend du territoire de Bélize jusqu'à celui de la République Méxicaine qui le borne du côté de Yucatan. A l'ouest, il s'étend jusqu'au 92° longitude, et est borné par la rivière Yarchilan, qu'il joint par 17° 52' latitude septentrionale, il suit les mouvements de cette rivière jusqu'à sa source, et continue au-delà, jusqu'à ce qu'il rencontre la rivière dite la Passion par 17° 30' latitude septentrionale, cette dernière, en allant vers le sud, constitue la limite occidentale de Vera Paz, qui se prolonge jusqu'à la rivière Motagua, où elle aboutit par 15° 5' latitude septentrionale, laquelle est connue en cet endroit sous le nom de Rio-Grande, et forme à ce point, entre le 90 et le 92e dégré de longitude O. du méridien de Greenwich, la dernière limite sud du département de Vera Paz, bornant en même temps au nord celui du Guatemala, compris entre les mêmes degrés ainsi que cela est indiqué sur la carte dressée en 1832.

Art. 2. La cession des terres indiquées dans l'article précédent est néanmoins sujette aux exceptions suivantes :

A. Toutes les terres de ce département appartenant aux communautés, corporations, ou particuliers quelconques, seront non-seulement respectées comme propriétés spéciales, mais aussi un rayon de deux lieues sera conservé aux habitants et propriétaires de ces communautés, pour pourvoir aux besoins de celles-ci dans le cas qu'elles prennent de l'extension.

B. Lorsque les nouveaux colons désireront s'établir dans des portions de territoire contiguës aux propriétés particulières, civiques ou communales, ils devront s'entendre préalablement avec les possesseurs de ces propriétés respectives, afin que toute dispute subséquente soit évitée.

C. Comme le Gouvernement s'occupe de certaines négociations pour la vente des terres situées sur les bords du lac Ysabal, il se réserve le droit de disposer d'une portion de celles-ci dans une étendue de huit lieues de circonférence ; toutefois il sera conservé quatre lieues carrées de territoire autour du port de Réfugio, près Ysabal ; et pour autant qu'il sera nécessaire qu'un chemin de communication soit établi entre ledit port et les autres chemins des départements de Vera Paz et de Chiquimula, et dans le cas que la Compagnie ne désire pas s'en charger, alors il sera loisible au Gouvernement de traiter avec quiquonque voudra l'entreprendre, et de disposer, en faveur de l'entrepreneur, d'une lieue de terrain bordant la route de chaque côté, sans cependant que préjudice soit porté auxdites quatre lieues carrées réservées au port de Réfugio.

D. Dans le courant des deux premières années qui suivront la date du jour de la signature de ce contrat il sera introduit dans ce département, cent familles ; dans quatre ans, deux cent, et dans dix ans, mille : après quoi le nombre de familles à introduire restera illimité.

Lors de l'expiration des vingt ans, toutes les terres qui

ne seront pas occupées, c'est-à-dire, celles qui ne seront pas encloses pour être cultivées, rentreront dans la possession du Gouvernement. Néanmoins si la Compagnie désirait encore se charger des terres non occupées il lui sera loisible de le faire moyennant payement d'un droit annuel de deux dollars par caballeria [1] jusqu'à ce que lesdites terres soient encloses ou cultivées, afin qu'à l'expiration des 20 ans le Gouvernement soit en mesure de connaitre quelle sera la quantité de terre devenue propriété particulière, pour établir les contributions foncières. La Compagnie fournira au Gouvernement un état statistique de la partie colonisée et occupée.

Art. 3. La Compagnie et ses colons jouiront aussi bien pour leurs personnes que pour leurs propriétés de toute la sécurité que peut leur offrir le Gouvernement de Guatemala, conformément aux lois et usages du pays.

Art. 4. Pendant vingt années chacune des nouvelles colonies établies dans le territoire cédé n'aura pas d'autre gouvernement que le gouvernement municipal, c'est-à-dire, qu'aucune autorité politique ne pourra les régir que celle des fonctionnaires élus à cet effet par les colons eux-mêmes conformément aux lois de l'État. Ces fonctionnaires seront assujettis aux lois de l'État et trouveront de la part du Gouvernement Suprême non-seulement protection contre toute oppression et toute injustice, mais aussi la garantie de toutes les libertés que les lois de l'État accordent à tous les habitants.

Les colons devront se soumettre à la constitution de l'État et se conduire selon les lois.

Art. 5. Les colons jouiront de la liberté la plus absolue en matière de religion, et ne seront pas molestés dans l'exercice de celle-ci, sous quelque prétexe que ce soit; la constitution de la République permettant l'exercice libre de tous les cultes, liberté également garantie par les autres États.

1 Chaque caballeria équivaut à 125 acres.

Art. 6. Les colons jouiront de tous les avantages des sujets nés dans l'État en ce qui a rapport à leur propriété, et dans le cas où ils mourraient intestat, leurs parents hériteront de leurs biens, conformément aux lois, soit qu'ils habitent la république, soit qu'ils résident en pays étrangers.

Art. 7. Les nouveaux colons conformément aux termes de l'arrêté du 22 janvier 1824, sont exempts pendant 20 ans, à dâter du jour de leur établissement, du payement de toutes espèces de taxes ou contributions publiques de quelque nature qu'elles soient. Ils seront également exempts de toute espèce de monopole et auront le privilège de suivre tout emploi ou métier qu'ils jugeront convenable, même l'exploitation libre des mines quelles que soient les substances qu'elles contiennent ou renferment. Ils seront aussi exempts, durant la même période de tout service civil et militaire, eux, les membres de leur compagnie, et leurs employés; mais malgré les termes de cet article, les colons devront payer les taxes municipales, qu'ils établiraient eux-mêmes conformément au 26e article de l'arrêté du 22 janvier 1824, ils feront le service de leur propre milice locale qu'ils organiseront pour leur défense, mais ils ne seront pas appelés à servir hors des limites de leur colonie.

Art. 8. Est accordée aux nouvelles colonies, pour la durée de 20 ans, exemption de tous droits, et liberté entière sur les exportations qu'ils feront, par terre ou par mer, pour tous les pays étrangers, des productions ou denrées commerciales en tout genre ; soit que celles-ci proviennent de l'industrie des colons ou des autres communautés de ces États, soit même qu'elles viennent d'un pays étranger. Dans ce dernier cas, elles devront être nationalisées par entrée légale, et cela sans préjudice aux examens des douanes respectives.

Art. 9. Chaque nouvelle colonie jouira également d'une exemption absolue de tous droits pendant la durée de vingt ans sur les importations (par terre ou par mer) de

toutes productions ou denrées commerciales venant de quelque partie que ce soit du territoire de ces états ; elle aura en outre la faculté d'importer, même d'un pays étranger, avec exemption de droits, les outils de fer, de bois, de métaux, pour usage agricole, ainsi que toute espèce de machines et mécaniques dont l'emploi tend à avancer l'agriculture et les arts. En tout ce qui a rapport au commerce, la Compagnie pourra trafiquer librement avec l'intérieur, ainsi qu'avec l'Étranger, selon les termes de l'arrêté fédéral de janvier et conformément à ses lois et réglements.

Art. 10. Les Directeurs nommés par la Compagnie auront plein droit sur toutes les mines qu'ils dénonceront conformément aux lois, [1] ainsi qu'au libre usage des montagnes, forêts, ravins, lacs, rivières et autres courants d'eau. Il leur est accordé en outre le droit exclusif, pour leurs colons, de pêche et de la chasse, non-seulement dans les territoires colonisés, mais aussi le long des côtes de la mer, compris entre les limites du territoire accordé par cette charte.

Art. 11. Le Corps législatif étant en ce moment en délibération sur l'introduction du jury dans les affaires judiciaires, système du jury sera adopté dans les nouvelles colonies, soit suivant la loi attendue des délibérations (si elle venait être arrêtée), soit par une loi spéciale, applicable aux colonies, que le gouvernement se charge de préparer et de promulguer.

Art. 12. Dans les colonies l'esclavage est défendu. Il est aboli dans toute la république.

Art. 13. Le gouvernement maintiendra, conformément aux lois, tous les contrats faits entre la Compagnie et ses colons.

Art. 14. Le Gouvernement s'engage d'exiger du corps législatif aussitôt que le département contiendra le nombre

1 Ce droit est cédé aux colons par la Compagnie, sans préjudice des droits de la Compagnie, d'exploiter par elle-même les mines que ses agents pourront découvrir et dénoncer. *Les lois du pays accordent les mines en toute propriété à celui qui les découvre.*

d'habitants voulu par la constitution pour être érigé en État, que ce privilège lui soit accordé ; pourvu toutefois que le désir en soit exprimé par tous les établissements coloniaux, et qu'ils s'adressent à cet effet au Congrès fédéral.

Art. 15. La Compagnie aura la préférence à termes égaux, pour toutes soumissions qui pourront être faites plus tard au Gouvernement en matières de colonisation et d'ouverture de nouvelles routes. Cette préférence ne lui sera accordée que quand elle aura introduit cent familles conformément aux termes de l'article 2 du présent contrat.

Art. 16. D'ici à dix-huit mois le Gouvernement s'abstiendra d'accorder des privilèges exclusifs pour la navigation de la rivière Dulce, du lac Yzabal, ou de la rivière Polochic; afin que les Directeurs aient la faculté, pendant ce temps, de faire des propositions au Gouvernement, si de telles entreprises peuvent convenir à la Compagnie.

Guatemala, ce 6 août 1834.

Signé, THOMAS GOULD, commissaire.
JUAN MANUEL RODRIGUEZ.
CARLOS ANTONIO MEANY.

L'Assemblée Législative ayant approuvé et ratifié le contrat précédent le 14 août 1834, son consentement, ainsi que son ordre officiel reçurent le même jour la sanction de la Chambre du Conseil, rédigée dans la forme suivante:

ORDRE N°.63. *Au citoyen Secrétaire actuel du Conseil représentatif.*

L'Assemblée Législative après avoir pris en considération le contrat de colonisation fait entre le Gouvernement et Thomas Gould, représentant de la Compagnie formée à Londres pour la colonisation des Côtes orientales de l'Amérique centrale, lequel contrat a rapport aux terres non occupées de Vera Paz, a jugé convenable d'arrêter qu'il approuve et ratifie ledit contrat fait par le Gouvernement, le 6 courant, avec le capitaine Thomas Gould, représentant

de la Compagnie à Londres qui se propose de coloniser les terres non occupées du département de Vera Paz.

Que cet arrêté soit communiqué au Conseil représentatif pour avoir sa sanction. Nous portons ceci à votre connaissance par ordre du Corps législatif, afin que vous en informiez ledit Conseil, et nous y joignons la copie du contrat.

DIEU, UNION, LIBERTÉ !

Guatemala, le 14 août 1834.

JOSE MARIA FLORES BUENAVENTURA LAMBUR.

A la salle du Conseil représentatif de l'État de Guatemala à La Cour, le 19 août 1834. Au Chef de l'État.

SIMON VASCONELOS, Président.
JOSE MARIA COBAR, secrétaire actuel.

Guatemala, le 19 août 1834.

Qu'il soit exécuté!

Signé MARIANO GALVEZ.

Par ordre du pouvoir éxécutif.

PEDRO JOSE VALENZUELA, secrétaire général.

Ajoutant à ce qui a été convenu afin de l'éclaircir, je déclare :

1° Que les terres accordées au colonel Galindo, situées dans le département de Vera Paz, district de Peten, par l'ordre n° 20 de l'Assemblée législative, à condition qu'il les fasse coloniser, seront comprises dans ce contrat, s'il manque de se conformer aux termes de son engagement, et pour qu'il n'y ait pas lieu de s'y méprendre, le duplicata dudit ordre sera remis au capitaine Gould.

2° Plusieurs demandes en concessions de terres non occupées ont été faites au Gouvernement qui se réserve de faire connaître ses intentions relativement à ces demandes, en conséquence il déclare que les terres non occupées qui sont l'objet des demandes faites jusqu'à ce jour ne sont pas comprises dans le présent contrat.

3° Que la concession faite à la Compagnie, de quatre lieues carrées de terrain près le port de Refugio, ne portera pas préjudice au gouvernement, qui se réserve dans le voisinage dudit port, une certaine étendue de terrain suffisante pour l'établissement d'une colonie, cependant ledit terrain ne dépassera pas cinquante caballerias d'étendue, et il sera permis à la Compagnie d'y établir des entrepôts librement et gratuitement.

4° Que pour le moment toutes les terres qui s'étendent sur le bord oriental du lac Yzabal et de la rivière Dulce, jusqu'à son embouchure à Livingston, ne doivent pas être colonisées.

C'est pourquoi j'ai ajouté ce présent, contresigné par le Secrétaire général du Gouvernement et scellé du sceau de l'État.

A Guatemala, ce 19 août 1834, dans la 14me année de l'Indépendance.

Signé, MARIANO GALVEZ.

Par ordre du Pouvoir Exécutif,

Signé, P. J. VALENZUELA, secrétaire général.

Je soussigné certifie que les signatures ci-annexées, I. Galvez, P. J. Valenzuela,» sont réellement celles de Galvez, Chef de l'État de Guatemala, dans la Répu- ..ie de l'Amérique centrale, et de Mr Valenzuela, secré- e général, et qu'à tous les actes et écritures signés par , dans leur qualité respective, toute foi et tout crédit ent être attachés, soit dans les cours de justice, soit irs.

En témoignage de quoi j'appose ma signature ainsi que mon sceau officiel, à Guatemala, dans les États Unis de l'Amérique centrale, ce 22 août 1834.

Signé, FRÉDERIK CHATFIELD,
Consul Britanique.

CONFIRMATION DE LA CHARTE

DE

VERÂ PAZ.



LE CONSEILLER CHEF D'ÉTAT, après avoir considéré la demande faite le 30 juin de l'année courante, par Mr Young Anderson, en sa qualité de Commissaire de la Compagnie des Côtes orientales de l'Amérique centrale, établie à Londres, afin d'obtenir un sursis de trois ans pour mettre à exécution les conditions du contrat du 14 août 1834, par lesquelles elle se trouve engagée envers ce Gouvernement; ainsi que la déclaration de la Compagnie qui constate que ce n'était nullement de la faute de celle-ci, si l'exécution n'en a pas eu lieu; prenant aussi en considération que par l'exécution de ce contrat un grand bien résulterait, non-seulement à la Compagnie (qui d'un autre côté peut alléguer que les malheurs qui viennent de frapper ce pays, tels que le choléra, l'état de guerre qui existe encore, et autres circonstances fortuites, ont empêché l'exécution de ses engagements d'une manière aussi expéditive et efficace qu'elle devait l'être), mais à l'État même, ainsi qu'à toute la République, dont le premier besoin est incontestablement l'accroissement de sa population; de plus, et par rapport au susdit contrat, *Voyant* les pouvoirs dont est revêtu Mr Anderson, prenant en outre en considération la correspondance qui a eu lieu entre le Gouvernement et les Directeurs de la Compagnie, ainsi qne le traité du 5 novembre

1838, par lequel le Gouvernement accorde une prolongation d'une année, et celui du 17 juillet de l'année précédente, qui accorde la prolongation demandée actuellement, lequel est resté sans force ni effet par suite des conditions qui s'y trouvent ajoutées et que le susdit Commissaire refuse de ratifier, n'ayant pas reçu l'approbation des Directeurs de la Compagnie : *Considérant* en dernier lieu, les sacrifices pécuniaires et autres non moins dignes d'attention, qui ont été faits par les Directeurs dans le but d'accomplir leur engagement malgré tous les obstacles qui se sont présentés :

RECONNAIT.

1° Que la Compagnie (au moyen de la prolongation d'une année à elle accordée), d'accord avec les termes du contrat primitif a introduit dans ce pays les cent premières familles de colons.

2° Je déclare qu'à l'égard de l'engagement pris par la Compagnie d'établir cent autres familles avant le 14 août prochain, terme de la seconde période, que les événements en dehors de toutes prévisions, qui se sont présentés, tels que le choléra qui a étendu ses ravages sur tout le pays, la guerre et autres circonstances sur lesquelles on ne pouvait pas calculer, doivent, en bonne justice, être pris en considération ; en conséquence un délai, de trois ans, expirant le 14 août 1842, est accordé à ladite Société pour l'introduction d'au moins cent familles ainsi qu'un second délai partant de cette date et expirant le 14 août 1848 pour l'introduction des huit cents dernières familles, comme il est stipulé au contrat.

3° Je déclare en outre que l'époque de vingt années fixée par le contrat pour faire connaitre au Gouvernement quelles sont les parties du territoire dans la propriété desquelles il doit rentrer comme n'étant pas cultivées et occupées, est aussi reculée de trois années complètes.

Pont, à être construit sur le Rio-Grande en 3 ans.

4° Ces prolongations de trois ans dans les périodes des susdits contrats, sont accordées à condition que ladite Compagnie construise ou fasse construire pendant le cours de trois années,

à partir de la date du présent, un pont, en chaînes de fer, sur la rivière Rio Grande à la partie de son coürs qui offrira le plus de facilités, afin d'établir des communications entre la capitale et le Vera Paz. Ce pont sera construit pour laisser un libre passage aux mulets chargés et aux bestiaux, il appartiendra à la Compagnie pendant vingt ans à la fin desquels, il deviendra la propriété de l'État. Pour tout le temps qu'il restera la propriété de la Compagnie, les agents ou représentants de celle-ci, percevront pour son compte sous la garantie de l'État, les péages suivants à lever et à faire payer lors du passage dudit pont.

Droit de Péage.

Pour chaque	cheval ou mulet	non chargé. .		1/2	réal
»	»	» »	» chargé. . . .	1	»
»	»	bête à cornes.		1	»
»	»	tête de bétail d'une moindre espèce.		1/4	«
»	»	passant non chargé.		1/4	»
»	»	»	chargé.	1	»
»	»	Indien chargé d'articles autres que comestibles.		1/2	»

Seront exempts de péages.

Les Indiens non chargés, ou qui ne porteraient que des comestibles ou du fruit.

5° La Compagnie peut de son propre chef changer ce tarif, pourvu toutefois que ce changement soit dans le sens de la diminution.

6° Pour faciliter la construction de ce pont, le Gouvernement placera, à la disposition de ladite Compagnie, des bois de charpente, des objets de maçonnerie, des bornes, et en général tout ce qui a été préparé pour sa construction. Il aidera aussi à transporter de Teleman à la Rivière Grande des articles de fer et autres matériaux qui pourront y être également employés.

7° Attendu que la convention faite le 17 juillet dernier, par suite de la demande du colonel Galindo, et sujette à l'approbation des Directeurs, ne fut pas accueillie par Mr Young Anderson, commissaire de ladite Société, elle est déclarée nulle et comme si elle n'avait jamais existé; de même toute autre concession faite contrairement à la teneur du contrat du 14 août 1834, sera également annulée.

Navigation à vapeur.

8° Il est accordé à la Compagnie, le privilège exclusif, durant vingt années, de naviguer sur les rivières Polochic et Dulce, ainsi que sur le lac d'Yzabal, au moyen de bateaux à vapeur; dans le cas où des services par la vapeur ne seraient point établis en déans trois ans, période stipulée par ce contrat, la Compagnie perdra le privilège. D'ici à cette époque la Compagnie est tenue d'amener un ou plusieurs vaisseaux adaptés à la navigation du Polochic. Le même privilège s'étend aux rivières Chicsoi (qui plus en aval porte le nom de la Passion) et Usumasinta, ainsi qu'à leurs tributaires; mais la période qui est de trois ans pour le Polochic sera de six pour la Passion.

9° Considérant que, par l'article 1er du contrat primitif, la Compagnie possède le droit absolu de propriété sur les forêts et taillis (dans les limites qui lui sont prescrites); Considérant aussi les dépenses qu'exigera le placement des colons, et pour que la Compagnie retire tout l'avantage possible des productions naturelles qui lui ont été accordées, à cette fin, le gouvernement déclare qu'il protégera la Compagnie dans le privilège de la coupe des bois et de l'exploitation des autres productions naturelles, dans les limites du territoire cédé, mais sans que préjudice soit porté aux permissions qui auront été accordées avant le contrat en question.

10° Le Secrétaire général ou le Secrétaire du départe-

me[illegible] compétent aura soin de porter connaissance de cet arrêté à l'Assemblée lors de sa prochaine réunion.

Donné à Guatemala, ce 8 novembre 1838.

Ici suit la rubrique, au lieu et place de la signature du Chef d'État, le citoyen Mariano Rivera Paz.

Pour Copie conforme ; Secrétariat-Général du Gouvernement de Guatemala, ce 10 *décembre* 1838.

SCEAU d'ÉTAT.

Signé, AGUIRRE.

CHARTE

DE CONCESSION DU TERRITOIRE

DE

SANTO THOMAS.



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, chargé du pouvoir exécutif de l'État de Guatemala dans la Fédération de l'Amérique centrale, ayant examiné les titres présentés par Mr Young Anderson, constatant son pouvoir d'agir en qualité d'envoyé et de Commissaire de la Compagnie commerciale et agricole de l'Amérique centrale établie à Londres, et connue sous le titre de *The Eastern Coast of Central America Commercial and Agricultural Company*, dont la gestion est confiée à MM. Peter Harris Abbott, Charles Bourjot et Adam Murray, directeurs. Mr Anderson ci-dessus nommé, ayant démontré que parmi les divers objets de sa mission se trouve celui de faire connaître le désir de la Compagnie d'accéder aux vœux du Gouvernement de cet État et du Gouvernement général de la République pour l'établissement d'une ville et d'un port sur la baie de Santo Thomas; pour la constructions de divers ponts, et de diverses chaussées, afin de rendre plus promptes et plus faciles les communications avec l'intérieur, ainsi que pour d'autres améliorations dont ces territoires sont partout susceptibles, lui, le dit Président du Conseil désigna le citoyen licencié José Antonio Azmitia Sécretaire d'État pour la justice et la guerre, eu égard aux

3

négociations entamées à ce sujet par les citoyens Juan Antonioz Martinez, Pedro Aycinema et Felipe Molina nommés Commissaires à cette fin, sous l'autorité de la loi de Colonisation, émanant de l'assemblée constituante nationale par ses arrêtés du 26 avril 1831, du 29 avril 1834 et du 23 avril 1836, et au droit exclusif et perpétuel que possède le Gouvernement de l'État sur toutes les terres qui s'y trouvent en friche, pour établir avec Mr Anderson la bâse d'un contrat, lesdits Senors Jose Antonio Azmitia et Young Anderson, ont, en vertu de leurs pouvoirs respectifs, préparé de commun accord les articles suivants, sujets à l'approbation de l'assemblée législative.

Article 1er. Sont cédés aux Directeurs de la Compagnie Commerciale et Agricole de l'Amérique centrale, connue à Londres sous la dénomination de *The Eastern Coast of Central America Commercial and Agricultural Company*, les eaux et territoires compris entre les limites suivantes, savoir : Depuis la barre de la rivière Motagua en Amont, et à main droite, jusqu'au point où elle approche le plus près du village de San Pablo ; de ce dit point de la rivière tirant une ligne directe jusque l'Encuentros, ou fourche des rivières Cajabon et Polochic, aussi à main droite. A partir dudit Encuentros, également à main droite, la limite est formée par le Polochic, en le suivant jusqu'à son embouchure dans le lac Yzabal ou Golfe de Dulce ; de là, par les bords Sud et Est de ce dit lac, jusqu'au point de la rivière Dulce qui est en face du château de San Filipe ; de là, elle suit la rivière Dulce ou Golfite, et longe le bord droit du Golfite, jusqu'au commencement de la rivière dite Angustura ou canal ; et suit le même bord de celle-ci, jusqu'à son embouchure dans la mer, de là, elle longe la côte maritime, et double la baie de Santo Thomas, la Graciosa et le cap des Trois points ou de Manavique, jusqu'à ce que cette démarcation se termine à la barre de la Motagua, où elle a commencée.

Le territoire renfermé dans lesdites limites, recevra le nom de DISTRICT DE SANTO THOMAS, et le droit absolu de possession perpétuelle en sera cédé à la Compagnie avec ses forêts, bois et ravins, ainsi que le libre usage des côtes, ports, baies, anses, rivières, lacs, entrées et sorties, sauf les exceptions suivantes; savoir : Les terres qui appartiennent aux communautés et aux villages déjà établis, pour chacun desquels sera réservé aux quatre points cardinaux, l'étendue d'une lieue de terrain à mesurer de la place du marché de ce village, ainsi que les terres qui appartiennent aux particuliers, celles qui sont de la propriété publique, mais cédées à des communautés et villages par titres spéciaux, et celles qui ayant déjà été dénoncées, sont aliénées par la loi, pourtant le Gouvernement s'engage à ne pas aliéner plus de cinquante caballerios [1] des terres comprises dans les limites ci-dessus mentionnées.

La Compagnie ayant l'avantage de profiter des défrichements faits par MM. Balcarcel Pulleiro et Cie, répondra au Gouvernement pour les dépenses occasionnées par ces améliorations, le montant desquelles sera établi d'après celles exigées pour le défrichement fait par la Compagnie d'une même étendue de terrain. Les mandats des ouvriers ainsi que les autres dépenses devront être certifiés par l'Administrateur des douanes d'Yzabal, ou en son absence, par quelque autre à nommer par le Gouvernement.

On calcule que déduction faite desdites terres appartenant aux communautés ou aux particuliers, il restera en friche 8,000 caballerios de bonnes terres, comprises dans les limites ci dessus mentionnées. Ces 8,000 Caballerios étant ceux qui sont accordés à la Compagnie ou à leurs successeurs à perpétuité, et à titre de propriété absolue; ladite Compagnie peut les vendre en tout ou en partie, en vertu de ses droits de propriété, de même qu'elle peut disposer de sa possession ou de ses droits comme il lui paraitra convenable.

1 Un caballero équivaut à 125 arpens.

Ce territoire appartiendra à la Compagnie en entier, quelque soit son étendue pendant les dix premières années qui suivront la date de ce contrat, et elle prendra et choisira lesdits 8,000 caballerios où il lui conviendra. Lors de l'expiration de ces dix années, un arpentage sera fait, afin de vérifier s'il existe réellement les 8000 caballerios de terres ou s'il y en a de disponibles plus ou moins, dans le territoire décrit, indépendamment des terres qui appartiennent aux communautés ou aux particuliers.

Dans le cas où le montant dépasserait les 8,000 caballerios, la Compagnie aura la faculté d'acheter le surplus, à condition de payer au Gouvernement de l'État le prix auquel il sera évalué par deux experts, dont un sera nommé par le Gouvernement et l'autre par la Compagnie ; si cependant cette dernière ne voulait pas acheter l'excédant, en cas qu'il y en ait, cet excédent reviendra au Gouvernement ; mais d'un autre côté, si le résultat de l'arpentage prouve qu'il y a moins que les 8,000 caballerios, le Gouvernement suppléera au déficit par des terres incultes, là où il conviendra à la Compagnie de les choisir.

Si à cette période, il n'y avait pas de terres incultes dans l'État, le Gouvernement sera exempt de l'obligation qui lui est imposée par ce qui précède, et la Compagnie renoncera à tous ses droits à une compensation. La concession que fait le Gouvernement à la Compagnie par le présent article, ne peut jamais être comprise en sens contraire à son droit de souveraineté, laquelle reste à l'État de Guatemala, qui la retiendra dans tout le territoire.

Art. 2. Il est accordé et transmis aux Directeurs de la Compagnie, pour le bénéfice de celle-ci, le droit de possession de toutes les îles qui se trouvent en dedans de trois lieues des côtes et des endroits ci-dessus indiqués.

Art. 3. Il est en outre accordé aux Directeurs de la Compagnie, pour le bénéfice de celle-ci, le droit exclusif (relativement aux étrangers) de la pêche et de la chasse,

dans tout le territoire, et le long des côtes de ce territoire et de celles des îles, ainsi que dans les rivières, ports, baies, lacs, anses, entrées et sorties compris dans ce contrat.

Art. 4. Le Gouvernement de cet État employera son influence près du Gouvernement Général de la République pour obtenir du Congrès Général, un arrêté qui accorde l'application des droits de tonnage à percevoir dans le port de Santo Thomas, aux travaux nécessités pour l'amélioration dudit port, de la ville que l'on se propose de bâtir, et des fortifications exigées pour sa défense. Le montant dudit droit de tonnage, destiné à être employé, sera réglé et établi par une Commission composée de trois personnes, dont une sera nommée par le Chef de l'État, une autre par le Corps Municipal, et la troisième par la Compagnie.

Art. 5. La Compagnie possède le droit exclusif de naviguer par bateaux à vapeur, pendant vingt années sur la rivière Motagua, sur la rivière de l'Angostura, dite le canal ou rivière Dulce, sur le Golfite, sur la rivière qui réunit le Golfite au golfe de Dulce ou lac d'Yzabal, sur la rivière Polochic, et sur la rivière Cajabon, (ainsi que dans le port de Santo Thomas, dans celui de la Graciosa, Caballos ou San Gil de Buena Vista, et dans les ports, baies, anses, entrées et sorties, collectivement ou intégralement, et aussi le long des côtes et autour des îles de l'État de Guatemala, comprises dans les limites décrites dans le 1er article et dans celui-ci. Bien entendu que si ladite Compagnie n'avait pas placé un bateau à vapeur sur la rivière Motagua avant l'expiration de trois ans à partir de la date du contrat, elle perdra en ce qui concerne ladite rivière le privilège exclusif qui lui est accordé par ces articles.

De même, si dans ladite période elle n'avait pas placé sur la rivière Polochic un bateau à vapeur, elle perdra également son privilège exclusif, et dans le cas ou le bateau à vapeur employé actuellement par la Compagnie sur les eaux du golfe Dulce, sur celles de la rivière Dulce, du

Golfite, rivière d'Angustura ou canal, ainsi que les côtes maritimes, discontinuait son service et n'était pas remplacé par un autre dans la période de trois ans, elle perdra également son droit exclusif relativement à ces eaux.

Quiconque sans la permission des Directeurs de la Compagnie, ou de son représentant, et en contravention des privilèges accordés par le présent contrat, naviguera dans lesdites eaux, en tout ou en partie, par moyen de vaisseaux ou batiments mus par la vapeur, s'exposera au payement (après condamnation du tribunal à ce compétent) d'une amende de 5,000 dollars, de plus, à la perte du, ou des vaisseaux et bâtiments ; le tout au bénéfice de la Compagnie.

Afin de garantir ce privilége, l'Administration des douanes recevra des instructions pour empêcher l'embarquement et le débarquement des marchandises de tout bâtiment à vapeur qui n'appartiendra pas à la Compagnie ; réglement que l'État se charge de demander au Gouvernement général de la République.

L'État usera aussi de son influence près du Gouvernement général, pour obtenir que les bateaux à vapeur et toutes autres espèces de vaisseaux ou bâtimens appartenant à la Compagnie ou employés par elle, soient exempts du droit de tonnage dans tous les ports de la République.

Dans le cas où cette concession serait refusée par le Gouvernement général, il sera laissé au libre choix de la Compagnie de continuer le service de ses bâteaux à vapeur ou de les retirer, sauf la perte du privilége dans le dernier cas.

Art. 6. Pendant les trois années qui dâteront de la signature de ce contrat, les Directeurs de la Compagnie introduiront ou feront introduire dans le port de Santo Thomas au moins cent familles, pour habiter ou la ville qui y sera établie, ou son voisinage, cent autres dans la période de six années, trois cents autres dans la période de

dix années et cinq cents autres dans la période de vingt années. Il leur est facultatif d'en introduire un nombre plus considérable.

Le choix des colons que les Directeurs de la Compagnie doivent introduire, n'est nullement limité aux sujets de la Grande Bretagne, au contraire il leur sera permis d'introduire les indigènes ou les sujets de tout autre État. Les indigènes de l'Amérique centrale pourront aussi s'y établir en se conformant seulement aux conditions imposées par la loi aux autres colons, et aux réglements municipaux contenus dans ce contrat ou qui pourront en naître.

Des mille familles stipulées par cet article, la quatrième partie au moins consistera en Espagnols ou Portugais, (soit des Iles soit d'outre-mer) en Allemands ou en Maltais.

Art. 7. La Compagnie, ses officiers et ses employés, les colons leurs successeurs et descendants, auront et jouiront de la sécurité personnelle et de propriété que le Gouvernement garantira de tout son pouvoir, et cela, en commun avec les autres habitants de la République.

Art. 8. Ils jouiront aussi de toute liberté en ce qui concerne leur culte sans craindre d'être entravés sous un prétexte quelconque dans le libre exercice de leur profession de foi.

Art. 9. Les colons, leurs successeurs ou leurs descendants, ainsi que les officiers et employés de la Compagnie, auront et exerceront le droit de disposer de leur propriété, actions et droits par testament de la même liberté que les indigènes du pays. Les testaments seront reconnus authentiques par devant le juge résidant, dont le certificat accordé après une sevère investigation sera valable. Dans le cas où un individu viendrait à mourir intestat, les parents du défunt, même ceux qui seront en pays étranger, hériteront en conformité des lois de l'État.

Art. 10. L'esclavage ne peut exister dans aucune partie de l'Amérique centrale, il est aboli à perpétuité.

Art. 11. Les Directeurs de la Compagnie ses représentants ou ses agents, ainsi que les colons, pourront prendre pour apprentis volontaires, tous individus qui voudraient venir dans la colonie de Santo Thomas en cette qualité.

De pareils contrats auront force de loi dans ce pays quoiqu'ils aient été exécutés en pays étrangers, mais ce ne sera que pour la période de cinq ans de service.

Cette clause ne peut être applicable aux esclaves émancipés, de même, qu'ils ne pourront faire partie des mille familles stipulées dans le 6e article.

Art. 12. Les nouvelles colonies seront exemptes pour vingt ans à dater de leur établissement, de toutes espèces de droits ou de contributions, quelque soit la dénomination sous laquelle il sont connus, sauf le droit d'importation sur les articles non exemptés par l'article 14 de ce contrat. Elles seront également exemptes de toute espèce de monopole. Toutes espèces de commerce et d'industrie pourront être exercées par les colons, même l'exploitation des mines, mais nonobstant ce qui a été prévu dans cet article, ceux-ci seront tenus de payer les contributions qui seront jugées nécessaires pour maintenir une force policière suffisante pour l'Administration de la justice, pour le culte public, et pour l'éducation du district. Le montant de ces contributions sera fixé, et la manière de les rétribuer et d'en disposer sera arrêtée par le corps municipal. Mais le Gouvernement de l'État d'accord avec le représentant de la Compagnie, aura la faculté de fixer le nombre dont sera composé le personnel de la police. Les colons payeront également la contribution que nécessitera leur Gouvernement local, laquelle sera levée et appliquée par le corps municipal.

Art. 13. Il est concédé aux nouvelles colonies, pour la durée de vingt ans, sans aucune espèce de droit, l'exportation par terre et par mer en pays étranger sur toute espèce de productions et de denrées commerciales, sur les

produits, soit de leur industrie, soit de ceux des autres colonies de ces États, soit même ceux des pays étrangers (pourvu que dans ce dernier cas ils aient été reconnus par une entrée légitime) mais sans que pour cela, préjudice soit porté à l'obligation de reconnaître les douanes respectives, lesquelles faciliteront leur chargement et leur départ par la plus grande promptitude, l'Administration des douanes étant responsable de tout délai que pourra occasionner la négligence de celles-ci.

Art. 14. La compagnie et les nouvelles colonies seront également exemptes pendant le même espace de temps, c'est-à-dire vingt années, de toute prohibition contre l'introduction par terre ou par mer de tous les produits et de toutes les denrées commerciales qui peuvent être regardées comme la production de quelque partie que ce soit du territoire de ces États.

Elles pourront introduire aussi des productions et des denrées étrangères qui ont payé les droits d'importation, dans un lieu quelconque de la République, elles pourront en outre, même introduire des pays étrangers et exempts de tous droits, des outils en fer ou en tout autre métal, ainsi que des outils en bois propres à l'agriculture, et des machines et articles de mécanique en tous genres qui servent à l'agriculture et aux arts; des matériaux pour la bâtisse des maisons, des livres, et en général tout ce qui sert à l'instruction morale.

La Compagnie peut aussi importer de tous pays étrangers et exempts de droits, les vivres qui seront nécessaires pour ses officiers et ses employés, ainsi que les habillemens, armes et munitions dont elle aura besoin pour la milice et la police formées pour la défense du district, et la sécurité de l'État.

Le privilége ci-dessus mentionné, s'applique également aux provisions que les colons importent pour leur propre usage. Pour conclure, la Compagnie jouira d'une liberté

absolue de trafiquer et de commercer, tant à l'étranger qu'à l'intérieur, tout en se conformant aux réglements qu'observent les naturels du pays.

Art. 15. Le Gouvernement de l'État, usera de son iufluence près du Gouvernement général, afin d'obtenir son assentissement sur la réduction de deux pour °/₀ des droits maritimes qui a été concédée pour favoriser les importations dans le port de Santo Thomas pour toute la période de vingt années, et que les droits d'entrepôt soient appropriés comme suit, savoir : une moitié à l'augmentation et au perfectionnement des entrepôts dudit port, et l'autre moitié à faire enlever de la rivière Motagua les objets qui l'obstruent; à cet effet cette dernière moitié sera confiée pour son application à la commission désignée par l'article 4.

Art. 16. La Compagnie s'engage à ouvrir entre le port de Santo Thomas et la rivière Motagua, un chemin pour le passage des voitures, et un autre chemin selon la convenance de la Compagnie pour voitures ou bêtes de somme, entre la rivière de l'Angustura ou canal du Golfite, et ledit port, pourvu toutefois, que ce dernier chemin soit praticable. Il est entendu que le chemin conduisant à la Motagua sera terminé en trois ans à dater de la signature de ce contrat, et que le chemin de l'Angustura ou canal du Golfite, sera également terminé dans la dite période, si toutefois cela est praticable et convient à la Compagnie. Le Gouvernement déclare qu'il n'a exécuté aucun contrat pour l'ouverture du chemin qui doit aller du Muo ou de l'Encuentos à Santo Thomas, et qu'il n'en exécutera point pendant six ans, laissant ainsi à la Compagnie le soin de s'en charger ou non, selon sa volonté, cependant, dans le cas où à la fin des six années, la Compagnie ne s'en était pas chargé, et que l'on vienne à faire des propositions au Gouvernement, il fera une demande à la Compagnie, afin de savoir, si elle veut lui faire des propositions plus avantageuses, dans le cas contraire, et la route étant entreprise par un individu

ou par une Compagnie, le Gouvernement n'accordera juste, que le terrain absolument nécessaire pour sa construction.

S'il arrive que les citoyens Galindo et Moscoso ouvrent la route qu'ils se sont engagés de commencer cette année, et de terminer avant deux ans, elle sera aussitôt mise à la disposition de la Compagnie. D'après les termes et les conditions qui pourront en ce cas se faire entre le Gouvernement et la Compagnie, et en considération des frais qu'occasionnera à cette dernière la construction desdites routes, les péages suivants lui sont accordés, pour le présent et à perpétuité à titre de propriété absolue, lesquels elle est autorisée à lever et à faire rentrer selon le tarif suivant. Le propriétaire, le porteur ou le consignataire de marchandises ou d'effets qui passeront par ces chemins, ou par ceux qui pourront être construits plus tard, sans payer les droits ainsi arrêtés, seront sujets à l'amende d'un dollar par paquet ou ballot, laquelle amende sera levée au bénéfice de la Compagnie, après condamnation.

TARIF de Péages sur la Route de Santo Thomas à la rivière Motagua, allant ou venant.

Pour chaque barrique de quelqu'espèce qu'elle soit, liqueur ou autre, dit demi chargement. .	1	réal.
Id. id. chargement entier. .	2	»
Pour un castellana de toute espèce de liqueur. .	1	»
Id. de baume.	1/2	»
Pour une boite de baume.	1	»
Pour une jarre de toute espèce de liqueur. . . .	1	»
Pour une demi id. id.	1/2	»
Pour une jarre d'huile ou d'olives.	1/4	»
Pour une boite de raisins.	1/4	»
Pour un quintal de fer, de cuivre, d'étain, ou de toute autre espèce de métaux en lingots ou convertis en gros articles de manufactures, tels que pics, pioches, chaudrons, etc., etc.	1	»

Pour toute espèce de comestibles, par voiture chargée.	1	»
Pour bêtes à cornes, par tête.	½	»
Pour bétail d'une moindre espèce, par tête.	½	»
Pour toute espèce de voiture de luxe, à roues.	1	»
Pour toute espèce de ballots, surons, paquet, caisse ou boîte, qui passera par la route en allant ou en revenant, et qui n'ont pas éte nommés dans ce Tarif; par Arroba ou poids de 28 livres.	1	«

Sont exempts de Péages:

1° Chevaux avec ou sans cavalier, et mulets à monture ou à chargement.

2° Céréales importées de l'étranger.

3° Provisions de l'intérieur allant à Santo Thomas et céréales allant à l'intérieur.

TARIF des péages sur la Route de Santo Thomas, rivières de l'Angustura ou Golfite, allant ou venant.

Si le chemin est construit pour montures, les péages seront les mêmes que pour la route de la rivière de la Motagua.

Si au contraire il est construit pour voitures, il y aura une augmentation sur ces péages de 25 pour %, ou le surplus d'un quart sur chaque péage respectif.

Il est entendu que la Compagnie possède le droit et le pouvoir de modifier ces tarifs sans consulter le Gouvernement, si les changements tendent à la diminution.

Art. 17. Les Directeurs de la Compagnie auront et exerceront, pour le bénéfice de cette dernière, le privilège exclusif sur tous autres individus de couper toute espèce de bois, croissant dans le district et sur les côtes, territoires et îles compris dans ce contrat.

Ce privilège exclusif s'appliquera également aux deux rives de la Montagua, et les Directeurs ou Représentants de la

Compagnie auront le plein pouvoir d'aliéner ou de transférer ces droits et ces privilèges à qui que ce soit en tout ou en partie.

La Compagnie aura également le droit exclusif de s'approprier toutes les productions indigènes des territoires des côtes et des îles qui lui sont assignés par la présente concession. Sont exceptés de ce dernier privilège, les bois et toutes les productions qui se trouvent sur les terres des communautés déjà existantes et dans l'étendue d'une lieue mesurée des quatre points cardinaux de la place du marché des dites communautés.

Sont également exceptés : les bois et toutes les productions indigènes qui existent sur les terres qui appartiennent à des individus, et finalement, tous les bois accordés par le Gouvernement, par contrats ou concessions faits avant cette date, lesquels ne sont pas annulés par la non-exécution de la part des personnes intéressées, des conditions par lesquelles elles étaient liées.

Lorsque les périodes des dits contrats, concessions ou licences seront terminées, soit par l'expiration du terme ou que les conditions des dits contrats, concessions ou licences aient été exécutées, ou bien encore qu'ils soient échus par quelqu'autre cause, alors le droit exclusif qui est accordé par cette clause à la Compagnie, s'étendra à toutes les exceptions mentionnées, lesquelles en sont actuellemeut exemptes parce qu'elles sont entre les mains d'autrui, ou à celle d'entre elles qui pourra être ainsi échue. Comme il est de la plus haute importance de coloniser le port de Santo Thomas, et comme toute facilité devra être donnée à la Compagnie pour l'engager à y former un établissement, il lui est permis de couper autant de bois qu'elle en aura besoin pour la construction, et d'en prendre même s'il est nécessaire dans les terres appartenant à des individus qui possèdent des licences pour la coupe du bois.

Art. 18. Les Directeurs de la dite Compagnie s'engagent

à faire dresser par leurs agents, un plan pour l'érection de la ville commerciale de Santo Thomas ; ce plan sera remis entre les mains du Gouvernement avant l'expiration d'une année, à dater de la signature de ce contrat. Il y sera réservé des places convenables à l'établissement d'un pavillon pour le Commandant des troupes, pour l'établissement d'une Douane, de Bureaux publics, et d'Églises. Quel que soit la forme donnée à ce plan, il doit contenir au moins une surface d'un mille carré, qui sera agrandie au fur et à mesure que la population augmentera.

La Compagnie prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer une architecture uniforme dans la construction des maisons et des édifices publics, elle veillera aussi à ce que la population ait des logements le plus promptement possible. Les rues doivent être droites, entrecoupées à angles droits, elles doivent être larges, et il sera laissé un espace suffisant pour la construction des squares (places carrées).

Art. 19. Les Directeurs de la Compagnie jouiront pour le bénéfice de celle-ci du droit absolu de propriété dans toutes les mines qui seront découvertes en dedans des limites de cette concession avec plein pouvoir d'en exporter les produits de la manière la plus convenable, payant au Gouvernement le dixième du profit net, après être rentrée dans les sommes dépensées par elle, pour leur exploitation.

Art. 20. Les directeurs sont autorisés à nommer un Commissaire ou Représentant de la Compagnie dont la résidence sera fixée à Santo-Thomas.

Le corps municipal aura le droit de nommer un Alguazil Mayor ou Magistrat, chargé du pouvoir exécutif, qui aura à sa disposition un service de police suffisant pour maintenir l'ordre et assurer aux habitants paisibles toute sécurité et protection ; prendre les malfaiteurs, exécuter les ordres supérieurs et les arrêtés légaux du corps municipal ; chaque individu arrivant dans ce district devra se présenter immé

diatement au Magistrat chargé du pouvoir exécutif ; et s'il ne donne pas dans le délai fixé par cet officier, une garantie suffisante de sa bonne conduite, il sera forcé de quitter, et en cas de refus sera traité comme un vagabond.

Art. 21. Le corps municipal aura l'autorisation et le pouvoir de nommer et installer un Juge qui entendra et décidera dans les cas civils et criminels. Il nommera aussi un pouvoir général, et donnera connaissance de ces nominations au Chef de l'État.

Le corps municipal fera les réglements nécessaires autant pour établir les fonctions des dits officiers, que pour leur servir de guide dans l'exercice de leurs devoirs.

Art. 22. Les cas criminels qui ne seront pas dans la juridiction de la police correctionnelle, seront renvoyés devant un jury.

Les jurés seront choisis par la voie du sort, parmi les propriétaires, les habitants de la ville et du District, qui possèdent un capital, un commerce, une possession, ou un métier qui leur rapporte un revenu annuel d'au moins 200 dollars. Sont exceptés ceux qui ne savent ni lire ni écrire, ceux qui auront eu devant les tribunaux une cause criminelle, et ceux qui auront été reconnus coupables de crimes contre la République, l'État, la paix ou le bien-être de la communauté.

Le jury prononcera sa déclaration ou son verdict sur la culpabilité ou la non-culpabilité de l'accusé, et le juge prononcera d'après ce verdict sa condamnation, ou son acquittement, selon la loi et sa conscience. Des condamnations qui entraineront des peines capitales seront revues avant d'être exécutées, par la Cour suprême de justice de l'État, qui aura le pouvoir de les confirmer, de les changer, ou de les révoquer.

Art. 23. Les Cas Civils seront décidés par le juge d'après la loi et sa conscience, sauf ceux dont le sujet en litige ne comportera pas plus de 50 dollars.

Art. 24. Le Corps municipal sera composé de six membres réguliers qui seront élus à une majorité de voix par les propriétaires et les autres habitants de la ville ou du District qui possèdent une propriété, une profession, un métier, ou un revenu annuel d'au moins 200 dollars. Pour être membre du corps municipal il est nécessaire d'être en possession d'une propriété, d'une profession, ou d'un métier qui produit un reveuu annuel de 500 dollars au moins.

Pour être élu membre du conseil municipal, il faut savoir lire et écrire, n'avoir aucune cause criminelle devant les tribunaux, et n'avoir pas été condamné pour crimes contre l'État ou contre le bien-être de la communauté. Le juge, le procureur-général, et le représentant de la Compagnie seront de droit (ex officio) membres du corps municipal et seront ajoutés au nombre des membres élus. Chacun des six membres réguliers, rempliront à tour de rôle les fonctions de juge de la police correctionnelle, et prendront connaissance des causes civiles pour injures ou pour dettes qui ne dépasseront pas 50 dollars.

Pendant vingt ans, tous les réglements faits par le corps municipal ainsi que les arrangements qu'ils pourront faire, afin d'établir des contributions locales (le tout étant approuvé par l'assemblée législative de l'État), seront promulgés et auront force de loi. A l'expiration des vingt ans, le code Livingstone sera observé dans tout le district, si tel est le désir des Colons.

Art. 25. Les colons et individus qui s'établiront dans le voisinage de la ville ou du district, seront tenus de faire le service militaire local. Le représentant de la Compagnie les organisera en milice civile ou gardes-locaux qui ne pourront être employés hors du District. Tout homme de l'âge de 16 à 54 ans est tenu à faire ce service. Le Commissaire de la Compagnie sera le commandant de la milice, et comme tel, sera responsable envers le Chef de l'État. Les officiers seront désignés par ledit commandant et commissionnés par le Chef de l'État.

Toute la milice sera assujettie aux réglements convenus d'accord entre le Chef de l'État et le Corps municipal. D'après la constitution de l'État, la police pour la sécurité du District ne peut être confiée qu'aux autorités civiles, et la force publique ne pourra agir que sur la réquisition desdites autorités, sauf le cas d'une invasion.

Art. 26. Les réglements, les explications, et les additions qui seront nécessaires pour donner à ce contrat un plus grand effet et pour aider à son opération, peuvent être arrêtés plus tard par le Chef de l'État, de commun accord avec la Compagnie.

Art. 27. Afin d'assurer l'exécution des conditions ci-dessus stipulées, la Compagnie s'oblige à payer une amende de 5,000 dollars en espèces au Gouvernement, dans le cas où elle viendrait à faillir, relativement à quelques articles importants de ce contrat, et à cet effet elle donnera comme garantie, toute sa propriété tant en ce pays qu'ailleurs, il est cependant bien entendu que la Compagnie ne sera pas redevable envers le Gouvernement de cette amende, si celui-ci de son côté manquait également aux engagements qu'il a pris envers elle. Dans le cas où le Gouvernement venait à manquer à ses engagements, il sera redevable envers la Compagnie, comme l'est celle-ci envers lui.

Il est aussi convenu que le Chef de l'État, fera parvenir une notification officielle à la Compagnie dans le cas où elle n'aurait pas rempli les conditions d'un article quelconque de ce contrat, et lui accordera une période de douze mois, afin que la dite Compagnie puisse être à même de remplir ses devoirs, ou de faire connaître au Chef de l'État, les causes qui ont empéché leur accomplissement.

Art. 28. Finalement, le Gouvernement de l'État nommera le citoyen * * * * * pour aller à Santo Thomas et à Yzabal, afin de publier ce contrat, et de donner possession à la Compagnie par l'entremise de son représentant, sous la garantie du drapeau national et sous la protection

de l'État. Comme il y aura un certain intervalle avant que l'Assemblée législative puisse se réunir, et que pendant ce temps ledit Envoyé ou Commissaire doit retourner en Angleterre, il est convenu que le terme de huit mois, à partir de la signature du présent, sera accordé à la Compagnie, pour qu'elle expédie dans ce pays, ledit Commissaire ou un autre qu'elle nommera à sa place, muni de pleins pouvoirs, accordés pardevant Notaire, qui l'autorisent à agir comme son représentant, et à ratifier tous les actes qui seront exécutés en vertu de ce contrat; [1] et le Gouvernement s'engage à ne pas faire de concessions, ainsi qu'à ne pas accorder de privilèges à un individu ou à des individus quelconques qui puissent nuire en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux droits ou aux privilèges accordés par le présent acte à ladite Compagnie.

En foi de quoi, et pour lier ce contrat en totalité et en partie, Nous, ledit Jose Antonio Asmitia et Young Anderson, dans nos qualités respectives ci-dessus constatées, le signons et le scellons dans la ville de Guatemala.[1]

Ce 15 du mois d'octobre, de l'an 1838.

Signé, J. A. ASMITIA.
YOUNG ANDERSON.

1 On s'est déjà conformé a cette prévision en envoyant une procuration à Don Carlos Meany, de Guatimala.

DÉCRÊT

DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE L'ÉTAT DE GUATEMALA.

CHARTE

AUTORISANT LA

BANQUE DE GUATEMALA.

(Traduit de l'Espagnol.)

BANQUE

DE

GUATEMALA.

Il appert que l'Assemblée Constituante de l'État de Guatemala a jugé convenable de rendre le décret suivant, n° 52.

La dite Assemblée a pris en considération le mémoire qui a été présenté au Gouvernement par plusieurs négociants de la ville de Londres, à l'effet d'obtenir une Charte qui autorise l'établissement d'une Banque dans cet État.

En conséquence du désir manifesté par le Gouvernement de favoriser le rapport fait sur ce sujet, par une commission de négociants nommés à cet effet, ainsi que l'opinion émise à l'Assemblée par les comités du commerce et du crédit public, ladite Assemblée a jugé à propos d'octroyer et d'accorder la Charte de concession demandée, aux termes et conditions spécifiées dans les articles qui suivent :

Art. 1er. Une Compagnie d'actionnaires sera organisée sous la dénomination de Banque de Guatemala, dont le siége principal sera fixé dans la ville de Guatemala, avec faculté d'établir des succursales ou agences partout où le conseil d'administration le jugera convenable.

Art. 2. L'objet de la Banque est de faciliter et d'étendre les relations commerciales, ainsi que d'encourager la circulation des capitaux entre l'Europe, Guatemala, et l'Amérique du Centre. A cet effet, la Banque agira comme Banque de dépôt, de circulation, de prêt, d'escompte, de commission et de crédit ; recevra, comme simple dépôt et

à ce titre ou à un intérêt, des sommes d'argent, des capitaux de particuliers, de compagnies ou de corporations, payera les sommes ainsi déposées, sur mandat, billet à vue ou à terme, soit à la Banque, soit ailleurs; escomptera des effets et fera des avances sur garanties acceptables, pour le payement desquels elle pourra recevoir les produits du pays, et les exporter pour son propre compte ou par commission, (mais elle ne pourra jamais importer des marchandises ou des produits étrangers pour son propre compte ou par commission) elle se chargera des commissions de Banque, recevra et payera des sommes d'argent, accordera des lettres de crédit et recevra en dépôt les revenus de l'État, aux conditions qui seront convenues avec l'approbation de la législature, entre le Gouvernement et le conseil d'administration de la Banque. L'intérêt à recevoir par la Banque pour ces diverses opérations sera réglé par ses propres statuts, mais il ne pourra excéder celui alloué par les lois actuelles de l'État, ou qui pourrait être légalement fixé par la suite.

Art. 3. La banque est autorisée à mettre en circulation des billets de la valeur de cinq dollars (25 fr.) et au-dessus, payables au porteur et à présentation au lieu de l'émission, mais le total du papier à émettre ne doit pas excéder la somme à laquelle pourra s'élever le capital de la Banque.

Art. 4. Le capital de la Banque sera d'un million de dollars, (5,000,000 fr.) divisé en dix mille actions de cent dollars (500 fr.) chacune. Dix pour cent sur chaque action seront payés en souscrivant, dix pour cent un mois après, et dix pour cent un mois après la formation du conseil d'administration, ce qui fait en tout trente pour cent.

Les versements s'effectueront entre les mains des banquiers de la Compagnie à Londres. Le complément des actions sera aussi payé par dix pour cent, lorsque la demande en sera faite par une notification, qui devra au moins être signée par un des commissaires ou directeurs

anglais, mais aucun appel ne pourra excéder dix pour cent, et devra accorder deux mois au porteur d'actions.

A l'égard des actionnaires de Guatemala, il est bien entendu que les époques ci-dessus fixées, ne commenceront à courir que quand la Banque sera établie dans cette ville. Si les fonds ne sont pas versés aux échéances fixées, les actions et les versements qui auraient été faits tomberont au profit de la Banque, néanmoins le conseil d'administration aura le droit de les restituer à l'actionnaire déchu, lorsqu'il alléguera des raisons suffisantes.

Art. 5. La Banque sera considérée comme constituée, et toutes les clauses de cette Charte auront leur effet plein et entier, quand il y aura pour cinq cent mille dollars (2 millions 500 mille francs) d'actions souscrites en Angleterre, et quand il y aura en caisse à Guatemala, au moins cent mille dollars (500,000 fr.) en espèces d'or ou d'argent. Deux mille actions seront réservées pour les souscripteurs de cet État et des autres de la République. Le reste des actions sera mis en émission par le conseil administratif avec la sanction des commissaires anglais, à telles époques, et à telles conditions qu'il sera jugé le plus avantageux à la Banque.

Art. 6. Si après le placement de la totalité des dix mille actions, les affaires de la Banque exigent un surcroit de capital, le conseil d'administration avec le consentement des commissaires anglais, pourra émettre deux mille cinq cents actions de plus, de cent dollars (500 fr.) chacune. Les porteurs des premières actions, auront l'option de souscrire pour la moitié des nouvelles au pair, en proportion du nombre d'actions dont ils seront propriétaires. L'autre moitié de ces nouvelles actions, appartiendra à la Banque, et elles seront émises du consentement des commissaires anglais, de la manière et aux prix déterminés par le conseil d'administration. Un cinquième de ces actions sera mis en réserve pour les souscripteurs de l'Amérique du Centre.

Art. 7. Toutes les actions seront de la même espèce. Les souscripteurs anglais rempliront à Londres toutes les formalités prescrites par la loi pour rendre le présent contrat authentique et valable. Une copie conforme à ce document sera transmise à Guatemala, pour être signée par les actionnaires de ce pays. Le transfert des actions se fera par la remise du certificat d'action, approuvé par une déclaration signée du vendeur, de l'acquéreur, ou de leurs fondés de pouvoirs; cet acte sera inscrit dans un livre ouvert et tenu à cet effet en Angleterre par les commissaires ou directeurs, et à Guatemala au principal établissement de la Banque.

Art. 8. Tout porteur d'actions, recevra l'intérêt des sommes payées sur ses actions, à raison de cinq pour cent par an, et un dividende sur les bénéfices annuels de la Banque. L'intérêt se payera tous les six mois, et le dividende tous les ans, à l'Agence de la Banque à Londres, et au Bureau principal à Guatemala.

Art. 9. La durée de la Charte de la Banque est fixée à 20 ans, cette dernière devra commencer à entrer en opération, le 1er janvier 1840, ou au plus tard, le 30 juin 1841, pour finir au 1er janvier 1860 ou l'année suivante, date de l'expiration des dites vingt années. Pendant toute cette période, le Gouvernement de Guatemala ne pourra accorder de Charte à aucune autre Compagnie de propriétaires Anglais, Étrangers ou Naturels, excédant le nombre de six personnes, pour faire des opérations de Banque dans les limites de l'État de Guatemala, à moins que ce ne soit avec le consentement exprès et par écrit, du Conseil d'Administration, des Commissaires Anglais, et des trois quarts des actionnaires d'Angleterre et de Guatemala, possédant les trois quarts des actions. La présente Charte sera considérée comme nulle et non avenue, si la Banque n'a pas commencé ses opérations à l'époque ci-dessus fixée, c'est-à-dire au 30 juin 1841.

Art. 10. L'Administration de la Banque est confiée à un Conseil Administratif, composé de cinq membres, dont un Directeur et quatre Administrateurs. Le Directeur et les deux premiers Administrateurs seront choisis par les actionnaires Anglais, et resteront en fonctions pendant un temps qui sera fixé par ces derniers. Les deux autres Administrateurs seront des citoyens de l'État de Guatemala, nommés par le Directeur et les deux Administrateurs Anglais, avec l'approbation du Chef de l'État. Ils demeureront en fonctions pendant deux ans à dater du jour de leur nomination. Lorsque le temps respectif de leurs fonctions sera révolu, un nouveau choix aura lieu.

Les actionnaires Anglais nommeront les Administrateurs Anglais, et les actionnaires de l'Amérique Centrale, s'ils sont en nombre suffisant, nommeront les Administrateurs de l'Amérique Centrale.

Le Directeurs et les Administrateurs peuvent être réélus; s'il arrivait qu'il n'y eut pas d'actionnaires de l'Amérique Centrale, les Administrateurs Anglais nommeraient ceux de l'Amérique du Centre avec l'approbation du Chef de l'État.

Art. 11. Le Directeur devra être possesseur de vingt actions, et les autres Administrateurs de douze chacun, ces actions seront enregistrées à leurs noms respectifs, et ne pourront se transférer pendant la durée de leurs fonctions.

Art. 12. Les appointements du Directeur et des deux Administrateurs Anglais seront fixés par les Commissaires Anglais, et ceux des Administrateurs de Guatemala, par les actionnaires de l'Amérique du Centre, s'il s'en trouve, sinon, par le Conseil Administratif de la Banque, mais leurs appointements ne doivent pas être plus élevés que ceux des Administrateurs Anglais.

Art. 13. Le Directeur présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, il signera conjointement avec

un Administrateur Anglais et un de Guatemala, les minutes ainsi que tous les billets, documents et actes de la Banque, En l'absence du Directeur, les fonctions de Président seront dévolues au plus âgé des Administrateurs.

Art. 14. Aucune assemblée du Conseil d'Administration ne pourra avoir lieu, aucune résolution ne pourra être prise, sans la présence de trois membres au moins; en cas d'égalité des vôtes, le Président aura voix prépondérante.

Art. 15. Le Conseil d'Administration nommera et révoquera tous les officiers, commis, employés et serviteurs de la Banque, il réglera leurs travaux et leurs émolumens.

Art. 16. Une réunion d'actionnaires Anglais, ayant payés 10 p. % sur leurs actions, aura lieu un mois au plus tard après la constitution de la Banque, à l'effet d'élire deux actionnaires, en qualité de Commissaires Anglais qui doivent être porteurs chacun d'au moins vingt-cinq actions; lesquels devront seconder le Conseil d'Administration, pour faciliter les opérations de la Banque en Angleterre, et recevront du Conseil d'Administration, des états périodiques de l'actif et du passif de la Banque pour en instruire les actionnaires Anglais.

Les Commissaires Anglais seront élus tous les ans, ou à de plus longs intervalles, si les actionnaires anglais le jugent convenable.

Art. 17. Le 31 décembre de chaque année, on établira la balance des livres, dont le Conseil d'Administration dressera un bilan, indiquant les bénéfices bruts et nets, réalisés par la Banque pendant l'année échue.

Art. 18. Après déduction faite de l'intérêt payé ou dû aux actionnaires et de tous les frais d'Administration, les profits nets seront divisés ainsi qu'il suit : dix pour cent seront convertis en fonds de réserve, et l'excédant sera partagé entre les actionnaires.

Art. 19. Quand le fonds de réserve s'élevera à cent mille dollars (500,000 fr.) on en répartira la moitié à titre

de boni entre les actionnaires, suivant le nombre des actions dont ils seront respectivement porteurs.

Art. 20. Il sera tenu annuellement et sans avis, le premier lundi de mars 1841, et consécutivement les mêmes jours et mois de chaque année, une assemblée générale des actionnaires, à laquelle le Chef de l'État ou tout autre fonctionnaire désigné par lui, présidera le Conseil d'Administration, qui présentera son bilan de situation, accompagné d'un rapport de ses opérations pendant l'année échue, on délibérera aussi, sur toute proposition qui pourrait être faite à l'assemblée.

Art. 21. Aux assemblées générales de chaque année, tout actionnaire vôtera personnellement, ou se fera remplacer par un autre actionnaire fondé de ses pouvoirs spéciaux, les vôtes se régleront ainsi : cinq actions donnent droit à un vôte, quinze actions à deux, quarante actions à quatre, et cent actions et plus à cinq vôtes.

Art. 22. Le Directeur, représentant la Compagnie, est chargé de faire effectuer la rentrée de toutes les sommes qui seront dues à la Banque, c'est à lui que toutes les réclamations devront être adressées pour les sommes que pourra devoir cette dernière, dont le payement se fera sur ses fonds.

Art. 23. Aucun actionnaire n'est responsable des engagements de la Banque, au-delà du montant des actions dont il est possesseur, et le Conseil d'Administration est tenu de remplir fidèlement toutes les obligations qui lui sont imposées par la présente Charte.

Art. 24. Le conseil d'administration établira des succursales ou agences de la Banque, partout où il le jugera convenable; elles seront entièrement soumises à son contrôle et à sa surveillance.

Art. 25. Le conseil d'administration rédigera un réglement intérieur pour les opérations de la Banque, mais ce réglement ne sera obligatoire et valable, qu'après avoir eté

approuvé par le Chef de l'État de Guatemala, et les commissaires anglais. Il ne doit pas être contradictoire avec les articles qui précèdent.

Art. 26. Les points litigieux ou judiciaires, et les questions qui pourraient en provenir, soit en faveur de la Banque, soit contre elle, seront, n'importe dans quel cas, décidés par les tribunaux de l'État, sans aucune espèce de privilége, la Banque étant considérée à tous égards sous le même point de vue que toute autre Société ou Compagnie formée dans l'État, suivant les lois qui règlent ces points.

Art. 27. Les priviléges accordés à la Banque ne sont que de concession, et conséquemment l'État n'est soumis à aucune responsabilité.

Art. 28. Le Chef de l'État ordonnera que les copies requises, signées par lui et le ministre des finances et scellées du sceau de l'État, soient délivrées aux parties intéressées.

Que ce décret soit soumis au gouvernement pour être exécuté et publié.

Donné en la Chambre des séances à Guatemala, le 18 octobre, 1829.

Signé FERNANDO ANTONIO DAVILA, *Président.*
MANUEL F. PAVON, *Secrétaire.*
JOS. DOMINGO ESTRADA, *secrétaire.*

Palais du Gouvernement suprême, Guatemala, ce 21 *octobre* 1839.

Pour être exécuté selon la teneur.

Signé MARIANO RIVERA PAZ.

Au secrétaire pour le département des finances, le Licencié Louis Batres.

Et par ordre du Chef de l'État *par interim*, pour être imprimé, publié et mis en circulation.

Guatemala, ce 21 octobre 1839.

Signé LOUIS BATRES.

En foi de quoi, conformément à l'article 28 du présent décret, j'ai ordonné que la présente copie fut délivrée en triplicata, aux parties intéressées. Signée de ma main, scellée du sceau de l'État, et légalisée par mon secrétaire d'État, au département des finances.

Donné à Guatemala au Palais du Gouvernement, ce 21 octobre 1839.

Signé M. RIVERA PAZ, (L. S.)
Chef de l'État de Guatemala.

Par ordre du Chef de l'État *par intérim*,

Signé LOUIS BATRES.

Certifions que les signatures apposées aux présentes sont bien celles du Chef de l'État *pro tempore*, et de Mr Louis Batres, ministre des finances, or, foi et croyance doivent y être ajoutées dans les cours de justice ou partout ailleurs.

Signé WILLIAM HALL. (L. S.)
Vice Consul anglais.

TABLE DES MATIERES.

(1) Voir aussi aux villes.

